



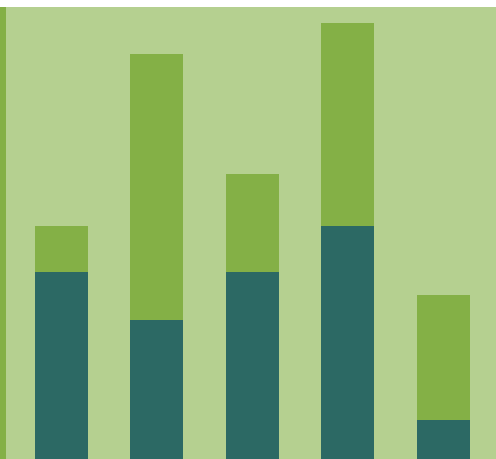
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective
du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

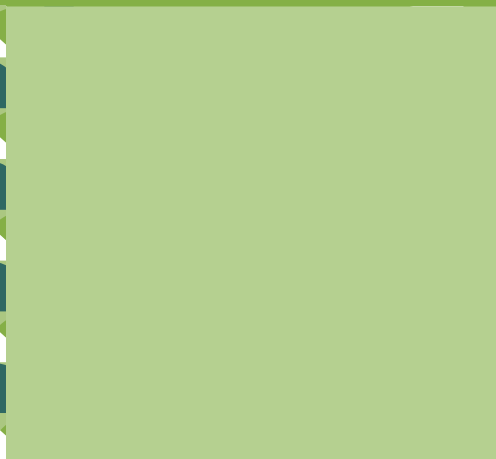
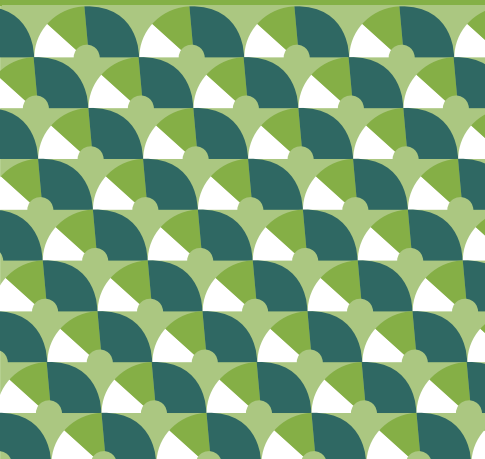
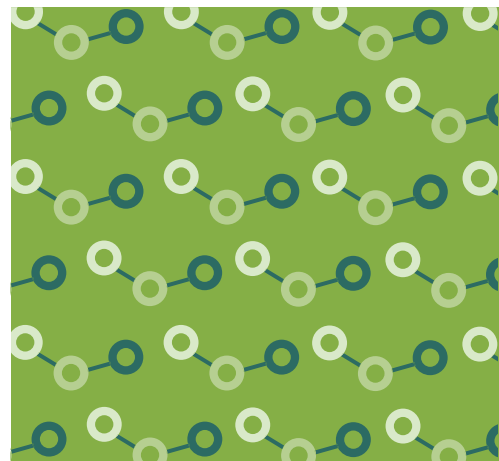


LES DOSSIERS

JUILLET 2021 N° 4

Commission des comptes de l'agriculture
de la Nation

Session du 7 juillet 2021 - Version définitive



Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

SOMMAIRE

p.5 **① LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2020**

p.85 **② LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2020**

p.117 **③ LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2020**

p.129 **ANNEXE 1**
Indice des fermages pour l'année 2020

p.131 **ANNEXE 2**
Compte-rendu des débats

CHAPITRE 1

Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2020

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation
7 juillet 2021

Introduction	7
L'agriculture dans l'économie française en 2020	8
Les faits marquants pour l'agriculture en 2020	11
La production de la branche agricole	12
La valeur ajoutée de la branche agricole	25
Les résultats de la branche agricole	32
L'investissement agricole	35
Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2020	37
Comparaisons européennes	40
 Annexes	
Compte provisoire de la branche agriculture en 2020	42
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2019	47
Compte définitif de la branche agriculture en 2018	52
Les révisions de comptes	57
Graphiques sur longue période	78
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole	81
Liens vers internet	83

Introduction

Le compte de l'agriculture, dit « compte spécifique », présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Le compte spécifique de l'agriculture s'écarte du compte national sur les points suivants :

- les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central ;
- les établissements produisant des semences certifiées et les jardins familiaux ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.**

Ce compte provisoire de l'agriculture pour 2020 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 4 juin 2021.

Ce rapport et la rétrospective 1959 – 2020 des comptes sont disponibles sur le site :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=Compte+de+l%27agriculture+en+2019&debut=0>

L'agriculture dans l'économie française en 2020

En 2020, l'activité affiche un recul inédit : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants baisse de 7,9 % après + 1,8 % en 2019. La crise sanitaire et les mesures pour contenir la propagation de l'épidémie (confinements, etc) adoptées en France et à l'étranger ont durement impacté l'économie.

La production se contracte nettement (- 8,3 %, après + 2,1 %), de même que les consommations intermédiaires (- 8,7 %, après + 2,3 %). La baisse de l'activité est particulièrement marquée dans la production manufacturière (- 12,7 %), notamment dans les branches des matériels de transport (- 28,1 %). La production des raffineries chute (- 27,7 % en volume). Le repli est important dans les biens d'équipement (- 11,4 %) mais est plus modéré dans le secteur agroalimentaire (- 2,6 %). La production dans la construction pénalisée pendant le premier confinement, baisse de 13,0 %. Celle dans les services recule de 7,6 %. Les services immobiliers (- 1,0 %) et les services financiers (- 2,5 %) fléchissent dans une moindre mesure. En revanche, les autres services marchands reculent fortement (- 9,4 %). Les services principalement non marchands englobant la santé et l'éducation se replient plus modérément (- 3,3 %).

La crise sanitaire a fortement réduit les échanges extérieurs. En volume, les exportations diminuent de 15,8 % et les importations de 11,9 %. L'aéronautique et le tourisme sont particulièrement affectés. Par ailleurs, l'achat exceptionnel de masques creuse le déficit. À l'inverse, celui-ci se réduit nettement pour les biens énergétiques du fait de la contraction des échanges en volume et de la baisse des cours du *brent*. Au total, le déficit du commerce extérieur se creuse : il s'élève à 46,5 milliards d'euros (Md€) en 2020, après 23,3 Md€ en 2019.

Les dépenses de consommation des ménages se replient nettement en volume en 2020 (- 7,1 %, après + 1,8 % en 2019). La baisse est marquée dans les services (- 11,0 % en volume), en particulier dans les transports, l'hébergement-restauration et les services aux ménages – comprenant notamment les services récréatifs (théâtres, cinémas, etc.). En revanche, elle est moindre dans les services financiers (- 2,7 %) et augmente dans les services immobiliers (+ 1,1 %). La consommation des ménages en biens décroît plus modérément (- 3,8 %). La diminution est nette concernant les biens fabriqués (- 8,1 %) et l'énergie (- 7,3 %). En revanche, elle s'accroît en produits agroalimentaires (+ 3,2 %) et en produits agricoles (+ 1,9 %).

La consommation des administrations publiques se contracte de 3,2 % en volume. Dans la santé, les reports des actes médicaux et des consultations hors Covid-19 excèdent le surcroît de soins du fait de la crise sanitaire. En revanche, la consommation des administrations publiques, mesurée par la somme des coûts (salaires et consommations intermédiaires notamment) augmente de 3,0 %.

En 2020, le pouvoir d'achat du revenu disponible continue d'augmenter : + 0,4 %, après + 2,6 % en 2019. Par unité de consommation, il est stable en moyenne : 0,0 %, après + 2,0 % en 2019. Les salaires nets reçus par les ménages diminuent : au total de 4,3 % et par tête de 3,3 % en moyenne. Les revenus des entrepreneurs individuels sont quasi stables, sous l'effet des subventions versées par le fonds de solidarité. Hors aides, leurs revenus auraient nettement reculé (- 9,0 %). Les prestations sociales en espèces augmentent de 9,5 %, en progression de 49,6 Md€ par rapport à 2019, sous l'effet principalement du dispositif d'activité partielle (+ 27,6 Md€), des indemnités chômage (+ 4,2 Md€), des indemnités journalières de l'assurance maladie (+ 2,6 Md€) ainsi que des aides exceptionnelles envers les plus précaires (+ 2,1 Md€).

Tableau 1 : Agrégats 2020 par branche d'activité en milliards d'euros et évolutions en %
Niveaux en milliards d'euros

	Agriculture	IAA	Industrie hors IAA et énergie	Commerce ⁷	Services	Ensemble des SNF-EI ⁵
Valeur ajoutée brute (VAB)	31	46	170	215	590	1 294
VAB au coût des facteurs (VABCF)	37	44	164	208	591	1 272
Emploi total, en milliers d'etp ⁴	723	626	1 905	3 562	8 729	18 480
VABCF par actif (en milliers d'euros)	52	71	86	58	68	69
Excédent brut d'exploitation (EBE)	29	18	55	73	200	491
Exportations	63		374	7	136	642
Importations	57		420	9	145	688
Demande intérieure finale en produits ¹	214		393	13	422	

Évolutions en %

	Agriculture	IAA	Industrie hors IAA et énergie	Commerce ⁷	Services ⁶	Ensemble des SNF-EI ⁵
Valeur ajoutée brute (VAB) ³	- 1,8	- 0,7	- 13,1	- 4,4	- 8,7	- 8,3
VAB au coût des facteurs (VABCF) ³	- 2,6	- 0,2	- 12,9	- 4,5	- 7,4	- 7,6
Emploi total, en milliers d'etp ⁴	- 1,7	+ 0,2	- 1,2	- 0,5	- 2,4	- 1,0
VABCF par actif (en milliers d'euros) ³	- 0,9	- 0,4	- 11,9	- 4,1	- 5,2	- 6,6
Excédent brut d'exploitation (EBE) ³	- 2,7	- 1,6	- 25,0	- 3,9	- 5,6	- 9,8
Exportations ³	- 3,8		- 16,6	- 2,8	- 8,6	- 13,2
Importations ³	- 1,0		- 10,1	- 4,2	- 8,4	- 9,6
Demande intérieure finale ² en produits	+ 3,0		- 7,6	- 8,6	- 15,1	

1. Niveau en volume

2. Évolutions en volume

3. Évolutions en valeur

4. En milliers de personnes en équivalent temps plein (etp, salariés + non salariés).

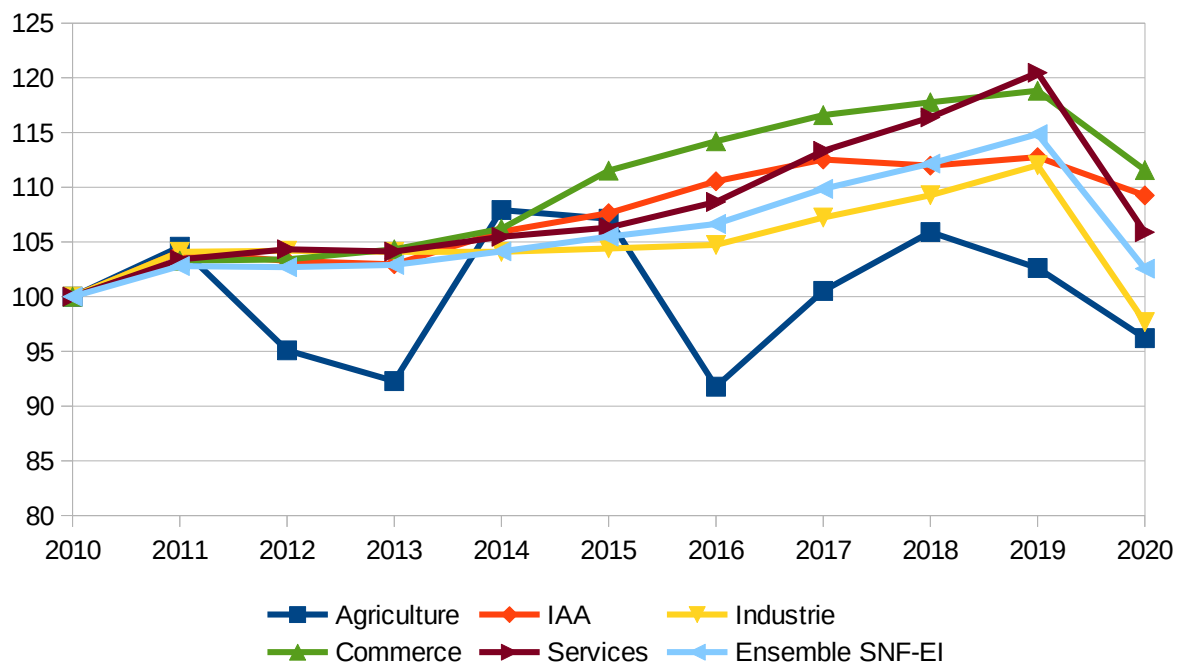
5. Sociétés et entreprises individuelles non financières (y compris énergie et construction)

6. Services principalement marchands, hors activités financières et d'assurance, activités immobilières

7. Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

Sources : Insee, compte spécifique CCAN et comptes nationaux, 2020 provisoire

Graphique 1 : Évolutions de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volumes chaînés, base 100 en 2010



Source : Insee, comptes nationaux base 2014, compte spécifique CCAN, 2020 provisoire

Note : L'industrie désigne l'industrie manufacturière hors industrie agroalimentaire et cokéfaction raffinage

Faits marquants pour l'agriculture en 2020

En 2020, la valeur de la **production de la branche agricole** hors subventions sur les produits baisse de nouveau (– 1,9 % après – 0,4 %). « Activité de première ligne », l'agriculture a été moins affectée par la crise sanitaire que les autres activités économiques. Les conditions météorologiques restent un facteur dominant l'évolution de la production végétale.

La valeur de la **production végétale** baisse en valeur (– 2,4 % après – 2,6 %) du fait de la contraction des volumes alors que les prix augmentent. La production de céréales a souffert de la sécheresse et se replie nettement en volume (– 18,8 % après + 14,5 %). Soutenu par la fermeté de la demande internationale adressée à la France, leur prix rebondit (+ 12,2 %, après – 10,0 %). Après deux années de très fortes variations, la production totale de vins varie à peine en volume (+ 1,4 %). La production de fruits augmente en valeur (+ 3,7 % après + 2,7 %) du fait de la nette hausse des prix (+ 10,8 %) alors que les volumes se contractent (– 6,3 %). La production d'oléagineux augmente en valeur (+ 12,2 %) sous l'effet de la hausse des prix.

La valeur de la **production animale** fléchit (– 0,9 % après + 2,5 %), la hausse modérée des volumes ne compensant pas la baisse des prix. Contrairement aux deux années précédentes, la variation du prix des porcins est contenue (– 4,8 %) mais pèse sur les prix, ainsi que ceux des œufs et du lait.

Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole diminuent en valeur (– 2,0 % après + 3,4 % en 2019) ; les volumes et les prix se replient. Le prix de l'énergie et des lubrifiants baisse nettement en 2020 (– 13,9 %), ceux des aliments pour animaux intra-consommés (– 1,8 %) et des engrais et amendements (– 0,9 % après + 9,0 %) plus modérément. En volume, la consommation d'engrais et d'amendements diminue nettement (– 8,6 %).

En 2020, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole diminue (– 1,8 %), du fait de la baisse de la production au prix de base – c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits – (– 1,9 %).

En 2020, les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à 7,8 milliards d'euros, en baisse de 5,6 % par rapport à 2019 du fait de la fin du CICE et de sa transformation en allègements de cotisations.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** baisse de 2,6 % en 2020. Le volume de l'emploi agricole décroît tendanciellement. En 2020, l'emploi total baisse de 1,7 %, la réduction de l'emploi non salarié se poursuit (– 2,1 %) et l'emploi salarié se replie (– 1,0 % après + 1,4 % en 2019). Dès lors, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif diminue de 0,9 %. En termes réels, elle se replie de nouveau, de 3,3 %, après – 5,1 % en 2019.

Tableau 2 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

		Valeurs (en milliards d'euros)	Évolutions en %		
			Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	(a)	75,5	– 2,9	+ 1,0	– 1,9
Produits végétaux		44,3	– 4,8	+ 2,5	– 2,4
Céréales		10,0	– 18,8	+ 12,2	– 8,9
Oléagineux, protéagineux		2,4	– 0,9	+ 12,2	+ 11,3
Autres plantes industrielles		1,1	– 16,2	– 2,9	– 18,6
Fourrages		5,4	+ 1,9	– 3,5	– 1,7
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		10,2	+ 0,4	+ 0,9	+ 1,3
Fruits		3,3	– 6,3	+ 10,8	+ 3,7
Vins		11,9	+ 1,4	– 3,4	– 2,0
Produits animaux		26,3	+ 0,4	– 1,3	– 0,9
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		11,0	+ 0,2	– 1,4	– 1,2
Volailles, œufs		4,6	– 1,0	– 2,5	– 3,5
Lait et autres produits de l'élevage		10,7	+ 1,2	– 0,6	+ 0,6
Services		4,9	– 3,0	– 0,2	– 3,2
Subventions sur les produits	(b)	1,1	– 1,6	– 0,6	– 2,2
Production au prix de base	(c) = (a) + (b)	76,6	– 2,9	+ 1,0	– 1,9
Consommations intermédiaires, dont :	(d)	45,5	– 0,6	– 1,4	– 2,0
achats		38,3	– 1,5	– 1,4	– 2,8
Valeur ajoutée brute	(e) = (c) – (d)	31,1	– 6,3	+ 4,7	– 1,8

La production de la branche agricole

1 La production hors subventions

Tableau 3 : La production de la branche agricole hors subventions

	Valeurs en millions d'euros	Évolutions en %			Contributions en point de % à la variation de la production hors subvention	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production hors subventions	75 494	- 2,9	1,0	- 1,9	- 2,9	1,0
dont productions végétales	44 255	- 4,8	2,5	- 2,4	- 2,8	1,5
céréales	9 962	- 18,8	12,2	- 8,9	- 2,7	1,4
fruits	3 267	- 6,3	10,8	3,7	- 0,3	0,4
vin	11 860	1,4	- 3,4	- 2,0	0,2	- 0,6
légumes frais	3 393	- 3,1	6,7	3,5	- 0,1	+ 0,3
pommes de terre	3 978	3,4	- 3,1	0,2	0,2	- 0,2
dont productions animales	26 292	0,4	- 1,3	- 0,9	0,1	- 0,4
bétail	11 027	0,2	- 1,4	- 1,2	0,0	- 0,2
lait	9 575	0,8	- 0,7	0,1	0,1	- 0,1

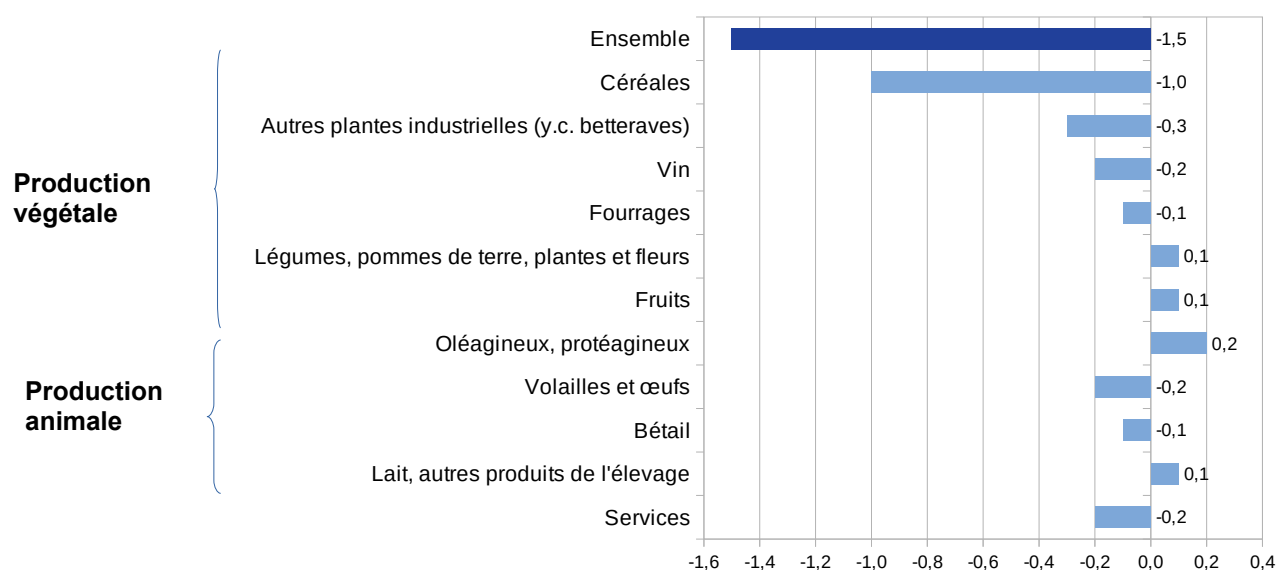
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Le **volume** de la production agricole hors subventions se replie en 2020 (- 2,9 %). Les productions végétales baissent de nouveau en volume (- 4,8 % après - 0,9 %) du fait du repli de la production de céréales qui a pâti de conditions climatiques défavorables. Les productions animales croissent légèrement du fait notamment de la production laitière.

Globalement, le **prix** hors subventions augmente légèrement (+ 1,0 %). Celui des productions végétales croît plus dynamiquement (+ 2,5 %), tiré par les céréales (+ 12,2 %) et les fruits (+ 10,8 %). En revanche, celui des productions animales décroît (- 1,3%), du fait notamment des prix du bétail.

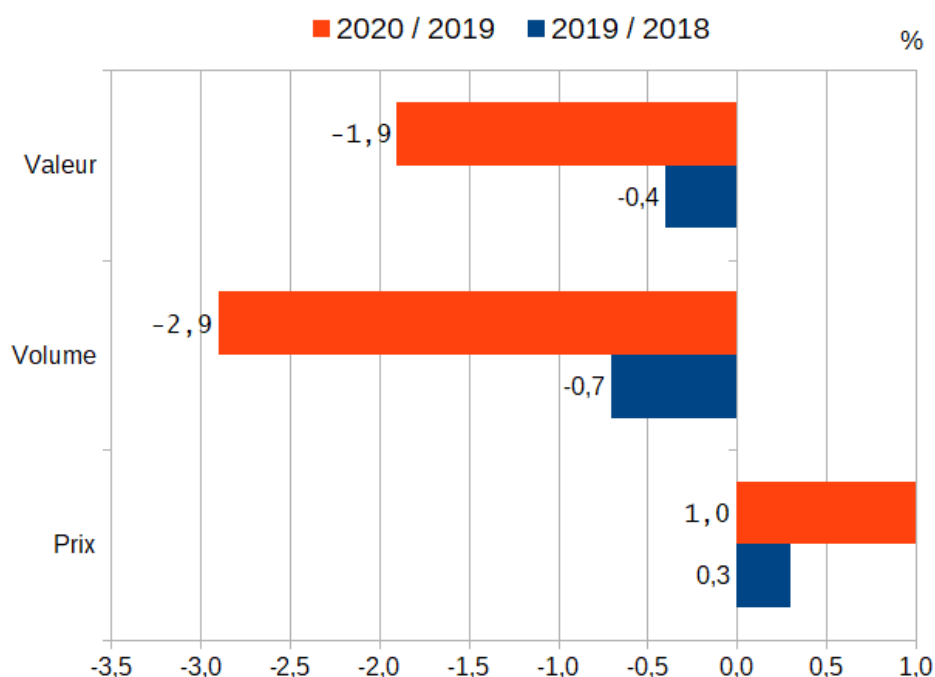
Au total, la **valeur** de la production hors subventions recule pour la deuxième année consécutive (- 1,9 % après - 0,4 % en 2019).

Graphique 2 : Variation de la production agricole hors subventions 2020/2019 en milliards d'euros



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

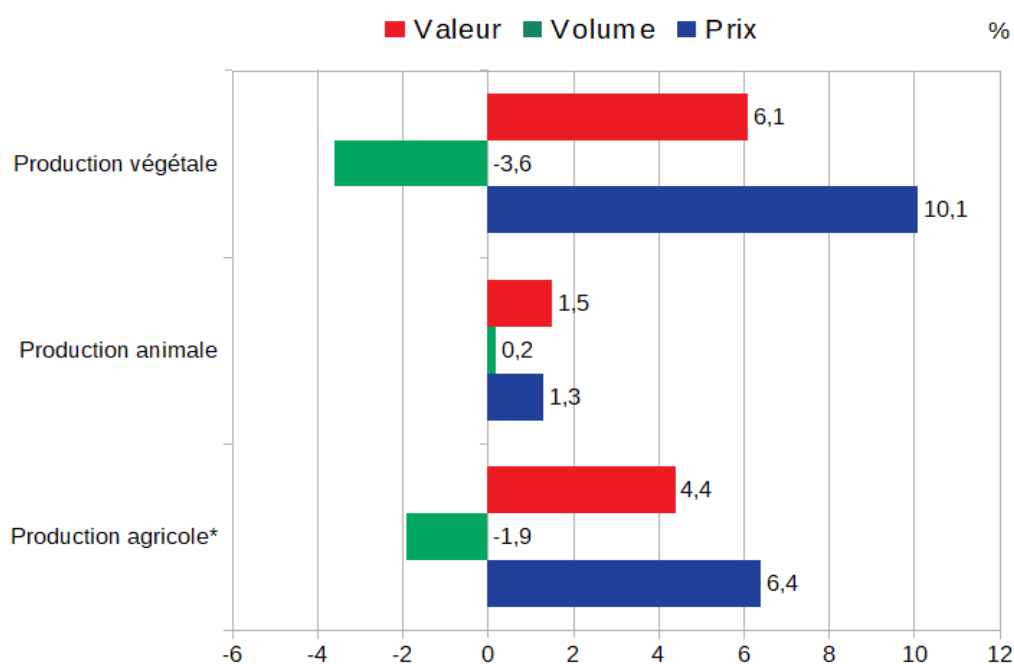
Graphique 3 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2019 et 2020



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Lecture : en 2020, la valeur de la production agricole hors subventions baisse de 1,9 % par rapport à 2019.

Graphique 4 : Évolution de la production hors subventions entre 2017 et 2020, en valeur, en volume et en prix



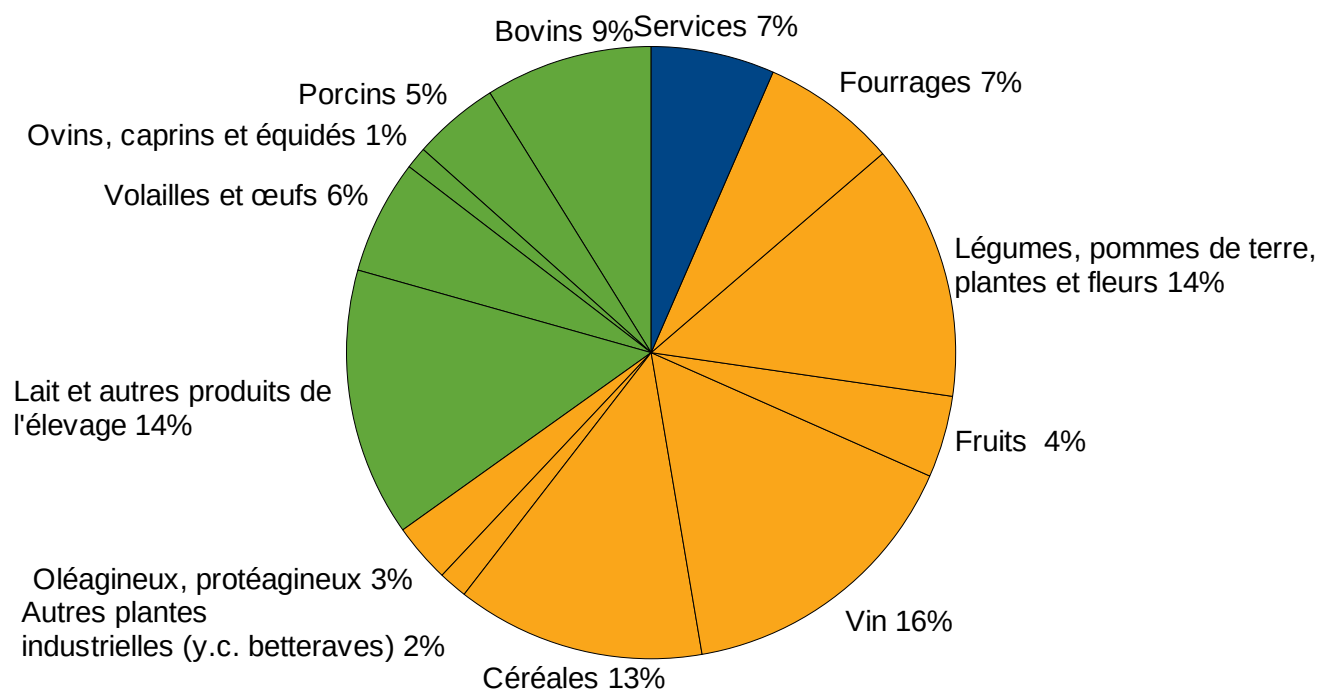
*Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Lecture : entre 2017 et 2020, la valeur de la production agricole hors subvention augmente de 4,4 %

* Y compris la production de services

Tableau 4 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2018 à 2020
(hors subventions, en %)

	2018	2019	2020
Céréales	13,7	14,2	13,2
Oléagineux, protéagineux	3,2	2,8	3,1
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	2,0	1,8	1,5
Fourrages	6,7	7,2	7,2
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	12,2	13,1	13,6
Fruits	4,0	4,1	4,3
Vin	18,4	15,7	15,7
Bovins	9,2	8,8	8,9
Porcins	3,8	4,6	4,6
Ovins, caprins et équidés	1,1	1,0	1,2
Volailles et œufs	6,2	6,1	6,0
Lait et autres produits de l'élevage	13,3	13,8	14,2
Services	6,3	6,6	6,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021
Graphique 5 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole (hors subventions) en 2020

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

2 Détails par produits

2.1 Les céréales

Tableau 5 : Production hors subventions de céréales en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	9 962	– 18,8	12,2	– 8,9	– 18,8	12,2
Blé tendre	5 269	– 26,1	13,0	– 16,5	– 15,1	6,8
Maïs	2 486	6,6	12,3	19,7	1,3	3,1
Orge	1 541	– 24,1	9,8	– 16,7	– 4,1	1,5

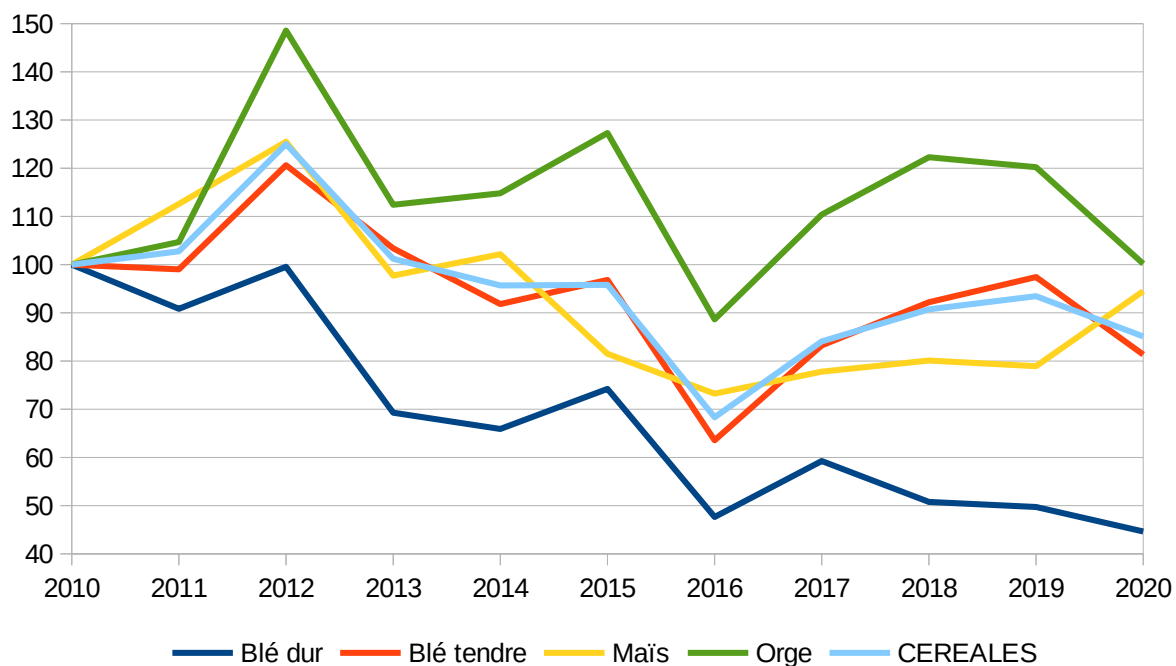
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 4 juin 2021.

En 2020, la valeur de la production de **céréales** diminue nettement (– 8,9 %) après la hausse de 2019 (+ 3,0 %). La chute des récoltes en volume (– 18,8 %) est en partie atténuée par la nette augmentation des prix (+ 12,2 %).

En **volume**, la production de la plupart des céréales recule fortement du fait de conditions météorologiques défavorables qui ont affecté les rendements et entraîné le recul des surfaces des cultures d'hiver au profit de celles de printemps et d'été. La production de **blé tendre** diminue ainsi nettement (– 26,1 %, après + 15,9 % en 2019) sous l'effet de la baisse des surfaces d'ensemencement (– 14,7 %). La récolte d'**orge** décroît nettement (– 24,1 %) malgré la légère hausse des surfaces (+ 1,4 %). Seule la production de **maïs** croît (+ 6,6 %) grâce à l'augmentation des surfaces, malgré des rendements en forte baisse.

Le **prix** de production des céréales rebondit nettement (+ 12,2 % après – 10,0 % en 2019). La demande mondiale de céréales a été soutenue en 2020 du fait d'achats de précaution pour la constitution de stocks par les pays structurellement importateurs. Le prix du **blé tendre** augmente (+ 13,0 %) du fait de la baisse de la récolte européenne et de prix russes élevés. Le prix du **maïs** augmente (+ 12,3 %) tiré par la demande mondiale et en particulier chinoise. Le prix de l'**orge** se renchérit (+ 9,8 %) sous l'effet de la demande chinoise notamment adressée à la France. En effet, l'orge française est la seule disposant des autorisations pour l'exportation vers la Chine. En outre, des tensions diplomatiques avec l'Australie ont contribué aux achats chinois d'orges françaises.

Depuis 2014, la production de céréales en valeur hors subventions se situe en deçà de son niveau de 2010 (Graphique 6). L'écart s'est même creusé du fait des inondations de 2016. En 2020, le niveau de la production est ainsi 15 points de pourcentage au-dessous de celui de 2010. Le recul est marqué pour le blé tendre dont la production s'est contractée de 1/5e entre 2010 et 2020. Après avoir reculé jusqu'en 2016, la production de maïs tend à s'améliorer depuis 2017 légèrement puis plus franchement en 2020, et se rapproche de son niveau de 2010. Du fait de la nette contraction en 2020, la production d'orges revient à son niveau de 2010, le plus bas depuis 2017. Enfin, la production de blé dur décroît nettement tendanciuellement et a été divisée par deux depuis 2010.

Graphique 6 : La production de céréales en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)

Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

2.2 Les plantes industrielles¹

Tableau 6 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	3 506	– 7,0	6,8	– 0,7	– 7,0	6,8
Oléagineux	2 173	0,0	12,2	12,2	0,0	7,2
Protéagineux	189	– 9,8	12,7	1,6	– 0,5	0,6
Betteraves industrielles	567	– 30,8	12,7	– 22,0	– 6,3	1,9

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture arrêté en juin 2021*.

La valeur de la production d'**oléagineux** rebondit nettement en 2020 (+ 12,2 % après – 16,0 %) sous l'effet de la forte hausse des prix (+ 12,2 %). Dans le détail, la récolte de **colza** diminue (– 7,4 % en volume) en raison de la météo peu clémente et des attaques de ravageurs qui ont réduit les rendements, les surfaces restant au niveau de 2019. En revanche, celle de **tournesol** croît nettement en quantité (+ 20,1 %), du fait de la forte progression des surfaces (+ 28,8 %) alors même que les rendements baissent. Le prix du tournesol bondit (+ 24,4 %) sous l'effet de la nette baisse de la production mondiale en quantité (– 10,8 %, de 55 Mt en 2019 à 50 Mt en 2020).

La valeur de la production de **protéagineux** augmente (+ 1,6 %). Les quantités récoltées pâtissent de la forte baisse des rendements et se replient de 9,8 %. Le prix des protéagineux rebondit (+ 12,7 %, après – 2,9 % en 2019) du fait de récoltes limitées et de la demande soutenue.

La valeur de la production de **betteraves industrielles** diminue nettement (– 22,0 %). La production se contracte fortement en volume (– 30,8 %). Les rendements sont les plus faibles depuis 2001 en raison de la sécheresse printanière et estivale ainsi que de la maladie de la « jaunisse », et dans une moindre mesure de la réduction des surfaces (– 6,5 %). Les prix augmentent (+ 12,7 %) après la baisse de l'année précédente (– 3,2 %).

¹ Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les « autres plantes industrielles » ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

2.3 Les fruits et légumes

Tableau 7 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	10 639	– 1,6	3,9	2,3	– 1,6	3,9
Fruits	3 267	– 6,3	10,8	3,7	– 1,9	3,1
Légumes	3 393	– 3,1	6,7	3,5	– 1,0	2,1
Pommes de terre	3 978	3,4	– 3,1	0,2	1,3	– 1,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté en juin 2021.

La valeur de la production de **fruits** augmente (+ 3,7 %) : la hausse des prix (+ 10,8 %) fait plus que compenser la nette baisse de la production en volume (– 6,3 %). Du fait de la crise sanitaire et du confinement, différents facteurs ont agi sur la dynamique des prix, tels que, côté offre, des difficultés dans l'organisation logistique de la filière et la recherche de main d'œuvre qualifiée, et côté demande la mise en avant des produits français, l'accroissement de la consommation à domicile. La production de fruits baisse nettement en volume, du fait des **pommes, des abricots, des pêches, des prunes et des fraises**. La production de fruits d'été a été pénalisée par la trop grande douceur de l'hiver et le gel du printemps, ainsi que par les difficultés d'organisation lors de la période de confinement. En revanche, celle de **poires** a nettement crû.

La production de **légumes** croît en valeur (+ 3,5 %) sous l'effet de l'augmentation des prix (+ 6,7 %). Les hausses ont ainsi été importantes pour les **endives, échalotes, tomates et artichauts** tandis que les **salades laitues** ont baissé. La production se replie en volume (– 3,1 %) du fait des aléas climatiques (canicule, excès de précipitations à l'automne) et de l'indisponibilité d'une main d'œuvre saisonnière pendant le confinement. Dans le détail, les productions ont été inégales, même si la tendance est au repli. La production de **tomates** a ainsi nettement reculé, celle d'**oignons** a crû.

La valeur de la production de **pommes de terre** varie à peine en valeur (+ 0,2 %), la production ayant augmenté en volume (+ 3,4 %) tandis que les prix fléchissaient (– 3,1 %). Le marché de la pomme de terre a été fortement touché par la fermeture de la restauration hors-foyer et une demande moindre de l'industrie de la transformation, ce qui a pu infléchir les prix.

2.4 Les vins

Tableau 8 : Production hors subventions de vin en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Ensemble (100%)	11 860	1,4	– 3,4	– 2	1,4	– 3,4
Vins d'appellation d'origine	8 614	– 4,1	– 4,3	– 8,1	– 3,1	– 3,2
vins de Champagne*	2 114	– 19,4	– 0,7	– 20	– 4,2	– 0,1
autres vins d'appellation	6 499	2,0	– 5,4	– 3,5	1,1	– 3,0
Autres vins	3 247	20,1	– 1,0	19,0	4,5	– 0,3
vins pour eaux de vie AOC	1 587	27,5	– 0,3	27,1	2,8	0,0
autres vins de distillation	32	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
vins de table et de pays	1 627	14,2	– 1,6	12,4	1,7	– 0,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

* Vin calme et Champagne produits par les récoltants manipulant (activité secondaire).

En 2020, la **valeur** de la production de vin se replie de nouveau (– 2,0 % après – 15,0 % en 2019), du fait de prix en baisse (– 3,4 %).

Des facteurs d'incertitude sur les débouchés ont pesé sur les prix, concernant par exemple les droits de douanes aux États-Unis, le repli général des marchés extérieurs en lien avec la crise sanitaire, la concurrence des vins étrangers en Chine, le niveau de la consommation nationale entamée par le fort ralentissement du secteur des cafés et restaurants et de moindres occasions festives.

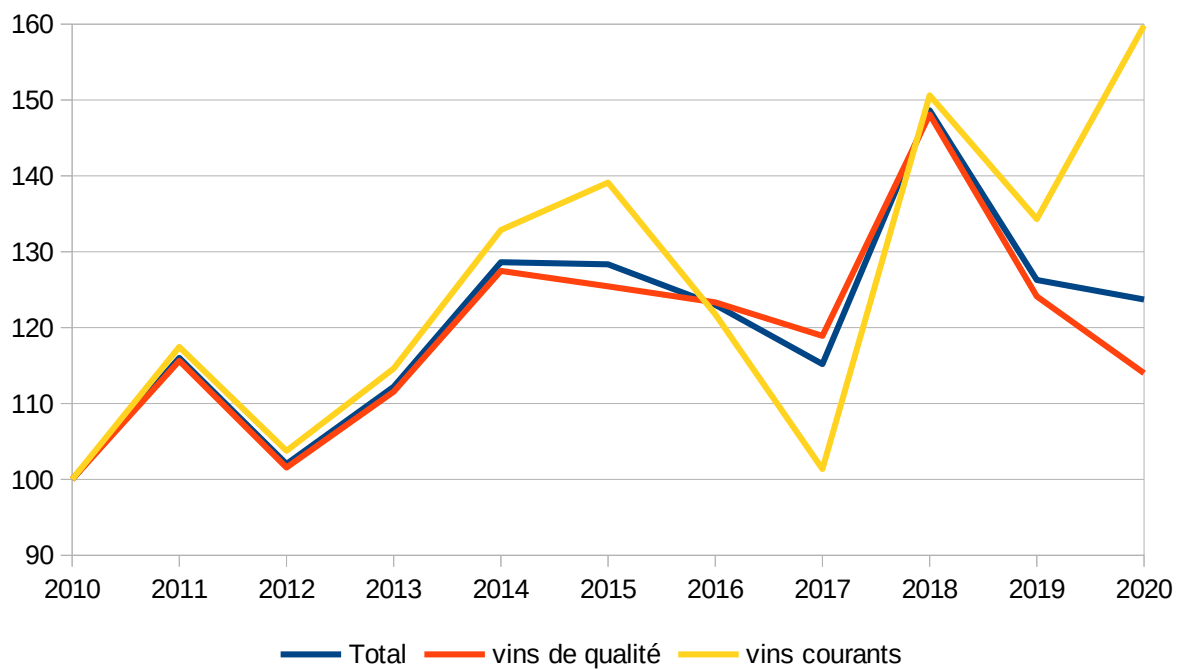
Coté offre, après la récolte réduite en 2019, la production viticole a bénéficié de meilleures conditions climatiques. Notamment, les vins pour eaux de vie contribuent largement à l'augmentation globale de la production de vins. Par conséquent, des disponibilités confortables pour certains vins du fait de récoltes en hausse et des stocks de report ont pu également contraindre les prix, ainsi que la concurrence de vins espagnols.

Dans le détail, la production de vins de Champagne se replie nettement en volume (– 19,4 %). En effet, une partie des raisins n'a pas été vendangée, l'interprofession du bassin ayant décidé de fixer le rendement à un niveau bas en raison du marché économique dégradé par la crise sanitaire pour soutenir les prix.

La production des autres vins (vins courants) rebondit nettement en volume (+ 20,1 % après – 13,2 %) et baisse en prix (– 1,0 %).

En 2020, la production de vins en valeur hors subventions se situe bien au-dessus de son niveau de 2010. Cependant, elle est au-dessous sa moyenne 2015-2019 (12 299 millions d'euros). Après avoir rebondi en 2018, la production s'est nettement repliée et retrouve en 2020 un niveau voisin de 2016. Les trajectoires des vins courants et des vins de qualité diffèrent néanmoins. Alors que la production de vins courants suit plutôt une tendance à la hausse malgré le net repli en 2017 et a crû de 60 % entre 2010 et 2020, celle de vins de qualité semble marquer le pas depuis 2015 et a progressé de 14 % entre 2010 et 2020.

Graphique 7 : La production de vins en valeur hors subventions depuis 2010 (base 100 en 2010)



Source : Insee, *Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014*

2.5 Le bétail

Tableau 9 : Production hors subventions de bétail en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	11 027	0,2	– 1,4	– 1,2	0,2	– 1,4
Gros bovins	5 595	0,1	– 0,8	– 0,7	0,0	– 0,4
Veaux	1 106	– 3,2	– 1,3	– 4,4	– 0,3	– 0,1
Ovins – caprins	783	3,2	5,9	9,3	0,2	0,4
Porcins	3 451	1,6	– 4,8	– 3,3	0,5	– 1,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

La valeur de la production de **bétail** hors subventions fléchit (– 1,2 % après + 3,0 % en 2019). Les volumes évoluent peu (+ 0,2 %) alors que la baisse des prix est davantage marquée (– 1,4 %).

La production de **gros bovins** baisse en valeur de 0,7 % (après – 3,3 %) du fait principalement des prix alors que les volumes évoluent légèrement à la hausse. Les abattages sont repartis après la fin du premier confinement du fait de la reprise de la consommation hors domicile depuis juin.

La production de **veaux** baisse de nouveau en valeur sous l'effet conjugué du recul des prix et surtout des volumes. Le marché des veaux a été particulièrement pénalisé par la crise sanitaire, qui a orienté la consommation des ménages – demande de steaks hachés issus essentiellement des vaches laitières – au détriment de celle de viande de veau.

Les cours de l'**agneau** fragilisés par le premier confinement se sont ensuite affermis. En effet, la fermeture de la restauration hors foyer et la mise en avant de l'agneau français a eu pour conséquence l'augmentation de la consommation à domicile et la réduction des importations de viande ovine.

La production de **porcins** baisse en valeur après une croissance dynamique en 2019 (– 3,3 % après + 21,9 %). Les volumes augmentent un peu tandis que les prix, encore élevés en début d'année, ont diminué fortement pendant le premier confinement et se contractent au final après leur nette augmentation en 2019 (– 4,8 % après + 21,5 %). Les prix de la viande porcine baissent, conséquence probable de la demande intérieure déprimée par la fermeture de la restauration hors-domicile, que la consommation à domicile n'a pu compenser. La demande chinoise est vigoureuse du fait de déficit de production provoquée par la peste porcine ayant affecté son cheptel, mais les échanges avec l'UE sont moroses. L'écoulement d'importants stocks des abattoirs allemands à l'issue du premier confinement ainsi que la concurrence de l'offre américaine ont également pesé sur les prix.

2.6 Les produits avicoles

Tableau 10 : Production hors subventions de produits avicoles en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
Ensemble	4 562	– 1,0	– 2,5	– 3,5	– 1,0	– 2,5
Volailles	3 224	– 2,5	– 0,7	– 3,2	– 1,8	– 0,5
Œufs	1 339	2,5	– 6,8	– 4,4	0,8	– 2,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

La production de **volailles** baisse en valeur (– 3,2 % après + 1,4 % en 2019) sous l'effet conjugué de la contraction des volumes et de la baisse des prix. Certains produits comme les **canards à rôti**, **canards à gaver** et les **pintades**, déjà fragiles, ont souffert de la situation créée par la crise sanitaire. Les canards à rôti connaissent une crise des débouchés depuis l'été 2019, aggravée par la fermeture de la restauration hors domicile et la baisse des exportations. Le canard gras a pâti de l'application de mesures visant à lutter contre la réapparition de l'influenza aviaire qui ont réduit la production. Enfin, les pintades subissent une baisse annuelle tendancielle de la consommation et les restrictions à l'exportation.

La production des **œufs** se replie encore en valeur (– 4,4 % après – 7,8 %) du fait de la nette baisse des prix (– 6,8 %) alors que les volumes augmentent (+ 2,5 %) après s'être replié en 2019 (– 3,5 %). En 2020, les cours ont chuté en fin d'année contrairement à leur évolution habituelle. L'attentisme des acheteurs industriels compte tenu de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales de confinement, la fermeture partielle de la restauration hors domicile, la restriction des marchés vers l'union européenne ont pu peser sur les prix.

2.7 Les autres produits animaux

Tableau 11 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2020 (évolution en %)

	Valeur (en millions d'euros)	Volume	Prix	Valeur
Ensemble	10 703	1,2	- 0,6	0,6
dont :				
Lait et produits laitiers**	10 013	0,9	- 0,6	0,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

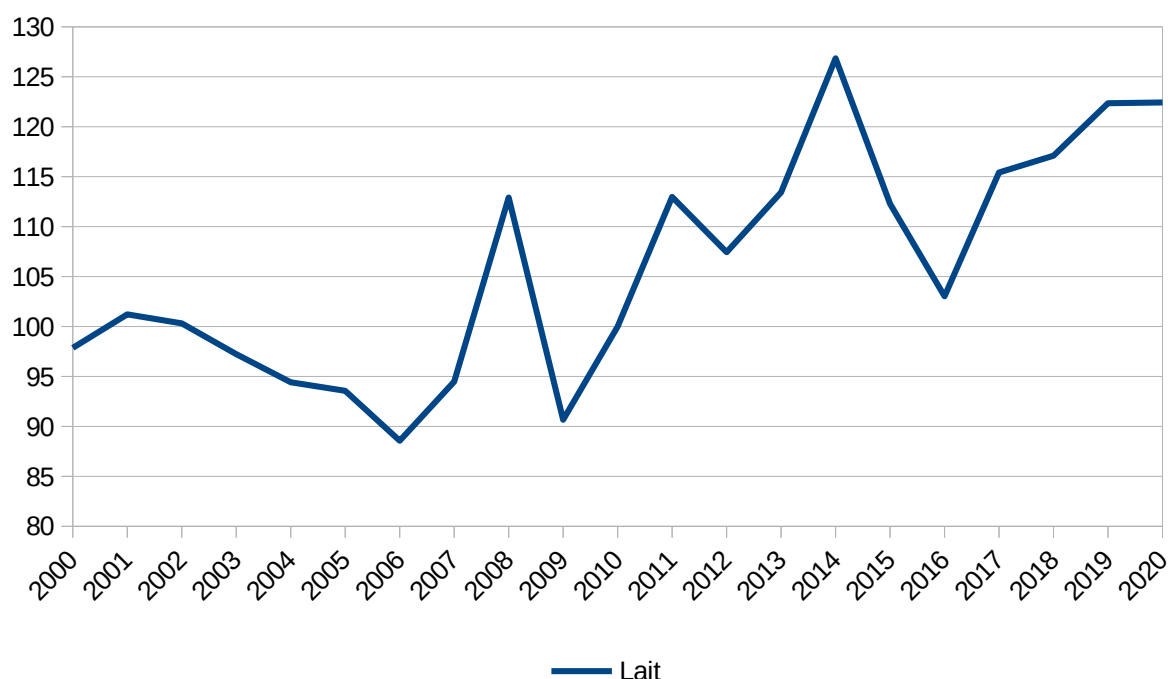
** Produits laitiers transformés par les exploitations.

La **production de lait, produits laitiers et autres produits animaux** croît légèrement en valeur (+ 0,6 % après + 3,8 %) du fait de la hausse des volumes (+ 1,2 %) qui excède la baisse des prix (- 0,6 %).

La production de **lait et produits laitiers** augmente en volume (+ 0,9 %), malgré la sécheresse printanière et estivale. La crainte de la contraction des débouchés pendant le confinement a également incité les éleveurs à réduire leur quantité de production. En outre, la collecte s'est repliée au deuxième trimestre, affectée par la baisse du prix du lait. Des mesures d'indemnisation ont également été mises en place par l'interprofession laitière pour inciter à la réduction de la collecte de lait en avril 2020 et maintenir les prix. Cependant, malgré la contraction de certains débouchés, la demande en produits frais s'est maintenue du fait de l'augmentation de la consommation à domicile.

Après avoir reculé jusqu'en 2006, la production de lait progresse tendanciellement malgré des a-coups prononcés. Ainsi, après deux années de hausse, elle atteint son plus haut niveau en 2014, plus de 25 points de pourcentage au-dessus de 2010, mais recule très nettement en 2015 et 2016 où elle se situe un peu au-dessus du niveau de 2010. La production s'est redressée les années suivantes et s'établit en 2020 22 points au-dessus de 2010.

Graphique 8 : Production en valeur hors subventions de lait (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

3 Les subventions sur les produits

En 2020, le montant des subventions sur les produits se replie légèrement par rapport à 2019 et s'élève à 1,1 milliard d'euros.

Tableau 12 : Subventions sur les produits*, en millions d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020**
Subventions sur les produits végétaux	311,6	276,1	295,7	324,4	307,3	289,9	297,6	307,6	303,1
Subventions sur les produits animaux	757,2	776,5	793,7	870,5	870,3	868,6	840,9	838,6	818,0
Total	1 068,8	1 052,6	1 089,4	1 194,9	1 177,6	1 158,5	1 138,4	1 146,2	1 121,1

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

** Provisoire

4 La production de la branche agricole au prix de base

Tableau 13 : La production de la branche agricole au prix de base en 2020

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	75 494	- 2,9	1,0	- 1,9
Subventions sur les produits*	1 121	- 1,6	- 0,6	- 2,2
Production au prix de base**	76 615	- 2,9	1,0	- 1,9

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

* Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume – prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

**Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse.

En valeur comme en volume, l'évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

La valeur ajoutée de la branche agricole

1 Les consommations intermédiaires

Tableau 14 : Les consommations intermédiaires en 2020

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Consommations intermédiaires* : total	45 476	– 0,6	– 1,4	– 2,0	– 0,6	– 1,4
dont : aliments pour animaux intraconsommés	7 191	4,2	– 1,8	2,3	0,6	– 0,3
aliments pour animaux achetés **	8 066	– 1,2	0,6	– 0,7	– 0,2	0,1
énergie et lubrifiants	3 513	– 1,1	– 13,9	– 14,8	– 0,1	– 1,2
engrais et amendements	3 381	– 8,6	– 0,9	– 9,5	– 0,7	– 0,1
pesticides et produits agrochimiques	2 880	0,2	– 3,2	– 3,0	0,0	– 0,2
dépenses vétérinaires	1 460	– 1,1	2,5	1,4	0,0	0,1
Sous- total, hors aliments intraconsommés	38 285	– 1,5	– 1,4	– 2,8	– 1,2	– 1,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

** Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2020, les **consommations intermédiaires** de la branche agricoles reculent en valeur (– 2,0 %). Les volumes se replient légèrement et les prix baissent plus franchement. En volume, la diminution de la consommation d'engrais et amendements est contrebalancée par la hausse de l'intraconsommation d'aliments pour animaux. La baisse du prix total des intrants s'explique en bonne partie par le net recul du prix des énergies et lubrifiants.

Les **achats d'aliments pour animaux** diminuent un peu en valeur (– 0,7 %) du fait du recul des volumes (– 1,2 %) alors que les prix augmentent un peu (+ 0,6 %). En revanche, le recours aux **aliments intraconsommés**, produits directement par les exploitations agricoles, croît nettement en volume (+ 4,2 % après + 0,9 %) en particulier pour les fourrages et maïs, et vient en regard de la baisse des achats d'aliments pour animaux.

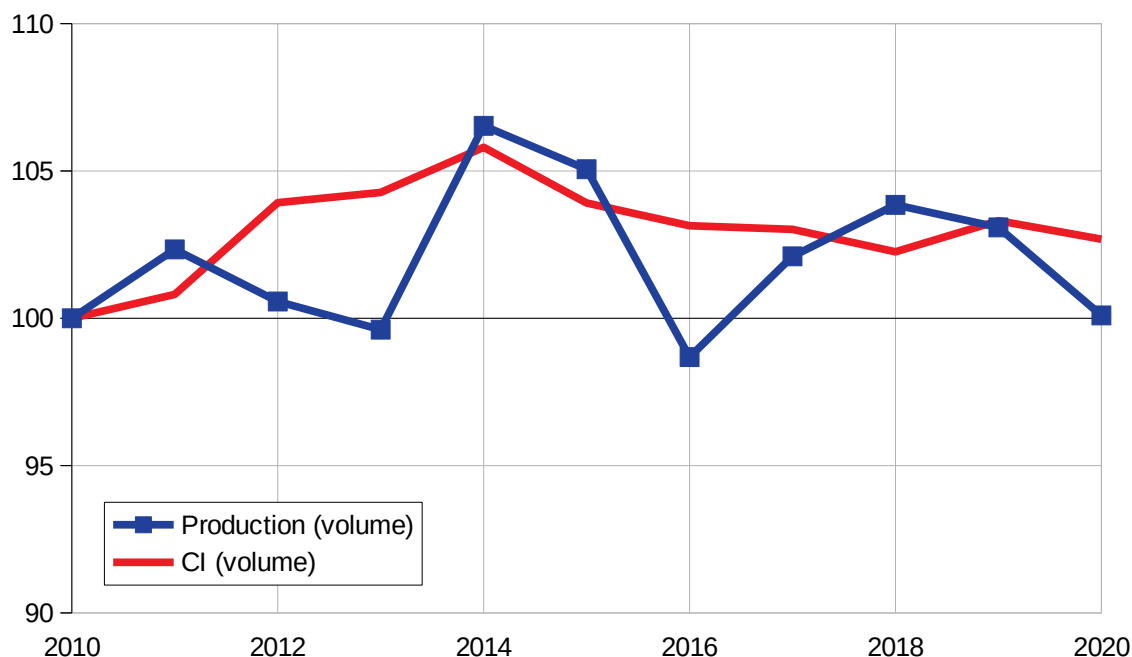
La **facture énergétique** se réduit nettement en 2020 (– 14,8 %) du fait essentiellement de la nette baisse des prix (– 13,9 %) liée au net recul des prix du pétrole du fait du ralentissement de l'activité mondiale en 2020. La baisse en volume est plus modérée (– 1,1 %).

Les consommations en **engrais et amendements** reculent de nouveau en volume (– 8,6 %) du fait de la baisse importante des livraisons d'engrais composés azotés. Les prix diminuent légèrement (– 0,9 % après + 9,0 %).

Les **prix des pesticides et produits agrochimiques** poursuivent leur baisse (– 3,2 % après – 2,5 %) tandis que les volumes consommés sont quasi stables.

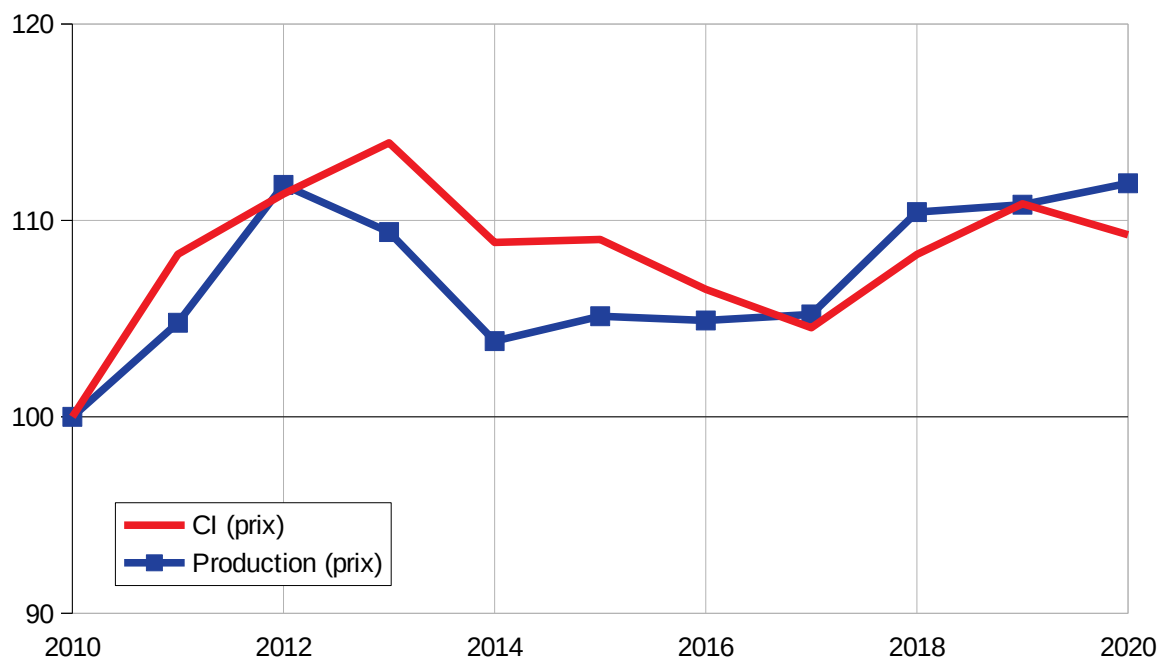
Enfin, le prix de l'entretien du matériel se renchérit (+ 3,2 %) ainsi que celui des dépenses vétérinaires (+ 2,5 %).

Graphique 9 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Graphique 10 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Activité partielle du fait de la crise sanitaire

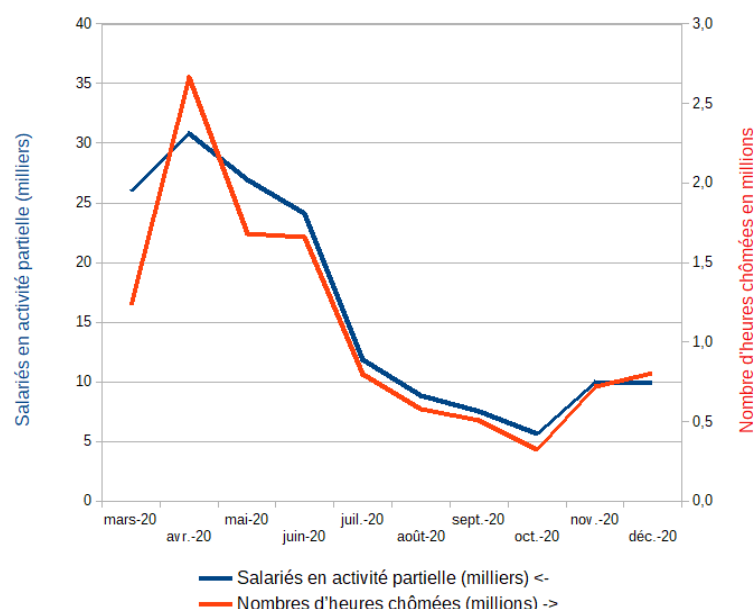
L'activité partielle, ou chômage partiel, a pour objectif de permettre aux employés concernés de conserver leur emploi et une partie de leur revenu (84 % du salaire net). Les travailleurs placés en activité partielle sont considérés en emploi mais leur volume horaire de travail est diminué.

Dans les comptes nationaux, l'activité partielle est considérée comme une prestation sociale en espèces (D.623) versée aux ménages par les administrations publiques. Ainsi, le dispositif d'activité partielle se traduit dans les comptes des entreprises par une diminution de la masse salariale. Au niveau de la branche agricole, cette baisse est enregistrée dans le compte d'exploitation et soutient l'excédent brut d'exploitation/revenu mixte calculé à partir de la valeur ajoutée au coût des facteurs, de laquelle on déduit la rémunération des salariés (salaires et cotisations à la charge des employeurs).

Le secteur économique de l'agriculture n'a pas été assujéti directement aux mesures de confinement. Il peut être même considéré comme en « première ligne » compte tenu des enjeux pour la population à se nourrir. L'évaluation du recours au chômage partiel est difficile à estimer car le recensement des demandes d'indemnisation est une démarche administrative pour laquelle les entreprises disposent d'un délai de déclaration. Sur l'année 2020, un peu moins de 10 millions d'heures ont été déclarées en activité partielle dans le secteur de l'agriculture, sylviculture et de la pêche (graphique). Le recours à l'activité partielle a essentiellement concerné la période du premier confinement.

Le compte spécifique de l'agriculture prend en compte l'emploi salarié permanent, occasionnel ou saisonnier des exploitations agricoles, des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole, des coopératives viticoles. Le montant des salaires non versés du fait de l'activité partielle pour ce champ particulier est estimé à 70 millions d'€ environ pour la métropole.

Graphique : Activité partielle dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, entre mars et décembre 2020 : nombre de salariés en activité partielle et nombre d'heures chômées



Source : DARES, tableau de bord, situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire

2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

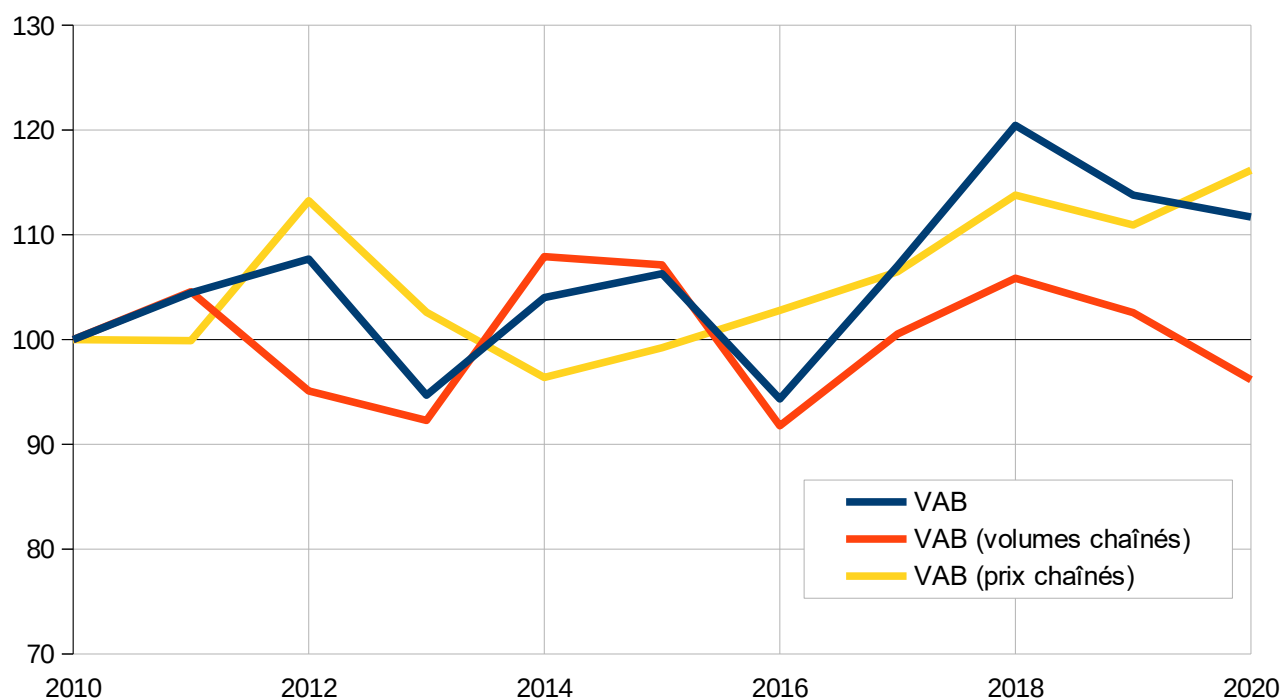
Tableau 15 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2020

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Production au prix de base	76 615	- 2,9	1,0	- 1,9	- 7,1	2,5
Consommations intermédiaires	45 476	- 0,6	- 1,4	- 2,0	0,9	2,2
Valeur ajoutée brute	31 139	- 6,3	4,7	- 1,8	- 6,3	4,7

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin

En 2020 la **valeur ajoutée brute** se replie en valeur (- 1,8 %), sous l'effet de la baisse de la production au prix de base - c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits- (- 1,9 %), modérée cependant par de moindres consommations intermédiaires (- 2,0 %). La valeur ajoutée brute baisse nettement en volume (- 6,3 %) du fait du recul de la production au prix de base (- 2,9 %), et augmente en prix (+ 4,7 %) en raison de la hausse de la production au prix de base et de la baisse des consommations intermédiaires .

Graphique 11 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

3 Les subventions d'exploitation

En 2020, les subventions d'exploitation en France métropolitaine devraient s'établir autour de 7,8 milliards d'euros, en baisse par rapport à 2019 du fait de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) depuis le 1^{er} janvier 2019 en allègement de cotisations patronales, ainsi que, dans une moindre mesure de la baisse des subventions associées au paiement unique. Les indemnités au titre des calamités agricoles et l'Indemnité Compensatrice de handicap naturel (ICHN) varient peu. Après la période de réforme des aides de la PAC entre 2015 et 2019, l'année 2020 est une année de transition avant la prochaine programmation.

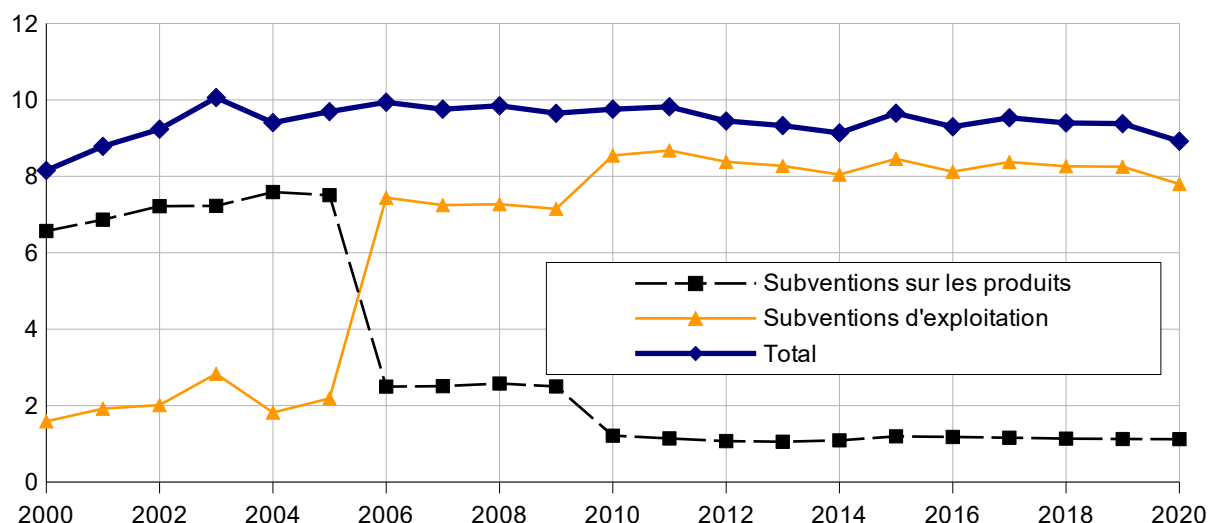
Tableau 16 : Les subventions d'exploitation* de la branche agriculture, en millions d'euros

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Paiement unique – Aides découplées du 1er pilier**	6 289	6 074	5 997	5 983	5 741	5 730	5 642
dont paiement de base	6 200	3 523	3 118	3 096	2 939	2 916	2 884
paiement vert	0	2 141	2 112	2 126	2 034	2 041	2 012
paiement redistributif	89	364	718	711	686	681	671
paiement jeunes agriculteurs	0	46	48	51	82	92	76
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	610	904	975	1 033	1 031	1 101	1 092
Prime herbagère agri – environnementale (PHAE), PMSEE	208	0	0	0	0	0	0
Autres aides agri – environnementales, CTE, CAD	321	270	307	423	460	514	514
Aides aux éleveurs	51	247	237	201	128	73	71
Aides aux producteurs de fruits et légumes	4	6	3	3	3	2	2
Aides aux viticulteurs	0	0	0	0	0	0	0
Agriculteurs en difficulté	2	2	2	2	1	1	1
Indemnités au titre des calamités agricoles	49	179	44	97	200	185	200
Indemnités pour dégâts de gibier	23	26	26	33	30	30	30
Autres subventions d'exploitation	122	128	131	167	159	172	183
Prises en charge d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0
Bonifications d'intérêt	123	263	22	21	52	42	30
CICE	220	334	349	354	419	373	0
Total métropole	8 020	8 433	8 091	8 316	8 224	8 223	7 765
Subventions dans les DOM	26	26	29	58	38	41	33
Total	8 045	8 458	8 120	8 374	8 263	8 265	7 798

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles.

* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

** À partir de 2015, les paiements uniques de la PAC ont été remplacés par un paiement de base (2 884 millions d'euros en 2020), un paiement vert adossé au paiement de base conditionné au respect de pratiques environnementales (2 012 millions d'euros), un paiement redistributif (671 millions d'euros) qui sur prime forfaitairement les 52 premiers hectares de chaque exploitation et un paiement en faveur des jeunes agriculteurs (76 millions d'euros)

Graphique 12 : Subventions à l'agriculture entre 2000 et 2020, en milliards d'euros

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

Lecture : en 2020, le total des subventions s'élève à 8,9 milliards d'euros

Traitement de la conversion du CICE en allègement de cotisations sociales sur les salaires

Le dispositif du CICE a été modifié à compter du premier janvier 2019 comme un allègement des cotisations sociales patronales. L'ancien dispositif de crédit d'impôt, à effet différé, disparaît des concours publics à l'agriculture pour 2020.

Rappelons la reprise de ces deux versements dans les comptes de production et d'exploitation.

Le premier était compté comme (autres) subventions d'exploitation, le second vient réduire la masse salariale à travers la baisse des cotisations.

Il convient donc d'examiner en corollaire les conséquences de ces différences de traitement sur les indicateurs publiés.

L'effet sur l'excédent d'exploitation/revenu mixte est identique : les deux contribuent à la hausse, l'un en augmentant les subventions d'exploitation, l'autre en diminuant la masse salariale des agriculteurs. Cependant, l'effet sur la valeur ajoutée au coût des facteurs (ou revenus des facteurs) diffère. Obtenue comme la production au prix de base à laquelle on ajoute les (autres) subventions d'exploitation nettes des (autres) impôts sur la production, le premier dispositif rehaussait la valeur ajoutée au coût des facteurs. En revanche, le second dispositif ne modifie pas la valeur ajoutée au coût des facteurs.

En 2019, les effets de ces deux dispositifs se sont cumulés. En 2020, on fait l'hypothèse que les agriculteurs auront choisi de percevoir le crédit d'impôt en quasi totalité en 2019 et donc que l'effet différé du CICE sera faible. On peut ainsi anticiper, en raison de la disparition du premier dispositif CICE, une baisse permanente sur la valeur ajoutée au coût des facteurs.

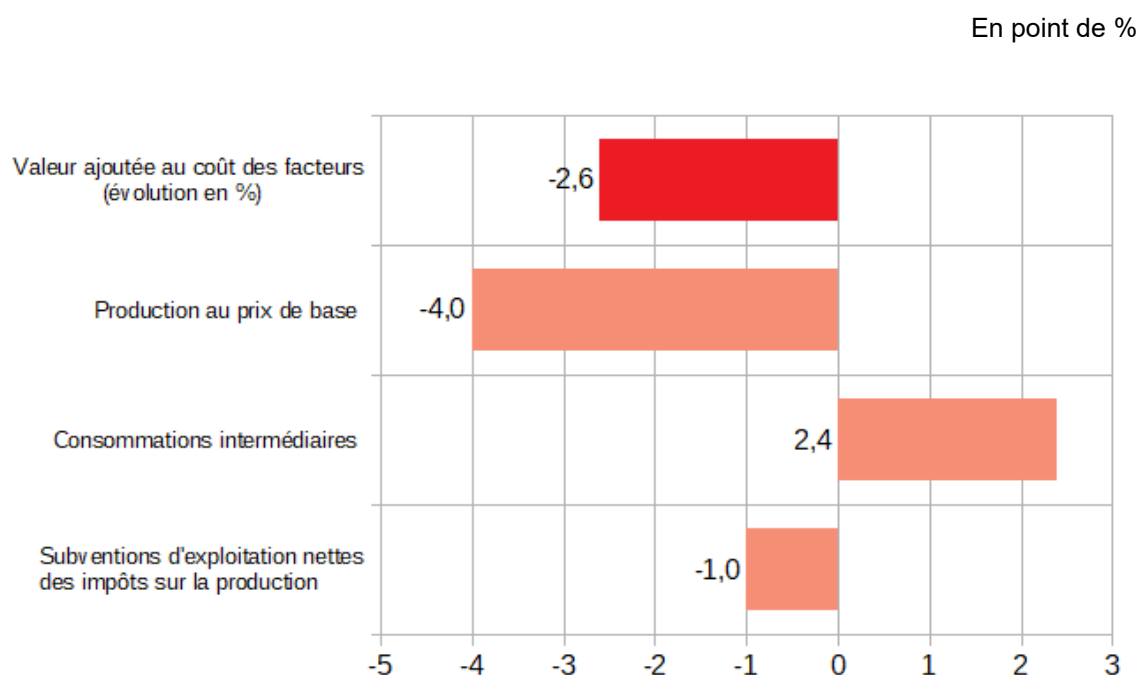
4 Les impôts sur la production

En 2020, les **autres impôts sur la production** s'élèvent à 1,6 milliard d'euros, en légère baisse par rapport à 2019 du fait de la diminution des impôts fonciers.

5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2020, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) baisse de nouveau, de 2,6 %² en valeur, après s'être déjà contractée en 2019 (– 4,7 %). La baisse de la production au prix de base est cependant compensée par de moindres consommations intermédiaires.

Graphique 13 : Contributions (en point de %) des différents postes à la baisse (en %) de la VABCF



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Compte tenu de la réduction de 1,7 % de l'emploi agricole total, la VABCF par actif décroît de 0,9 % après – 3,9 % en 2019. Corrigée de la hausse des prix, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels diminue de 3,3 % en 2020, après déjà une baisse de 5,1 % en 2019.

² La valeur ajoutée brute au coût des facteurs se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et retranchant les autres impôts sur la production.

Les résultats de la branche agricole

1 Le résultat brut de la branche agricole

En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** baisse de 2,9 % en 2020 (après – 6,3 %). En termes réels, déflaté par l'indice d'évolution du prix du PIB (+ 2,5 %), il se contracte de 5,3 % (après – 7,5 % en 2019).

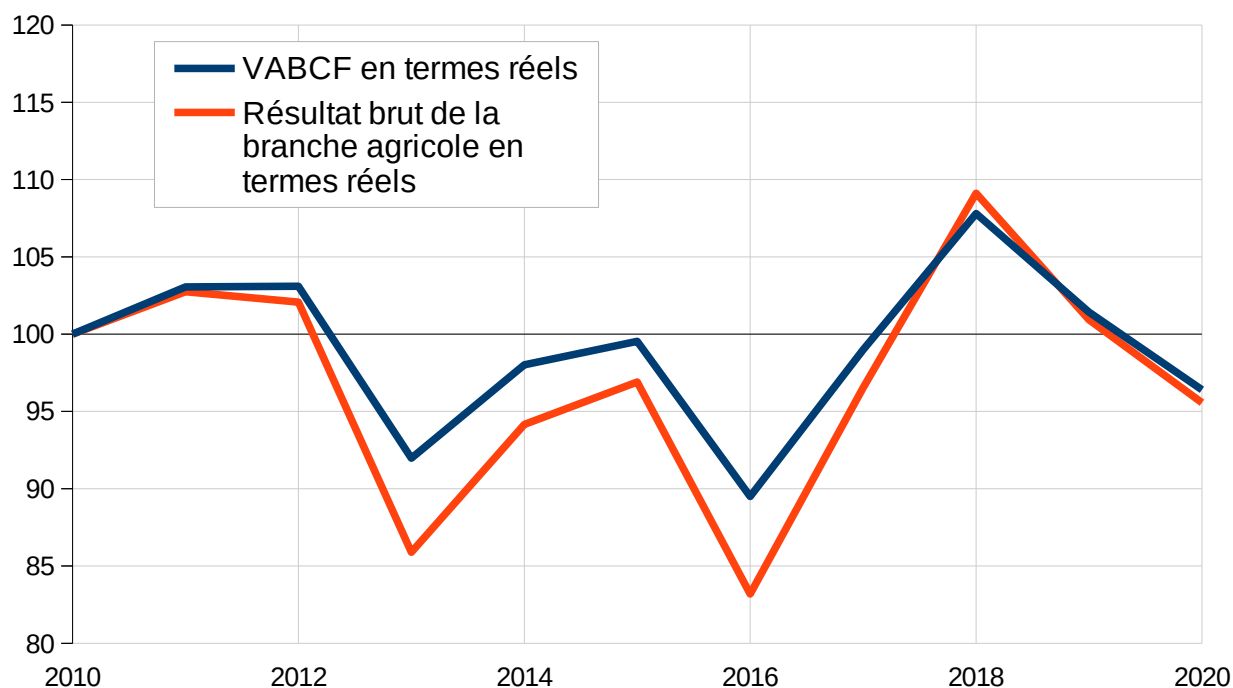
La baisse de l'emploi³ non salarié se poursuit (– 2,1 %) conduisant à une évolution du **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié** de – 0,9 % (après – 4,2 %). Le **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels** recule de 3,3 % en 2020, après – 5,4 % en 2019.

Les salaires versés par les unités agricoles baisseraient en 2020 de 2,1 % sous l'effet de la baisse de l'emploi salarié (– 1,0 %) et dans une moindre mesure de l'activité partielle. Les cotisations sociales à la charge des employeurs baisseraient légèrement (– 0,3 %), après la nette diminution (– 17,0 %) en 2019 du fait de la conversion du CICE en allègement de cotisations patronales au 1^{er} janvier 2019.

En 2020, les **intérêts dus** par la branche baissent de 3,5 % ; le taux d'intérêt apparent moyen⁴, défini par le rapport des intérêts aux encours, diminue : 1,85 % en 2020, après 2 % en 2019.

Les charges locatives nettes⁵ augmentent de 1,1 % en 2020.

Graphique 14 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010



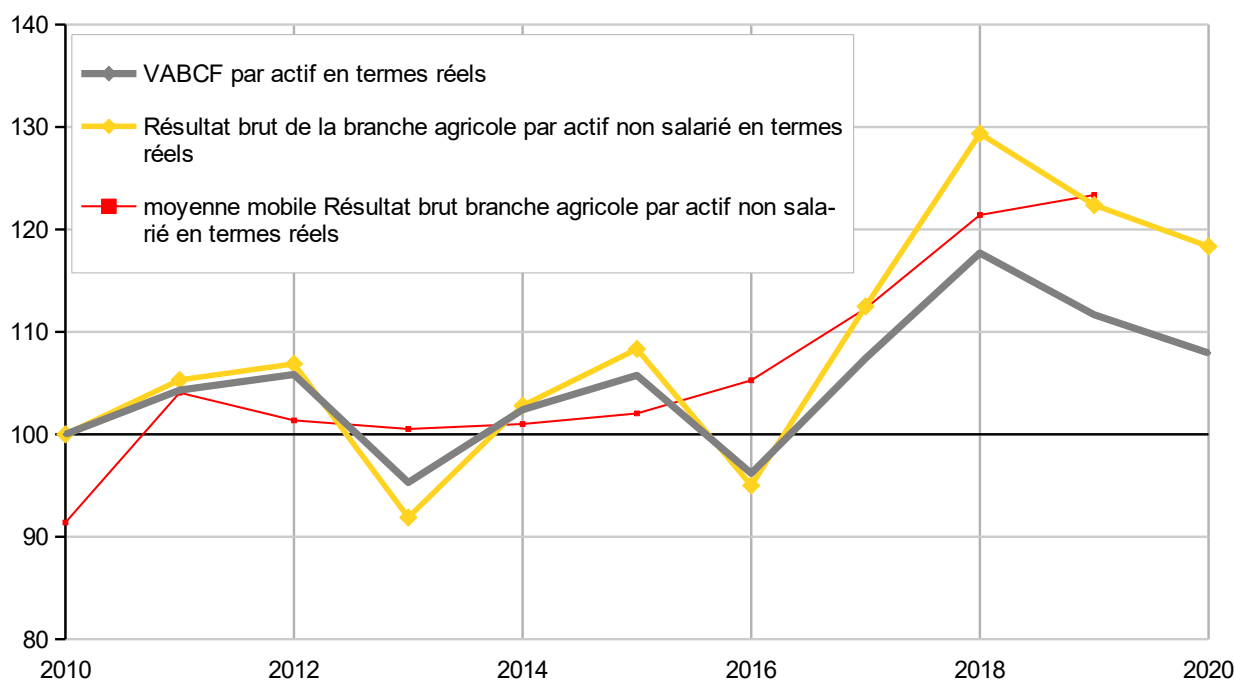
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

³ Les estimations d'emploi, salarié ou non salarié, sont encore fragiles au moment du compte prévisionnel.

⁴ Le taux d'intérêt apparent moyen est fourni par le Crédit Agricole.

⁵ Elles correspondent aux charges locatives brutes versées aux propriétaires des terres dont on retranche les impôts fonciers sur les terres en fermage. Elles sont basées en partie sur les revenus des années précédentes.

Graphique 15 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

2 Le résultat net de la branche agricole

2.1 La consommation de capital fixe

Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe évolue peu en 2020 (+1,6 %).

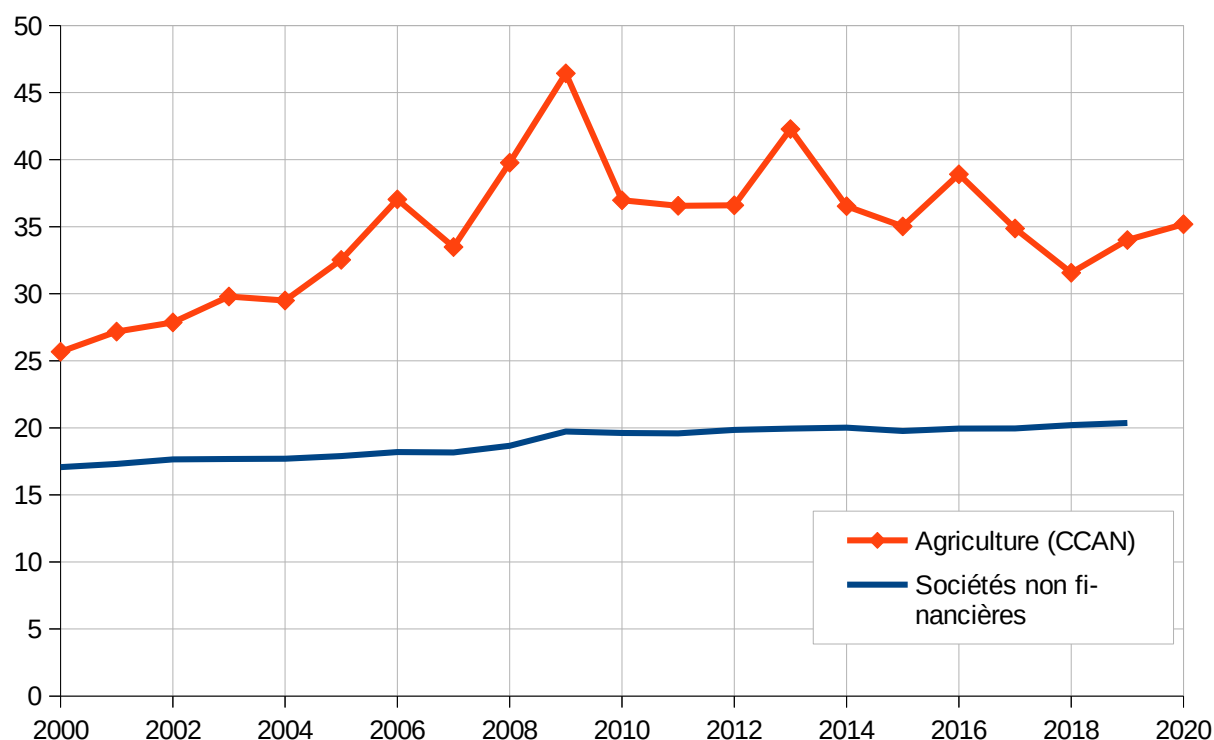
Tableau 17 : Consommation de capital fixe

En milliards d'euros

	Valeur 2019	Valeur 2020	Évolution 2020/2019 (en %)
Consommation de capital fixe	10,8	11,0	+1,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Graphique 16 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %



Source : Insee, comptes nationaux base 2014, compte spécifique CCAN

La part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée est beaucoup plus importante dans l'agriculture que dans le reste de l'économie. De ce fait, les évolutions annuelles sont fortement amplifiées par le passage des agrégats bruts aux agrégats nets et les révisions entre les différentes versions d'un même compte (provisoire, provisoire, semi – définitif et définitif). Comme les résultats de l'agriculture sont très volatils, **les indicateurs exprimés en net enregistrent des variations pouvant aller jusqu'à 20 % dans un sens comme dans l'autre.**

2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif en termes réels, appelé **indicateur A**. En 2020, cet indicateur baisse de 5,0 % pour la France (après – 7,4 %).

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

Tableau 18 : Évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels

En %	Brut	Net
Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)	– 5,0	– 6,5
VACF par actif	– 3,3	– 5,0
Résultat de la branche agricole	– 5,3	– 8,2
Résultat de la branche agricole par actif non salarié	– 3,3	– 6,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2020, l'investissement se contracte en valeur (– 5,2 % après + 4,6 %) et, mesuré à prix constants, se situe quasiment à son niveau de 2010. Comme les investissements en valeur baissent en proportion davantage que la valeur ajoutée brute au coût des facteurs, le taux d'investissement⁶ baisse de 0,8 point de pourcentage.

En 2020, la FBCF en biens agricoles s'établit à 1,0 milliard d'euros en nette hausse en valeur (+ 7,1 %) du fait des volumes (+ 9,1 %). En effet, l'investissement animal a été dynamique en volume (+ 37,1 %) du fait principalement de la FBCF en gros bovins (+ 31,9 %) et dans une moindre mesure en porcins. En valeur, il s'établit à 0,3 milliard d'euros. La FBCF en plantations augmente en volume (+ 1,1 %) et baisse en valeur du fait de moindres coûts de plantations, en particulier ceux liés à la traction et aux produits pétroliers.

La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (9,6 milliards d'euros) soit plus de 90 % des investissements agricoles. L'investissement en bâtiments agricoles se contracte nettement en volume (– 18,0 %) du fait de la crise sanitaire qui a lourdement pénalisé le secteur de la construction. L'investissement en matériels agricoles baisse (– 2,2 % en valeur après + 9,4 % en 2019), du fait essentiellement du recul des volumes alors que les prix augmentent. Au total, la formation brute de capital fixe hors biens agricoles baisse de 5,2 % en valeur et de 6,5 % en volume.

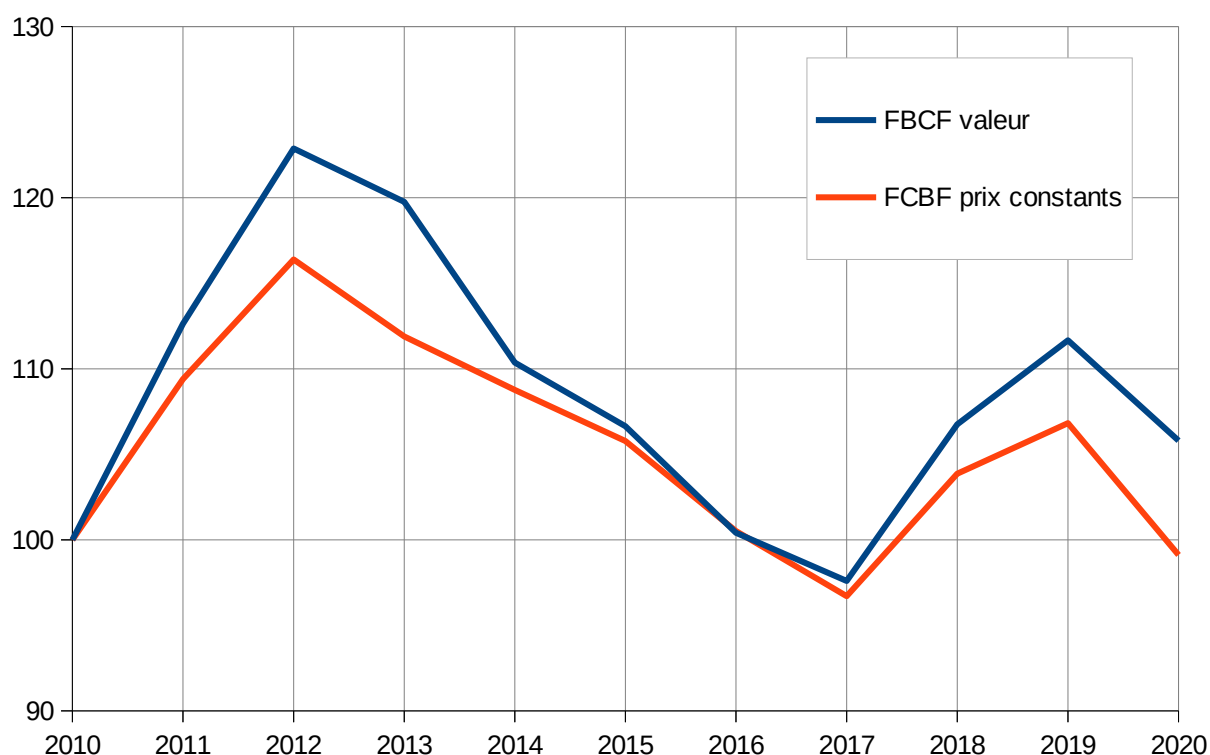
Tableau 19 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole

	Montant 2020 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
FBCF en biens agricoles	1,0	7,1	9,1
Plantations	0,7	– 0,2	1,1
Bétail	0,3	32,7	37,1
FBCF en biens non agricoles	9,6	– 6,3	– 7,9
dont : Matériels	6,8	– 2,2	– 4,8
Bâtiments	2,1	– 19,2	– 18,0
FBCF totale	10,5	– 5,2	– 6,5

source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 4 juin 2021

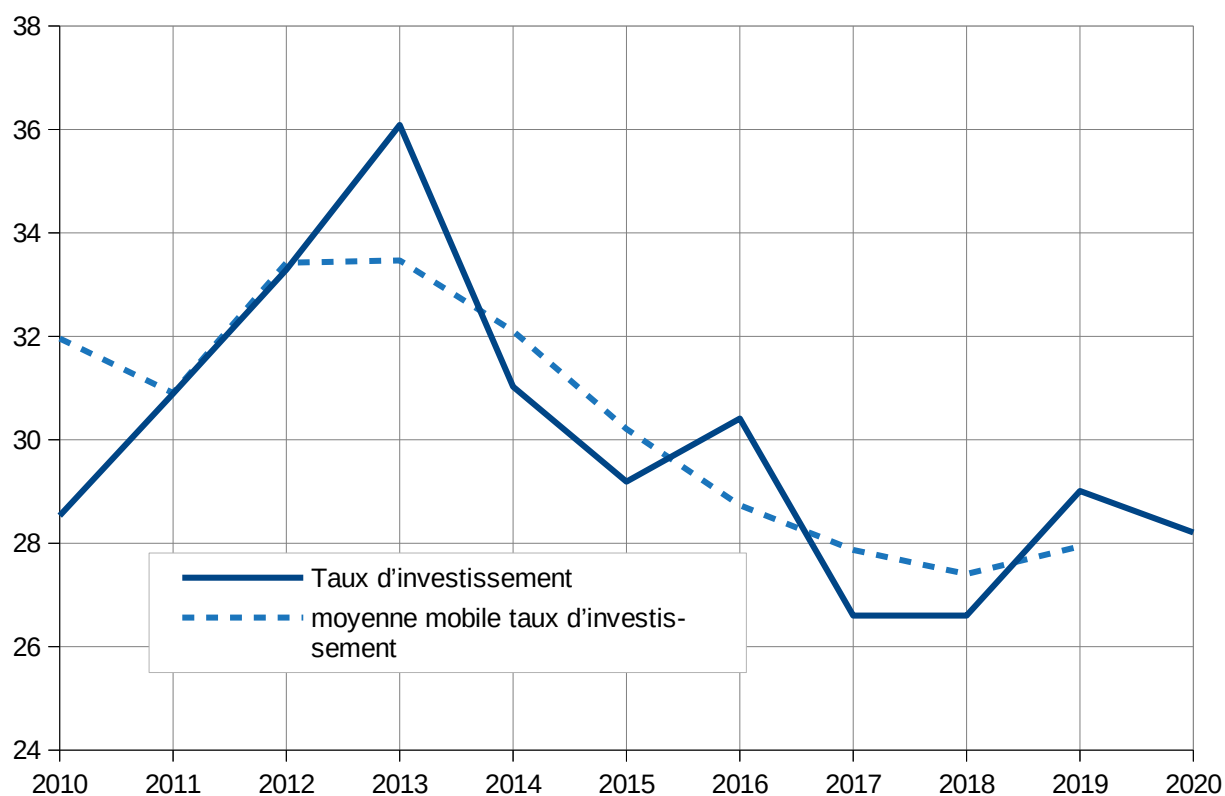
⁶ Le taux d'investissement rapporte en valeur la FBCF sur la valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Graphique 17 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010



source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 4 juin 2021

Graphique 18 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)



source : Insee, compte provisoire de l'agriculture arrêté au 4 juin 2021

Le commerce extérieur des produits agricoles bruts⁷ en 2020

En 2020, l'excédent commercial des produits agricoles bruts s'élève à 2,3 milliards d'euros (Md€). Il se réduit de 0,4 Md€ par rapport à 2019 du fait essentiellement de la hausse des importations. En effet, celles-ci ont augmenté (+ 0,5 Md€, + 4 %) et atteignent 12,1 Md€, tandis que les exportations ont été quasi stables à 14,5 Md€ (+ 0,2 %). Si le solde commercial avec l'UE à 27 reste excédentaire (+ 2,6 Md€), il baisse néanmoins de 0,7 Md€ du fait principalement du recul de l'excédent des céréales (– 0,3 Md€) et de l'augmentation du déficit des fruits (+ 0,2 Md€). Avec les pays tiers, il est déficitaire (– 0,2 Md€) mais se réduit de 0,3 Md€ du fait de la hausse des exportations de céréales vers la Chine. Dans leur ensemble, en 2020, les exportations françaises en valeur se sont réorientées vers les pays tiers (+ 8,5 %) au détriment de l'UE (– 4,3 %).

Les **céréales** sont structurellement le point fort des échanges commerciaux français de produits agricoles bruts. En 2020, pour la troisième année consécutive, l'excédent commercial des céréales progresse (+ 0,2 Md€) et s'élève à 6,4 Md€, du fait principalement des exportations de blé tendre vers la Chine, alors qu'il se dégrade avec les pays de l'UE.

En effet, côté offre, les ventes de **céréales à paille** bénéficient d'une part de la récolte abondante en 2019 et d'autre part de la hausse des cours en 2020. La forte baisse de la récolte céréalière 2020 limite cependant les disponibilités à l'exportation au second semestre 2020.

Côté demande, le marché mondial est dynamique, alimenté par la Chine et la constitution par les pays structurellement importateurs de stocks de précaution dans le contexte de la crise sanitaire. Par ailleurs, les cours ont été soutenus au 1er semestre 2020 par la réduction des disponibilités à l'exportation chez les pays producteurs de la Mer noire (Ukraine et Roumanie).

Sur l'ensemble de l'année 2020, les ventes françaises de **blé tendre** à destination de l'étranger sont dynamiques (+ 171 millions d'euros (M€), soit + 5 % sur un an) et atteignent 3,7 Md€ au plus haut depuis 2015. Le prix moyen du blé français à l'exportation augmente de 3 % et les quantités vendues de 0,4 million de tonnes (Mt) pour s'établir à 18,6 Mt. En termes de volume, la principale hausse concerne la Chine (+ 1,9 Mt) vers laquelle les exportations s'élèvent à 0,5 Md€.

Les exportations de **maïs** augmentent nettement de 282 M€ sur un an (+ 23 %) pour atteindre 1,5 Md€ sous l'effet de la hausse des quantités exportées (+ 24 %); elles bénéficient notamment d'une compétitivité-prix accrue en alimentation animale par rapport au blé dans l'UE. Les ventes augmentent ainsi particulièrement vers l'Espagne (+ 0,4 Mt) et vers les Pays-Bas (+ 0,2 Mt).

En revanche, après deux années de croissance soutenue (+ 20 % en 2019, + 26 % en 2018) les exportations françaises d'**orges** reculent nettement par rapport à 2019, à 1,2 Md€ (– 159 M€, soit – 12 %) du fait des moindres expéditions vers l'UE. En particulier, les principaux clients dans l'UE, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne réduisent leurs achats (de – 0,1 Mt à – 0,3 Mt chacun). En revanche les volumes d'orges exportés vers la Chine augmentent de 0,8 Mt. La Chine devient le premier débouché pour les orges françaises devant la Belgique. Ses besoins et les tensions commerciales avec l'Australie l'obligent en effet à se tourner vers d'autres fournisseurs, et bénéficient aux ventes françaises.

Enfin, le solde commercial du **blé dur** se réduit de 82 M€, à 274 M€. Les exportations reculent (– 83 M€) sous l'effet de moindres quantités vendues (– 33 %) notamment en direction de l'Italie.

En 2020, le solde commercial des **oléagineux** perd 227 M€ et devient déficitaire, à – 125 M€, son plus bas niveau depuis 2017. En particulier, le solde des seuls échanges de **graines oléoprotéagineuses**⁸ recule de 236 M€ par rapport à 2019, sous l'effet conjugué de la hausse des importations (+ 123 M€) et de la diminution des exportations (– 113 M€). Ainsi les importations de **colza** croissent de 0,3 Mt (+ 23 %) atteignant leur plus haut niveau à 1,5 Mt, tandis que les exportations reculent de 0,5 Mt (– 33 %), du fait la faiblesse des disponibilités issues des productions françaises.

⁷ Voir la nomenclature de produits française en annexe

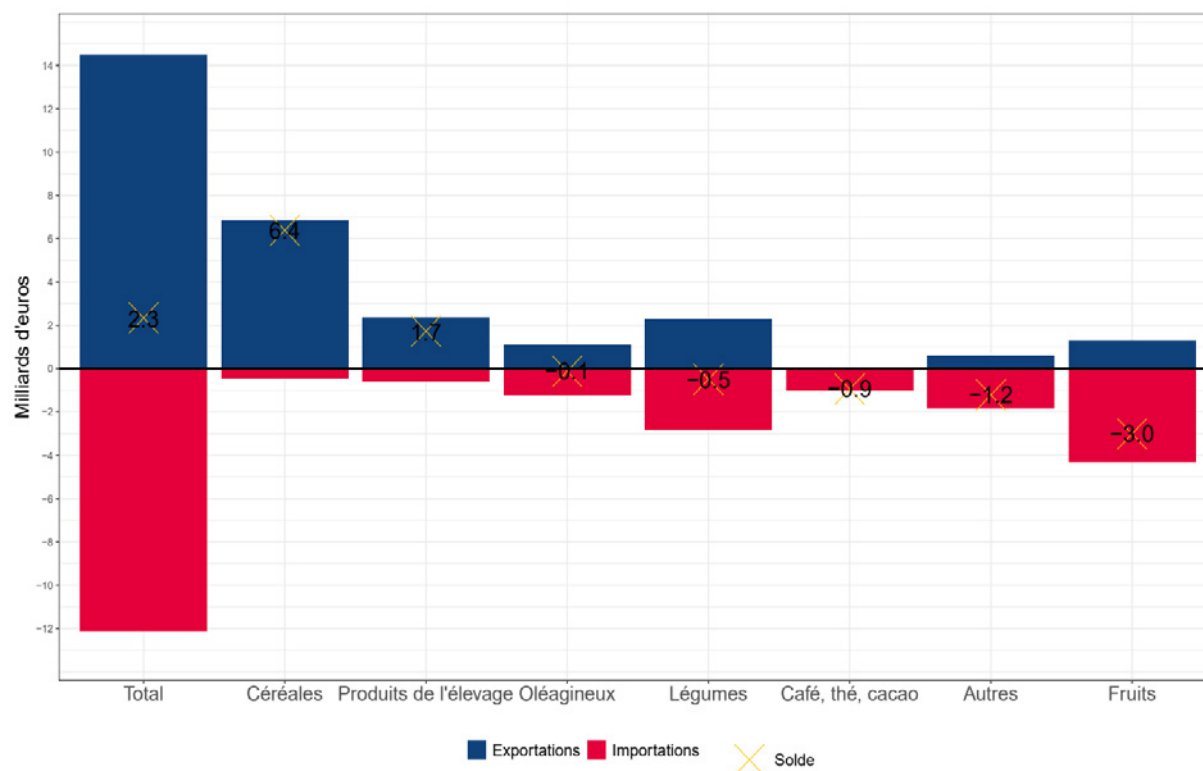
⁸ 01.11.9 Autres oléagineux, Classification des activités française (CPF rév 2.1)

En 2020, le déficit des **fruits** se creuse, pour la cinquième année consécutive, de 303 M€ et atteint un niveau inédit de 3,0 Md€. Les importations ont augmenté (+ 339 M€, + 9 % sur un an) du fait du renchérissement du prix moyen (+9 %). Une offre insuffisante en début d'année (faibles rendements des productions espagnole et marocaine notamment), aggravée par la crise sanitaire et des problèmes de qualité de certains agrumes, a tiré les prix vers le haut. Ainsi les agrumes dont le prix a crû de 18 % contribuent pour plus de la moitié à la hausse des importations en valeur. Les exportations françaises ont aussi augmenté en valeur (+ 36 M€, + 3 %), certes bien moins que les importations, du fait des ventes de **pommes** (+ 8,9 %) qui ont bénéficié de la chute de la production européenne. Même si les quantités exportées par la France diminuent en 2020, la faiblesse de l'offre soutient les prix. La valeur des exportations croît vers l'Allemagne (+ 44 %), le Royaume-Uni (+ 14 %) et l'Espagne (+ 26 %). En revanche, les exportations baissent nettement vers le Vietnam, l'Arabie saoudite et les Émirats Arabes Unis, de presque 40 % chacun.

En 2020, le déficit du commerce des **légumes** s'accroît de 150 M€ et atteint 0,5 M€, du fait de la hausse des importations (+ 65 M€, + 2,4 %) et de la baisse des exportations (– 84 M€, – 3,6 %). Le prix moyen des importations a augmenté (+ 7 %). L'excédent commercial des **pommes de terre** se dégrade (– 77 M€, – 13 %) malgré la nette baisse des importations. La valeur des exportations de pommes de terre a reculé de 129 M€ (– 18 %), à 602 M€ du fait de la nette baisse des prix. L'abondance de la récolte 2019 et la réduction des besoins de l'industrie de la transformation en raison de la fermeture de la restauration hors foyer ont pesé sur les prix durant la majeure partie de l'année. L'arrivée de la récolte abondante de 2020 a accentué le repli des cours d'autant que la demande industrielle est restée inférieure au niveau d'avant la crise sanitaire.

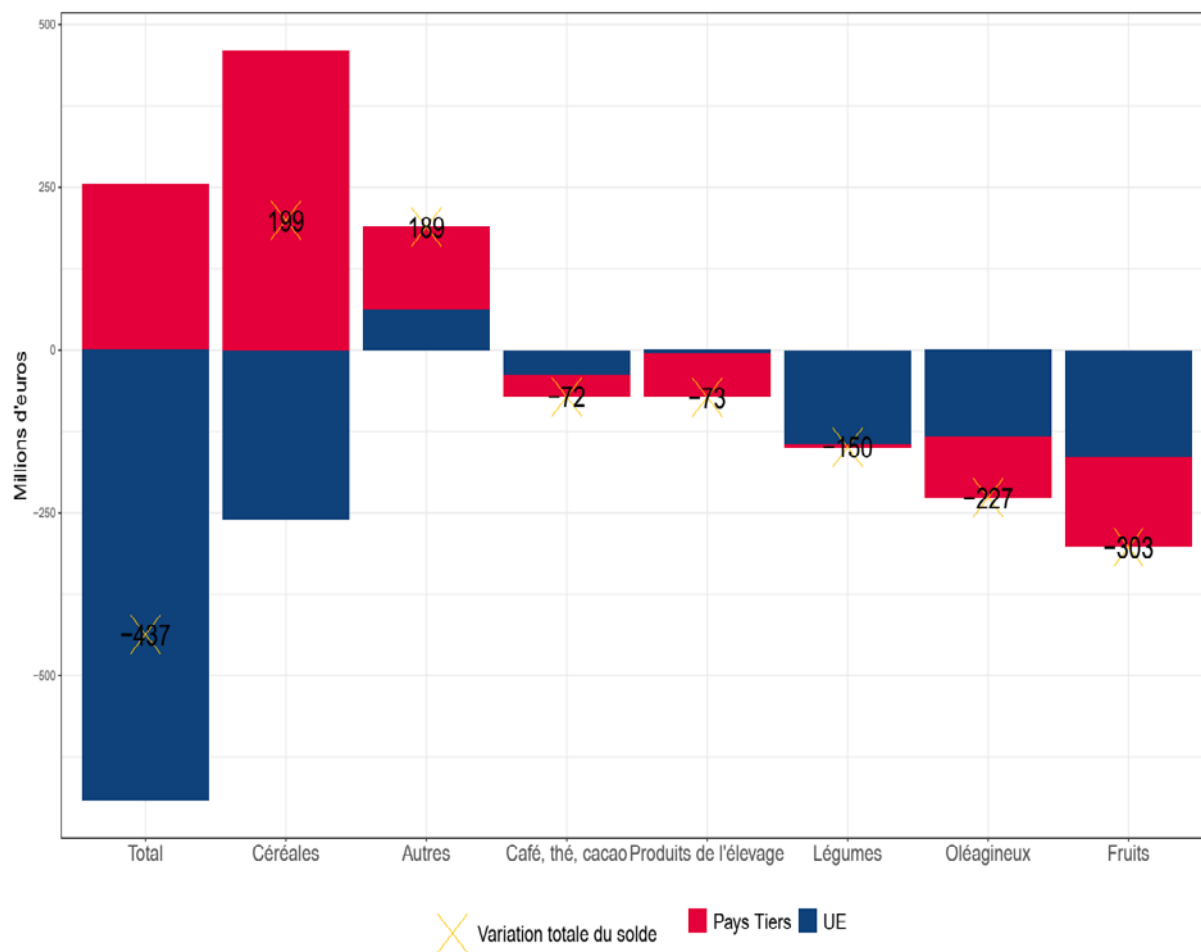
Structurellement excédentaire, le solde commercial des **animaux vivants** (1,8 Md€) diminue un peu, de 70 M€, pénalisé par le recul des exportations de **bovins** (– 67M€ à 1,4 Md€) notamment vers l'Italie, principal débouché des bovins français. En revanche, l'excédent commercial des porcins s'améliore encore à 143 M€ (+ 38 M€) sous l'effet de la hausse des exportations (+ 36 M€).

Graphique 19 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2020



Lecture : En 2020, le solde commercial des céréales s'élève à 6,4 milliards d'euros

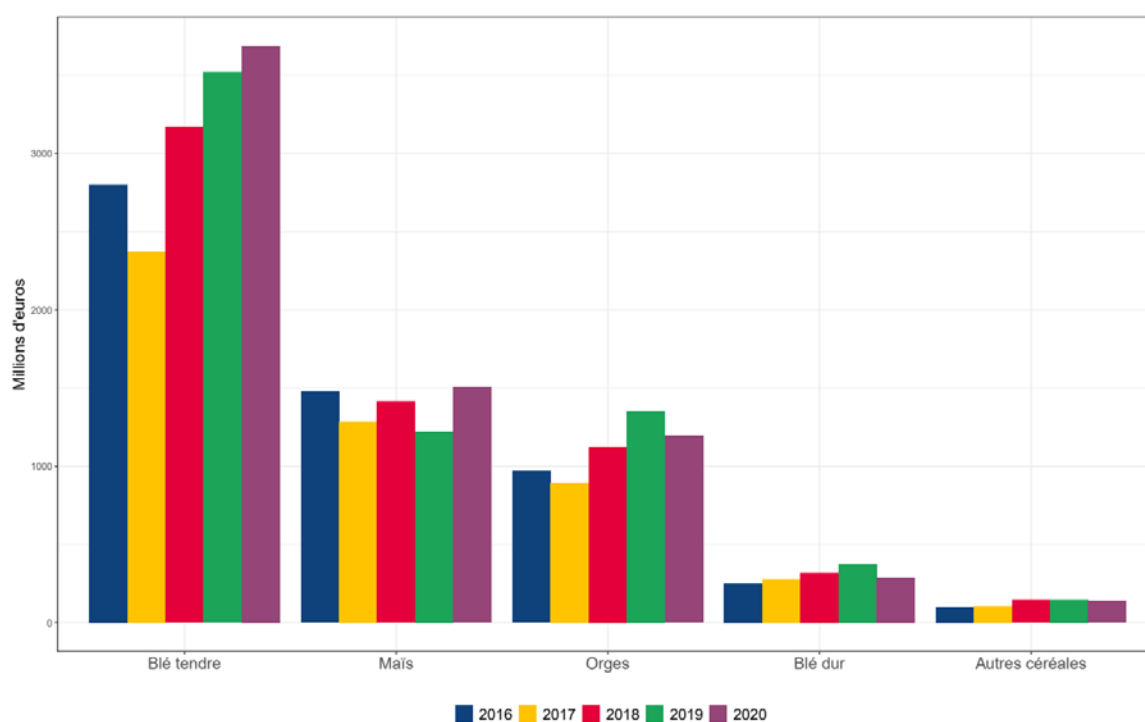
Graphique 20 : Variation du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2020



Source : DGDDI

Lecture : En 2020, le solde commercial des fruits s'est dégradé de 303 millions d'euros, avec les pays tiers et les pays de l'UE à 27

Graphique 21 : Exportations de céréales de 2016 à 2020



Source : DGDDI

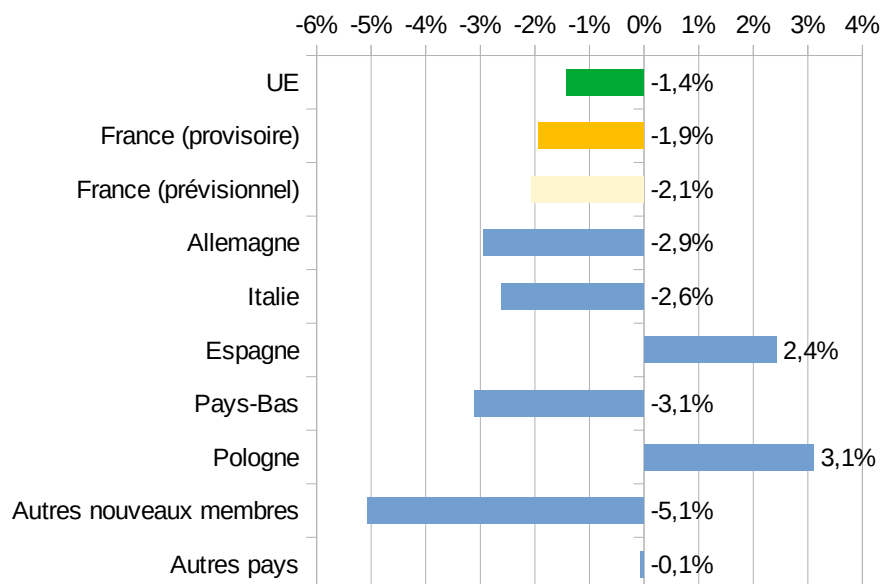
Comparaisons européennes

En 2020, dans l'ensemble de l'Union européenne, la production de la branche agricole baisse de 1,4 % par rapport à 2019 et se situe à 412 milliards d'euros (Md€) d'après les comptes économiques de l'agriculture publiés par Eurostat. La production avait atteint un niveau record en 2019 avec 418 milliards d'euros. En 2020, elle est pénalisée par la contraction combinée des volumes (– 0,8 %) et des prix (– 0,7 %).

Les productions végétale et animale ont décliné en valeur de 1,2 % et de 1,5 % respectivement. Parmi les produits végétaux, les principales baisses concernent les pommes de terre dont la production décroît nettement (– 14,6 % après + 19,8 % en 2019), les céréales (y compris semences) (– 2,7 % après + 4,6 %) et le vin qui se replie pour la deuxième année consécutive (– 1,6 % après – 17,2 %). La production de fruits rebondit nettement (+ 8,3 % après – 7,8 % l'année précédente). Côté productions animales, la baisse de celle des porcins (– 1,7 % après + 15,1 %) et des bovins (– 2,7 % après – 3,0 %) n'est pas compensée par la hausse des ovins et caprins (+ 2,0 %).

Parmi les pays de l'Union européenne, la France se maintient à la première place, avec une production de 75,5 milliards d'euros, soit 18,3 % de la production totale de l'UE. Elle est suivie par l'Allemagne (56,8 Md€), l'Italie (56,3 Md€) et en quatrième l'Espagne (52,9 Md€). La production de la branche agricole française (en valeurs, hors subvention) baisse de 1,9 % en 2020 d'après l'estimation du compte provisoire tirée à la fois par les productions végétale (– 2,4 %) et animale (– 0,9 %). La production allemande se contracte (– 2,9 %) du fait du contrecoup baissier des productions de pommes de terre (– 23,1 % après + 48,5 %) et des céréales (– 1,6 % après + 28,7 %). La production agricole italienne recule encore (– 2,6 % après – 1,2 %). Parmi les quatre grands pays producteurs, seule la production espagnole augmente de 2,4 %, portée par les fortes croissances céréalières (+ 28,9 %) et fruitières (+ 12,2 %). La production hollandaise décroît de 3,1 %, la production polonaise, elle, croît de 3,1 %. Au final, la France, l'Allemagne et l'Italie pèsent chacun négativement avec 0,4 point de pourcentage sur la baisse de la production agricole de l'Union européenne. L'Espagne contribue positivement de 0,3 point de pourcentage.

Graphique 22 : Évolution de la production en valeur de la branche agricole en 2020 (en %)



Source : Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2020, avril 2021

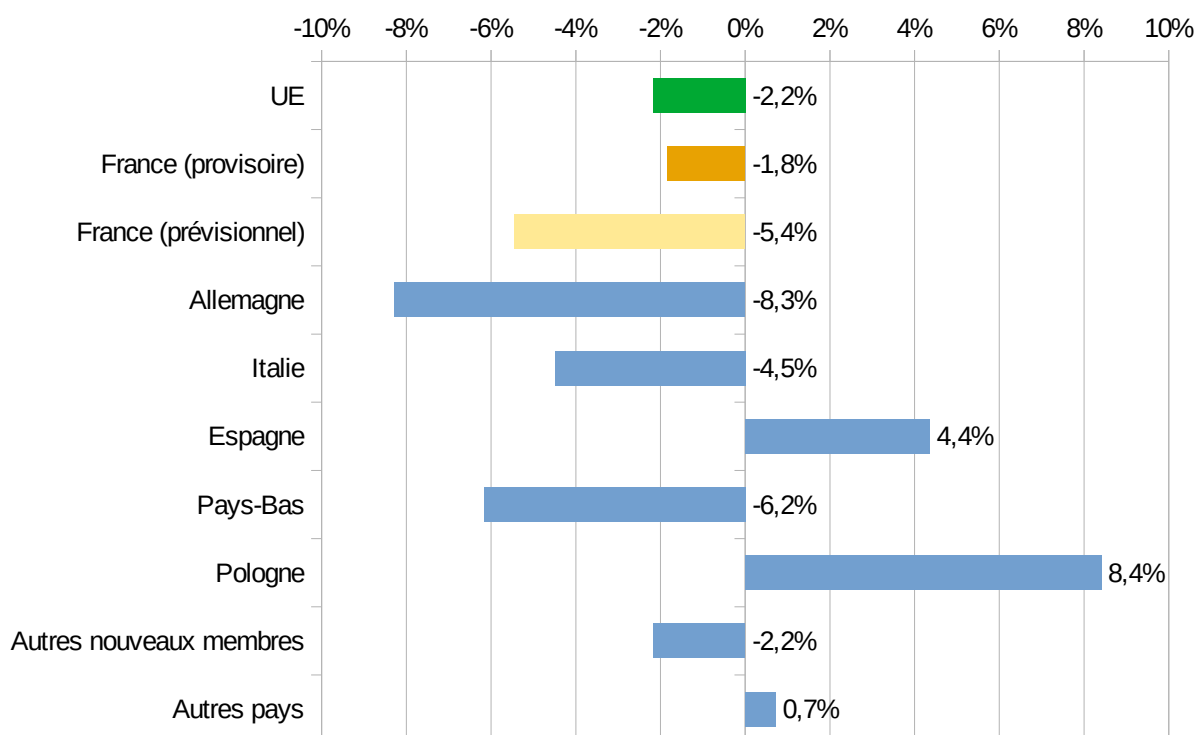
UE : ne contient pas le Royaume-Uni

Rappel : pour la France, le compte prévisionnel a été actualisé à l'aide des données disponibles en juin 2020 (compte « France provisoire »).

Dans l'ensemble de l'UE, les consommations intermédiaires baissent légèrement (– 0,8 %), après la hausse de l'année précédente (+ 1,0 %). Les postes des « énergies et lubrifiants » et des « engrais et amendements » baissent respectivement de 9,7 % et 4,8 %. L'alimentation animale totale qui représente près de 38,5 % des consommations intermédiaires, croît (+ 1,1 %).

Compte tenu de la baisse de la production supérieure à celles des charges, la valeur ajoutée brute de la branche agricole au niveau de l'ensemble de l'UE baisse de 1,7 % et s'élève à 178 milliards d'euros en 2020. Parmi les grands pays producteurs, les évolutions des valeurs ajoutées brutes seraient contrastées (graphique 22). D'un côté, l'Espagne et la Pologne augmenteraient (respectivement + 4,4 % et + 8,4 %), alors que la France, l'Allemagne et l'Italie se replieraient (respectivement – 2,5 %, – 8,3 %, – 4,5 %).

Graphique 23 : Évolution de la valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2020 (en %)



Source : Eurostat, comptes économiques de l'agriculture 2020, avril 2021

UE : ne contient pas le Royaume-Uni

Annexes

Compte provisoire de la branche agriculture en 2020

Tableau A1 – 2020 : Production hors subventions (En millions d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2019 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/ (a)	Valeur 2020 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/ (c)	Valeur 2020 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	82,1	0,2	109,4	0,3	89,8
Blé tendre	6,3	73,9	4,7	113,0	5,3	83,5
Maïs	2,1	106,6	2,2	112,3	2,5	119,7
Orge	1,8	75,9	1,4	109,8	1,5	83,3
Autres céréales	0,4	88,1	0,4	111,7	0,4	98,4
CEREALES	10,9	81,2	8,9	112,2	10,0	91,1
Oléagineux	1,9	100,0	1,9	112,2	2,2	112,2
Protéagineux	0,2	90,2	0,2	112,7	0,2	101,6
Tabac	0,0	77,6	0,0	100,7	0,0	78,2
Betteraves industrielles	0,7	69,2	0,5	112,7	0,6	78,0
Autres plantes industrielles	0,7	99,8	0,7	85,2	0,6	85,1
PLANTES INDUSTRIELLES	3,5	93,0	3,3	106,8	3,5	99,3
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	102,1	4,6	96,3	4,5	98,3
PLANTES FOURRAGERES	5,5	101,9	5,6	96,5	5,4	98,3
Légumes frais	3,3	96,9	3,2	106,7	3,4	103,5
Plantes et fleurs	2,9	100,2	2,9	100,1	2,9	100,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,1	98,5	6,0	103,6	6,3	102,0
POMMES DE TERRE	4,0	103,4	4,1	96,9	4,0	100,2
FRUITS	3,1	93,7	2,9	110,8	3,3	103,7
Vins de champagne	2,6	80,6	2,1	99,3	2,1	80,0
dont vins calmes	2,0	80,6	1,6	95,7	1,5	77,2
dont champagne	0,6	80,5	0,5	110,2	0,6	88,7
Autres vins d'appellation	6,7	102,0	6,9	94,6	6,5	96,5
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	9,4	95,9	9,0	95,7	8,6	91,9
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	127,5	1,6	99,7	1,6	127,1
dont vins de distillation	0,3	119,5	0,3	99,7	0,3	119,2
dont cognac	1,0	129,6	1,3	99,7	1,3	129,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,4	1,6	112,4
VINS COURANTS	2,7	120,1	3,3	99,0	3,2	119,0
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	45,3	95,2	43,2	102,5	44,3	97,6
Gros bovins	5,6	100,1	5,6	99,2	5,6	99,3
Veaux	1,2	96,8	1,1	98,7	1,1	95,6
Ovins-caprins	0,7	103,2	0,7	105,9	0,8	109,3
Equidés	0,1	68,6	0,1	162,2	0,1	111,3
Porcins	3,6	101,6	3,6	95,2	3,5	96,7
BETAIL	11,2	100,2	11,2	98,6	11,0	98,8
Volailles	3,3	97,5	3,2	99,3	3,2	96,8
Œufs	1,4	102,5	1,4	93,2	1,3	95,6
PRODUITS AVICOLES	4,7	99,0	4,7	97,5	4,6	96,5
Lait et produits laitiers	10,0	100,9	10,1	99,4	10,0	100,2
dont lait	9,6	100,8	9,6	99,3	9,6	100,1
dont produits laitiers	0,4	102,4	0,4	101,6	0,4	104,1
Autres produits de l'élevage	0,6	105,8	0,7	100,4	0,7	106,2
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,6	101,2	10,8	99,4	10,7	100,6
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,5	100,4	26,6	98,7	26,3	99,1
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	71,9	97,1	69,8	101,1	70,5	98,2
Activités principales de travaux agricoles	4,9	98,0	4,8	100,0	4,8	98,0
Activités secondaires de services	0,2	74,7	0,2	95,0	0,2	71,0
PRODUCTION DE SERVICES	5,1	97,0	5,0	99,8	4,9	96,8
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	77,0	97,1	74,7	101,0	75,5	98,1
dont production des activités secondaires	2,3	105,2	2,4	102,0	2,5	107,3

Tableau A2 – 2020 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volum e 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	6,0	82,1	4,9	123,0	6,1	101,0
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0,4	100,0	0,4	100,0	0,4	100,0
CEREALES	6,4	83,3	5,4	121,1	6,5	100,9
Oléagineux	5,4	94,9	5,1	104,5	5,3	99,2
Protéagineux	57,3	90,2	51,7	111,2	57,5	100,2
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,0	94,7	70,1	105,3	73,8	99,7
PLANTES INDUSTRIELLES	136,7	92,8	126,9	107,6	136,6	99,9
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	12,7	96,9	12,3	98,0	12,1	95,1
Plantes et fleurs	1,3	98,5	1,3	91,6	1,2	90,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	14,1	97,1	13,7	97,4	13,3	94,6
POMMES DE TERRE	2,2	91,9	2,0	108,8	2,2	100,0
FRUITS	148,2	93,0	137,9	104,8	144,5	97,5
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	307,6	92,9	285,8	106,1	303,1	98,5
Gros bovins	614,4	100,1	615,0	97,5	599,4	97,6
Veaux						
Ovins-caprins	125,4	103,2	129,5	95,6	123,7	98,7
Équidés						
porcins	3,2	94,2	3,0	106,5	3,2	100,3
BETAIL	743,0	100,6	747,4	97,2	726,3	97,8
Volailles	7,0	100,1	7,0	68,3	4,8	68,4
Oeufs	0,4	100,0	0,4	99,0	0,4	99,0
PRODUITS AVICOLES	7,4	100,1	7,4	69,9	5,2	70,0
Lait et produits laitiers	88,2	99,1	87,4	99,0	86,5	98,1
dont lait	88,2	99,1	87,4	99,0	86,5	98,1
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	1,0	99,0	1,0	40,0	0,4	39,6
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	88,2	99,1	87,4	99,0	86,5	98,1
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	838,6	100,4	842,2	97,1	818,0	97,5
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 146,2	98,4	1128,0	99,4	1121,1	97,8
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 146,2	98,4	1128,0	99,4	1121,1	97,8
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 – 2020 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2020	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Blé dur	0,3	82,1	0,2	109,6	0,3	90,0
Blé tendre	6,3	73,9	4,7	113,0	5,3	83,5
Maïs	2,1	106,6	2,2	112,3	2,5	119,7
Orge	1,8	75,9	1,4	109,8	1,5	83,3
Autres céréales	0,4	88,1	0,4	111,7	0,4	98,4
CEREALES	10,9	81,2	8,9	112,2	10,0	91,1
Oléagineux	1,9	100,0	1,9	112,2	2,2	112,2
Protéagineux	0,2	90,2	0,2	112,3	0,2	101,3
Tabac	0,0	77,6	0,0	100,7	0,0	78,2
Betteraves industrielles	0,7	69,2	0,5	112,7	0,6	78,0
Autres plantes industrielles	0,7	99,3	0,7	87,2	0,6	86,6
PLANTES INDUSTRIELLES	3,7	93,0	3,4	106,8	3,6	99,4
Maïs fourrage	1,0	101,2	1,0	97,3	1,0	98,5
Autres fourrages	4,5	102,1	4,6	96,3	4,5	98,3
PLANTES FOURRAGERES	5,5	101,9	5,6	96,5	5,4	98,3
Légumes frais	3,3	96,9	3,2	106,7	3,4	103,4
Plantes et fleurs	2,9	100,2	2,9	100,1	2,9	100,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,2	98,5	6,1	103,6	6,3	102,0
POMMES DE TERRE	4,0	103,4	4,1	96,9	4,0	100,2
FRUITS	3,3	93,6	3,1	110,5	3,4	103,4
Vins de champagne	2,6	80,6	2,1	99,3	2,1	80,0
dont vins calmes	2,0	80,6	1,6	95,7	1,5	77,2
dont champagne	0,6	80,5	0,5	110,2	0,6	88,7
Autres vins d'appellation	6,7	102,0	6,9	94,6	6,5	96,5
VINS DE QUALITE	9,4	95,9	9,0	95,7	8,6	91,9
Vins pour eaux de vie AOC	1,2	127,5	1,6	99,7	1,6	127,1
dont vins de distillation	0,3	119,5	0,3	99,7	0,3	119,2
dont cognac	1,0	129,6	1,3	99,7	1,3	129,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Vins de table et de pays	1,4	114,2	1,7	98,4	1,6	112,4
VINS COURANTS	2,7	120,1	3,3	99,0	3,2	119,0
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	45,7	95,2	43,4	102,6	44,6	97,6
Gros bovins	6,2	100,1	6,3	99,1	6,2	99,1
Veaux	1,2	96,8	1,1	98,7	1,1	95,6
Ovins-caprins	0,8	103,2	0,9	104,4	0,9	107,7
Équidés	0,1	68,6	0,1	162,2	0,1	111,3
Porcins	3,6	101,6	3,6	95,2	3,5	96,7
BETAIL	11,9	100,2	11,9	98,5	11,8	98,7
Volailles	3,3	97,5	3,3	99,2	3,2	96,8
Œufs	1,4	102,5	1,4	93,2	1,3	95,6
PRODUITS AVICOLES	4,7	99,0	4,7	97,4	4,6	96,4
Lait et produits laitiers	10,1	100,8	10,2	99,4	10,1	100,2
dont lait	9,7	100,8	9,7	99,3	9,7	100,0
dont produits laitiers	0,4	102,4	0,4	101,6	0,4	104,1
Autres produits de l'élevage	0,7	105,8	0,7	100,3	0,7	106,1
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,7	101,1	10,8	99,4	10,8	100,6
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	27,4	100,4	27,5	98,7	27,1	99,1
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	73,0	97,1	70,9	101,1	71,7	98,1
Activités principales de travaux agricoles	4,9	98,0	4,8	100,0	4,8	98,0
Activités secondaires de services	0,2	74,7	0,2	95,0	0,2	71,0
PRODUCTION DE SERVICES	5,1	97,0	5,0	99,8	4,9	96,8
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	78,1	97,1	75,9	101,0	76,6	98,1
dont production des activités secondaires	2,3	105,2	2,4	102,0	2,5	107,3

Tableau A4 – 2020 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2019	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2020	Indice de valeur
Semences et plants	2 589	104,1	2 694	100,4	2 705	104,5
Énergie et lubrifiants	4 122	98,9	4 079	86,1	3 513	85,2
Engrais et amendements	3 734	91,4	3 413	99,1	3 381	90,5
Pesticides (produits phytosanitaires)	2 970	100,2	2 976	96,8	2 880	97,0
Dépenses vétérinaires	1 441	98,9	1 425	102,5	1 460	101,4
Aliments pour animaux	15 148	101,3	15 342	99,4	15 257	100,7
<i>dont : intraconsommés</i>	7 028	104,2	7 324	98,2	7 191	102,3
<i>achetés en dehors de la branche</i>	8 119	98,8	8 018	100,6	8 066	99,3
Entretien du matériel	3 812	99,3	3 786	103,2	3 905	102,4
Entretien des bâtiments	350	100,0	350	101,5	356	101,5
Services de travaux agricoles	4 889	98,0	4 792	100,0	4 789	98,0
Autres biens et services	7 360	98,9	7 278	99,3	7 230	98,2
<i>dont : SIFIM</i>	704	101,0	711	93,6	666	94,5
Total	46 415	99,4	46 134	98,6	45 476	98,0

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A5 – 2020 : Compte de production (En milliards d'euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Production	78,1	98,1	76,6
(-) Consommations intermédiaires	46,4	98,0	45,5
(=) Valeur ajoutée brute	31,7	98,2	31,1

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A6 – 2020 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)

COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Valeur ajoutée brute	31,7	98,2	31,1
(+) Subventions d'exploitation	8,3	94,4	7,8
(-) Autres impôts sur la production	1,7	96,0	1,6
Impôts fonciers	1,0	92,6	0,9
Autres	0,7	101,2	0,7
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	38,3	97,4	37,4
(-) Rémunération des salariés	8,1	98,1	8,0
Salaires	6,9	97,9	6,7
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,3	99,7	1,3
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,2	97,3	29,4

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A7 – 2020 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	30,2	97,3	29,4
(-) Intérêts ¹	0,5	88,6	0,4
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,1	96,5	1,1
(-) Charges locatives nettes ²	2,4	101,1	2,5
(=) Résultat brut de la branche agricole	27,3	97,1	26,5

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A8 – 2020 : Indicateurs de résultat brut

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-2,6	-5,0
par actif	-0,9	-3,3
Résultat de la branche agricole	-2,9	-5,3
par actif non salarié	-0,9	-3,3
Évolution du prix du PIB	2,5	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-1,7	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-2,1	

* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A9 – 2020 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2019	Indice de valeur	Valeur 2020
Consommation de capital fixe	10,8	101,6	11,0

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A10 – 2020 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2020/ 2019 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-4,2	-6,5
par actif	-2,6	-5,0
Résultat de la branche agricole	-5,9	-8,2
par actif non salarié	-3,9	-6,2

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2019

Tableau A1 – 2019 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2018 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2019 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2019 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	89,7	0,3	109,1	0,3	97,9
Blé tendre	6,0	115,9	6,9	91,1	6,3	105,7
Maïs	2,1	105,6	2,2	93,3	2,1	98,5
Orge	1,9	122,7	2,3	80,1	1,8	98,3
Autres céréales	0,4	119,1	0,4	95,3	0,4	113,5
CEREALES	10,6	114,5	12,2	90,0	10,9	103,0
Oléagineux	2,3	80,4	1,9	104,4	1,9	84,0
Protéagineux	0,2	122,2	0,2	97,1	0,2	118,6
Tabac	0,0	79,1	0,0	85,9	0,0	67,9
Betteraves industrielles	0,8	96,8	0,8	96,8	0,7	93,7
Autres plantes industrielles	0,7	108,4	0,8	83,8	0,7	90,8
PLANTES INDUSTRIELLES	4,0	90,4	3,6	97,8	3,5	88,4
Maïs fourrage	0,9	95,6	0,9	109,3	1,0	104,4
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	108,7	4,5	106,5
PLANTES FOURRAGERES	5,2	97,5	5,1	108,8	5,5	106,1
Légumes frais	3,1	102,5	3,2	103,1	3,3	105,6
Plantes et fleurs	2,9	97,8	2,8	101,0	2,9	98,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,0	100,2	6,0	102,1	6,1	102,3
POMMES DE TERRE	3,4	112,3	3,8	103,2	4,0	115,9
FRUITS	3,1	105,1	3,2	97,7	3,1	102,7
Vins de champagne	3,1	83,3	2,6	101,9	2,6	84,9
dont vins calmes	2,4	81,3	2,0	101,6	2,0	82,6
dont champagne	0,7	90,4	0,6	102,9	0,6	93,0
Autres vins d'appellation	8,1	86,2	7,0	96,7	6,7	83,4
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	11,2	85,4	9,6	98,1	9,4	83,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	103,2	1,2	84,9
dont vins de distillation	0,3	87,4	0,2	105,4	0,3	92,1
dont cognac	1,2	81,0	1,0	102,7	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	90,8	1,4	102,4	1,4	93,0
VINS COURANTS	3,1	86,8	2,7	102,7	2,7	89,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	46,5	99,1	46,1	98,3	45,3	97,4
Gros bovins	5,8	97,0	5,7	99,7	5,6	96,7
Veaux	1,2	98,2	1,2	94,5	1,2	92,8
Ovins-caprins	0,7	96,8	0,7	99,1	0,7	95,9
Equidés	0,1	50,0	0,0	182,3	0,1	91,2
Porcins	2,9	100,3	2,9	121,5	3,6	121,9
BETAIL	10,8	97,6	10,6	105,5	11,2	103,0
Volailles	3,3	98,6	3,2	102,9	3,3	101,4
Œufs	1,5	96,5	1,5	95,5	1,4	92,2
PRODUITS AVICOLES	4,8	97,9	4,7	100,6	4,7	98,5
Lait et produits laitiers	9,6	100,9	9,6	103,5	10,0	104,4
dont lait	9,2	100,9	9,2	103,6	9,6	104,5
dont produits laitiers	0,4	100,7	0,4	102,4	0,4	103,1
Autres produits de l'élevage	0,7	92,9	0,6	101,7	0,6	94,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,3	100,3	10,3	103,4	10,6	103,8
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	25,9	98,8	25,6	103,7	26,5	102,5
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	72,4	99,0	71,7	100,2	71,9	99,2
Activités principales de travaux agricoles	4,6	103,8	4,8	101,3	4,9	105,2
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
PRODUCTION DE SERVICES	4,9	103,7	5,0	101,3	5,1	105,1
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	77,3	99,3	76,7	100,3	77,0	99,6
dont production des activités secondaires	2,5	88,5	2,2	102,6	2,3	90,8

Tableau A2 – 2019 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	6,3	89,7	5,6	106,5	6,0	95,5
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0,4	100,0	0,4	100,0	0,4	100,0
CEREALES	6,7	90,4	6,1	106,0	6,4	95,8
Oléagineux	5,4	107,5	5,8	92,6	5,4	99,6
Protéagineux	48,1	122,2	58,8	97,5	57,3	119,1
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74,0	110,5	81,7	90,6	74,0	100,0
PLANTES INDUSTRIELLES	127,5	114,8	146,4	93,4	136,7	107,2
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	12,2	102,5	12,5	101,5	12,7	104,0
Plantes et fleurs	1,4	99,4	1,3	99,9	1,3	99,3
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	13,6	102,2	13,9	101,3	14,1	103,5
POMMES DE TERRE	2,3	100,2	2,3	97,2	2,2	97,3
FRUITS	147,5	94,8	139,8	106,0	148,2	100,5
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	297,6	103,6	308,4	99,8	307,6	103,4
Gros bovins	616,1	97,3	599,4	102,5	614,4	99,7
Veaux						
Ovins-caprins	126,6	96,8	122,5	102,4	125,4	99,0
Équidés						
porcins	3,3	101,7	3,3	95,6	3,2	97,2
BETAIL	745,9	97,2	725,3	102,4	743,0	99,6
Volailles	6,1	105,6	6,5	108,2	7,0	114,3
Oeufs	0,2	103,3	0,2	254,2	0,4	262,7
PRODUITS AVICOLES	6,3	105,5	6,6	111,7	7,4	117,8
Lait et produits laitiers	88,7	96,2	85,2	103,4	88,2	99,5
dont lait	88,7	96,2	85,2	103,4	88,2	99,5
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0,8	109,2	0,9	110,2	1,0	120,2
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	88,7	96,2	85,2	103,4	88,2	99,5
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	840,9	97,2	817,1	102,6	838,6	99,7
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 138,4	98,9	1125,5	101,8	1146,2	100,7
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 138,4	98,9	1125,5	101,8	1146,2	100,7
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 – 2019 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Blé dur	0,3	89,7	0,3	109,1	0,3	97,9
Blé tendre	6,0	115,9	6,9	91,1	6,3	105,7
Maïs	2,1	105,6	2,2	93,3	2,1	98,5
Orge	1,9	122,7	2,3	80,1	1,8	98,3
Autres céréales	0,4	119,0	0,4	95,3	0,4	113,4
CEREALES	10,6	114,4	12,2	90,0	10,9	103,0
Oléagineux	2,3	80,5	1,9	104,4	1,9	84,0
Protéagineux	0,2	122,2	0,3	97,2	0,2	118,8
Tabac	0,0	79,1	0,0	85,9	0,0	67,9
Betteraves industrielles	0,8	96,8	0,8	96,8	0,7	93,7
Autres plantes industrielles	0,8	108,6	0,9	84,5	0,7	91,7
PLANTES INDUSTRIELLES	4,1	91,1	3,8	97,6	3,7	89,0
Maïs fourrage	0,9	95,6	0,9	109,3	1,0	104,4
Autres fourrages	4,3	98,0	4,2	108,7	4,5	106,5
PLANTES FOURRAGERES	5,2	97,5	5,1	108,8	5,5	106,1
Légumes frais	3,1	102,5	3,2	103,1	3,3	105,6
Plantes et fleurs	2,9	97,8	2,8	101,0	2,9	98,8
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	6,0	100,2	6,0	102,1	6,2	102,3
POMMES DE TERRE	3,4	112,3	3,8	103,2	4,0	115,9
FRUITS	3,2	104,7	3,4	98,0	3,3	102,6
Vins de champagne	3,1	83,3	2,6	101,9	2,6	84,9
dont vins calmes	2,4	81,3	2,0	101,6	2,0	82,6
dont champagne	0,7	90,4	0,6	102,9	0,6	93,0
Autres vins d'appellation	8,1	86,2	7,0	96,7	6,7	83,4
VINS DE QUALITE	11,2	85,4	9,6	98,1	9,4	83,8
Vins pour eaux de vie AOC	1,5	82,2	1,2	103,2	1,2	84,9
dont vins de distillation	0,3	87,4	0,2	105,4	0,3	92,1
dont cognac	1,2	81,0	1,0	102,7	1,0	83,2
Autres vins de distillation	0,0	100,0	0,0	100,1	0,0	100,1
Vins de table et de pays	1,6	90,8	1,4	102,4	1,4	93,0
VINS COURANTS	3,1	86,8	2,7	102,7	2,7	89,2
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	46,8	99,1	46,4	98,3	45,7	97,5
Gros bovins	6,4	97,1	6,3	100,0	6,2	97,0
Veaux	1,2	98,2	1,2	94,5	1,2	92,8
Ovins-caprins	0,9	96,8	0,8	99,6	0,8	96,3
Équidés	0,1	50,0	0,0	182,3	0,1	91,2
Porcins	2,9	100,3	2,9	121,5	3,6	121,9
BETAIL	11,6	97,6	11,3	105,3	11,9	102,8
Volailles	3,3	98,6	3,2	102,9	3,3	101,4
Œufs	1,5	96,5	1,5	95,5	1,4	92,2
PRODUITS AVICOLES	4,8	97,9	4,7	100,6	4,7	98,5
Lait et produits laitiers	9,7	100,8	9,7	103,5	10,1	104,4
dont lait	9,2	100,8	9,3	103,6	9,7	104,4
dont produits laitiers	0,4	100,7	0,4	102,4	0,4	103,1
Autres produits de l'élevage	0,7	92,9	0,6	101,7	0,7	94,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,3	100,3	10,4	103,4	10,7	103,7
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,7	98,7	26,4	103,7	27,4	102,4
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	73,6	99,0	72,8	100,3	73,0	99,2
Activités principales de travaux agricoles	4,6	103,8	4,8	101,3	4,9	105,2
Activités secondaires de services	0,2	100,0	0,2	101,5	0,2	101,5
PRODUCTION DE SERVICES	4,9	103,7	5,0	101,3	5,1	105,1
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	78,4	99,3	77,9	100,3	78,1	99,6
dont production des activités secondaires	2,5	88,5	2,2	102,6	2,3	90,8

Tableau A4 – 2019 : Consommations intermédiaires (En millions d’euros)

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2018	Indice de volume	Volume 2019	Indice de prix	Valeur 2019	Indice de valeur
Semences et plants	2 495	103,7	2 587	100,1	2 589	103,8
Énergie et lubrifiants	4 131	100,3	4 145	99,4	4 122	99,8
Engrais et amendements	3 455	99,2	3 426	109,0	3 734	108,1
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 080	98,9	3 045	97,5	2 970	96,4
Dépenses vétérinaires	1 405	100,0	1 405	102,5	1 441	102,5
Aliments pour animaux	14 483	100,4	14 546	104,1	15 148	104,6
<i>dont : intraconsommés</i>	6 601	100,9	6 661	105,5	7 028	106,5
<i>achetés en dehors de la branche</i>	7 882	100,0	7 885	103,0	8 119	103,0
Entretien du matériel	3 683	100,7	3 708	102,8	3 812	103,5
Entretien des bâtiments	333	103,0	344	102,0	350	105,1
Services de travaux agricoles	4 647	103,8	4 826	101,3	4 889	105,2
Autres biens et services	7 159	102,0	7 302	100,8	7 360	102,8
<i>dont : SIFIM</i>	750	100,1	750	93,9	704	93,9
Total	44 871	101,0	45 334	102,4	46 415	103,4

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A5 – 2019 : Compte de production (En milliards d’euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Production	78,4	99,6	78,1
(-) Consommations intermédiaires	44,9	103,4	46,4
(=) Valeur ajoutée brute	33,6	94,5	31,7

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A6 – 2019 : Compte d’exploitation (En milliards d’euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Valeur ajoutée brute	33,6	94,5	31,7
(+) Subventions d’exploitation	8,3	100,0	8,3
(-) Autres impôts sur la production	1,6	102,5	1,7
Impôts fonciers	1,0	101,9	1,0
Autres	0,6	103,3	0,7
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	40,2	95,3	38,3
(-) Rémunération des salariés	8,0	101,2	8,1
Salaires	6,5	105,5	6,9
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,5	83,0	1,3
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d’exploitation	32,2	93,8	30,2

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A7 – 2019 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 - COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	32,2	93,8	30,2
(-) Intérêts ¹	0,5	94,0	0,5
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,2	94,3	1,1
(-) Charges locatives nettes ²	2,6	95,1	2,4
(=) Résultat brut de la branche agricole	29,1	93,7	27,3

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A8 – 2019 : Indicateurs de résultat brut

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-4,7	-5,9
par actif	-3,9	-5,1
Résultat de la branche agricole	-6,3	-7,5
par actif non salarié	-4,2	-5,4
Évolution du prix du PIB	1,3	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-0,8	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-2,2	

* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A9 – 2019 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2018	Indice de valeur	Valeur 2019
Consommation de capital fixe	10 595	101,8	10 783

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A10 – 2019 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2019/ 2018 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	-7,0	-8,2
par actif	-6,2	-7,4
Résultat de la branche agricole	-10,9	-12,1
par actif non salarié	-8,9	-10,1

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Compte définitif de la branche agriculture en 2018

Tableau A1 – 2018 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 - PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2017 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2018 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2018 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0,3	89,8	0,3	95,4	0,3	85,7
Blé tendre	6,0	84,2	5,0	118,8	6,0	100,0
Mais	2,0	89,5	1,8	115,0	2,1	103,0
Orge	1,7	92,6	1,6	119,7	1,9	110,8
Autres céréales	0,4	86,8	0,3	117,0	0,4	101,6
CEREALES	9,8	92,0	9,1	117,3	10,6	107,9
Oléagineux	2,5	89,5	2,3	101,8	2,3	91,2
Protéagineux	0,2	77,9	0,2	103,7	0,2	80,7
Tabac	0,0	85,1	0,0	95,6	0,0	81,3
Betteraves industrielles	1,0	90,2	0,9	86,1	0,8	77,6
Autres plantes industrielles	0,7	102,8	0,7	104,8	0,7	107,7
PLANTES INDUSTRIELLES	4,4	91,2	4,0	98,9	4,0	90,2
Mais fourrage	0,9	89,5	0,8	112,4	0,9	100,6
Autres fourrages	4,3	88,6	3,8	112,2	4,3	99,4
PLANTES FOURRAGERES	5,2	88,8	4,6	112,3	5,2	99,7
Légumes frais	3,0	95,7	2,8	109,3	3,1	104,5
Plantes et fleurs	2,8	101,3	2,8	101,8	2,9	103,2
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	5,8	98,4	5,7	105,6	6,0	103,9
POMMES DE TERRE	2,4	91,6	2,2	154,7	3,4	141,7
FRUITS	3,0	94,7	2,8	108,7	3,1	102,9
Vins de champagne	2,6	117,8	3,0	102,4	3,1	120,7
dont vins calmes	1,9	125,5	2,3	102,8	2,4	129,0
dont champagne	0,7	97,4	0,7	101,2	0,7	98,6
Autres vins d'appellation	6,4	128,9	8,3	97,9	8,1	126,1
VINS D'APPELLATION D'ORIGINE	9,0	125,7	11,3	99,1	11,2	124,5
Vins pour eaux de vie AOC	0,9	152,5	1,4	106,0	1,5	161,8
dont vins de distillation	0,2	143,5	0,2	112,4	0,3	161,2
dont cognac	0,7	154,7	1,1	104,7	1,2	161,9
Autres vins de distillation	0,0	119,7	0,0	100,4	0,0	120,2
Vins de table et de pays	1,1	131,3	1,5	105,6	1,6	138,6
VINS COURANTS	2,1	140,5	2,9	105,7	3,1	148,6
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	41,7	102,2	42,6	109,2	46,5	111,6
Gros bovins	5,8	100,1	5,8	100,0	5,8	100,1
Veaux	1,2	102,9	1,2	101,0	1,2	103,9
Ovins-caprins	0,7	103,7	0,7	101,4	0,7	105,2
Equidés	0,1	106,6	0,1	108,9	0,1	116,1
Porcins	3,3	101,2	3,3	88,3	2,9	89,3
BETAIL	11,1	101,0	11,2	96,8	10,8	97,8
Volailles	3,1	104,5	3,3	99,8	3,3	104,3
Œufs	1,6	96,5	1,6	97,2	1,5	93,8
PRODUITS AVICOLES	4,8	101,8	4,9	99,0	4,8	100,8
Lait et produits laitiers	9,4	100,4	9,5	101,1	9,6	101,5
dont lait	9,0	100,4	9,1	101,1	9,2	101,5
dont produits laitiers	0,4	101,3	0,4	100,7	0,4	102,1
Autres produits de l'élevage	0,6	106,4	0,7	102,9	0,7	109,5
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,1	100,8	10,1	101,2	10,3	102,0
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	25,9	101,1	26,2	98,9	25,9	100,0
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	67,6	101,8	68,8	105,3	72,4	107,2
Activités principales de travaux agricoles	4,5	102,4	4,6	101,3	4,6	103,7
Activités secondaires de services	0,2	93,1	0,2	103,1	0,2	96,0
PRODUCTION DE SERVICES	4,7	101,9	4,8	101,4	4,9	103,3
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	72,3	101,8	73,6	105,0	77,3	106,9
dont production des activités secondaires	2,1	118,0	2,4	102,9	2,5	121,4

Tableau A2 – 2018 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2017	Indice de volume	Volume 2018	Indice de prix	Valeur 2018	Indice de valeur
Blé dur	6	89,8	5,8	107,8	6	96,9
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	0	85,8	0,4	116,5	0	100,0
CEREALES	7	89,6	6,2	108,4	7	97,1
Oléagineux	6	96,0	5,4	99,9	5	95,9
Protéagineux	41	77,9	31,6	152,2	48	118,5
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	74	83,1	61,5	120,3	74	99,9
PLANTES INDUSTRIELLES	120	81,9	98,5	129,4	128	106,0
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
PLANTES FOURRAGERES						
Légumes frais	13	95,7	12,8	96,0	12	91,8
Plantes et fleurs			1,4	99,6	1,4	
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	13	105,8	14,1	96,3	14	102,0
POMMES DE TERRE	2	85,6	1,5	147,2	2	125,9
FRUITS	148	100,0	147,6	99,9	147	99,9
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
VINS DE QUALITE						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Autres vins de distillation						
Vins de table et de pays						
VINS COURANTS						
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	290	92,4	268,0	111,0	298	102,6
Gros bovins	643	100,0	643,1	95,8	616	95,8
Veaux						
Ovins-caprins	128	103,7	132,6	95,5	127	99,0
Équidés						
porcins			3,0	107,6	3,3	
BETAIL	771	101,0	778,7	95,8	746	96,8
Volailles	5	104,8	5,2	118,5	6	124,1
Oeufs			0,0	375,0	0,2	
PRODUITS AVICOLES	5	105,6	5,2	120,4	6	127,2
Lait et produits laitiers	93	95,5	88,7	99,9	89	95,5
dont lait	93	95,5	88,7	99,9	89	95,5
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage					0,8	
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	93	95,5	88,7	99,9	89	95,5
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	869	100,5	872,7	96,4	841	96,8
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	1 158	98,5	1140,6	99,8	1 138	98,3
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
PRODUCTION DE SERVICES						
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	1 158	98,5	1140,6	99,8	1 138	98,3
dont production des activités secondaires						

Tableau A3 – 2018 : Production au prix de base (En milliards d'euros)

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2017	Indice de volume	Volume 2018	Indice de prix	Valeur 2018	Indice de valeur
Blé dur	0,4	89,8	0,3	95,6	0,3	85,9
Blé tendre	5,4	93,3	5,0	118,8	6,0	110,8
Maïs	2,0	89,5	1,8	115,0	2,1	103,0
Orge	1,7	92,6	1,6	119,7	1,9	110,8
Autres céréales	0,4	86,8	0,3	117,0	0,4	101,6
CEREALES	9,8	92,0	9,1	117,3	10,6	107,9
Oléagineux	2,5	89,6	2,3	101,8	2,3	91,2
Protéagineux	0,2	77,9	0,2	112,1	0,2	87,3
Tabac	0,0	85,1	0,0	95,6	0,0	81,3
Betteraves industrielles	1,0	90,2	0,9	86,1	0,8	77,6
Autres plantes industrielles	0,8	100,8	0,8	106,1	0,8	107,0
PLANTES INDUSTRIELLES	4,5	90,9	4,1	99,6	4,1	90,6
Maïs fourrage	0,9	89,5	0,8	112,4	0,9	100,6
Autres fourrages	4,3	88,6	3,8	112,2	4,3	99,4
PLANTES FOURRAGERES	5,2	88,8	4,6	112,3	5,2	99,7
Légumes frais	3,0	95,7	2,9	109,2	3,1	104,5
Plantes et fleurs	2,8	101,3	2,8	101,8	2,9	103,2
PROD MARAICHERS ET HORTICOLES	5,8	98,4	5,7	105,5	6,0	103,9
POMMES DE TERRE	2,4	91,6	2,2	154,6	3,4	141,6
FRUITS	3,1	95,0	3,0	108,3	3,2	102,8
Vins de champagne	2,6	117,8	3,0	102,4	3,1	120,7
dont vins calmes	1,9	125,5	2,3	102,8	2,4	129,0
dont champagne	0,7	97,4	0,7	101,2	0,7	98,6
Autres vins d'appellation	6,4	128,9	8,3	97,9	8,1	126,1
VINS DE QUALITE	9,0	125,7	11,3	99,1	11,2	124,5
Vins pour eaux de vie AOC	0,9	152,5	1,4	106,0	1,5	161,8
dont vins de distillation	0,2	143,5	0,2	112,4	0,3	161,2
dont cognac	0,7	154,7	1,1	104,7	1,2	161,9
Autres vins de distillation	0,0	119,7	0,0	100,4	0,0	120,2
Vins de table et de pays	1,1	131,3	1,5	105,6	1,6	138,6
VINS COURANTS	2,1	140,5	2,9	105,7	3,1	148,6
TOTAL PRODUITS VEGETAUX	42,0	102,2	42,9	109,2	46,8	111,6
Gros bovins	6,5	100,1	6,5	99,6	6,4	99,7
Veaux	1,2	102,9	1,2	101,0	1,2	103,9
Ovins-caprins	0,8	103,7	0,9	100,5	0,9	104,2
Équidés	0,1	106,6	0,1	108,9	0,1	116,1
Porcins	3,3	101,3	3,3	88,3	2,9	89,4
BETAIL	11,9	101,0	12,0	96,7	11,6	97,7
Volailles	3,2	104,5	3,3	99,9	3,3	104,4
Œufs	1,6	96,5	1,6	97,2	1,5	93,8
PRODUITS AVICOLES	4,8	101,8	4,9	99,0	4,8	100,8
Lait et produits laitiers	9,5	100,4	9,6	101,1	9,7	101,4
dont lait	9,1	100,3	9,1	101,1	9,2	101,4
dont produits laitiers	0,4	101,3	0,4	100,7	0,4	102,1
Autres produits de l'élevage	0,6	106,4	0,7	103,0	0,7	109,6
AUTRES PRODUITS ANIMAUX	10,1	100,7	10,2	101,2	10,3	101,9
TOTAL PRODUITS ANIMAUX	26,8	101,0	27,1	98,8	26,7	99,9
TOTAL DES BIENS AGRICOLES	68,8	101,7	69,9	105,2	73,6	107,0
Activités principales de travaux agricoles	4,5	102,4	4,6	101,3	4,6	103,7
Activités secondaires de services	0,2	93,1	0,2	103,1	0,2	96,0
PRODUCTION DE SERVICES	4,7	101,9	4,8	101,4	4,9	103,3
TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE	73,5	101,7	74,7	105,0	78,4	106,8
dont production des activités secondaires	2,1	118,0	2,4	102,9	2,5	121,4

Tableau A4 – 2018 : Consommations intermédiaires (En millions d’euros)

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2017	Indice de volume	Volume 2018	Indice de prix	Valeur 2018	Indice de valeur
Semences et plants	2 484	100,3	2 490	100,2	2 495	100,4
Énergie et lubrifiants	3 688	99,0	3 651	113,1	4 131	112,0
Engrais et amendements	3 351	102,9	3 449	100,2	3 455	103,1
Pesticides (produits phytosanitaires)	3 039	101,1	3 073	100,2	3 080	101,4
Dépenses vétérinaires	1 401	98,3	1 377	102,0	1 405	100,3
Aliments pour animaux	14 111	96,7	13 651	106,1	14 483	102,6
<i>dont : intraconsommés</i>	6 386	91,9	5 868	112,5	6 601	103,4
<i>achetés en dehors de la branche</i>	7 724	100,8	7 783	101,3	7 882	102,0
Entretien du matériel	3 515	102,2	3 591	102,5	3 683	104,8
Entretien des bâtiments	342	95,3	326	102,2	333	97,5
Services de travaux agricoles	4 481	102,4	4 587	101,3	4 647	103,7
Autres biens et services	7 237	98,5	7 129	100,4	7 159	98,9
<i>dont : SIFIM</i>	820	100,4	824	91,0	750	91,4
Total	43 648	99,3	43 325	103,6	44 871	102,8

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A5 – 2018 : Compte de production (En milliards d’euros)

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
Production	73,5	106,8	78,4
(-) Consommations intermédiaires	43,6	102,8	44,9
(=) Valeur ajoutée brute	29,8	112,6	33,6

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A6 – 2018 : Compte d’exploitation (En milliards d’euros)

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
Valeur ajoutée brute	29,8	112,6	33,6
(+) Subventions d’exploitation	8,4	98,7	8,3
(-) Autres impôts sur la production	1,6	99,4	1,6
Impôts fonciers	1,0	95,8	1,0
Autres	0,6	105,5	0,6
(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs	36,6	110,0	40,2
(-) Rémunération des salariés	7,9	101,2	8,0
Salaires	6,4	101,8	6,5
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1,5	98,8	1,5
(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d’exploitation	28,6	112,4	32,2

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A7 – 2018 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)

A7 - COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation	28,6	112,4	32,2
(-) Intérêts ¹	0,5	93,9	0,5
(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,3	89,5	1,2
(-) Charges locatives nettes ²	2,6	99,0	2,6
(=) Résultat brut de la branche agricole	25,5	114,2	29,1

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A8 – 2018 : Indicateurs de résultat brut

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2018/ 2017 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	10,0	8,9
par actif	10,7	9,6
Résultat de la branche agricole	14,2	13,0
par actif non salarié	16,1	15,0
Évolution du prix du PIB	1,0	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-0,6	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-1,7	

*UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

** Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A9 – 2018 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)

	Valeur 2017	Indice de valeur	Valeur 2018
Consommation de capital fixe	10 397	101,9	10 595

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Tableau A10 – 2018 : Indicateurs de résultat net

	Évolution 2018/ 2017 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
Valeur ajoutée au coût des facteurs	13,2	12,1
par actif	13,9	12,8
Résultat de la branche agricole	22,6	21,4
par actif non salarié	24,7	23,5

Source : Insee, compte arrêté au 4 juin 2021

Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

Le résultat brut de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole - rémunération des salariés - intérêts
- charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par UTA (unité de travail annuel, équivalent temps plein de l'agriculture) et le résultat brut de la branche agricole par UTANS (unité de travail annuel non salarié). Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

Le compte 2018 définitif

Dans le compte définitif 2018, les évolutions de la production en valeur hors subventions sont peu révisées, de - 0,3 point. Les consommations intermédiaires sont inchangées. Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée brute est un peu revue à la baisse de 0,5 point, à + 12,6 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est abaissée de + 10,4 % à + 10,0 %.

Du fait de la légère révision à la hausse de la rémunération des salariés, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de + 15,2 % à + 14,2 %.

La baisse de l'emploi total est moins marquée que prévu (- 0,6 % au lieu de - 1,1 %) du fait la révision à la hausse de l'emploi salarié (de - 0,2 % à + 1,2 %).

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est abaissée à + 9,6 % de même que le résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels à + 15,0 %.

Le compte 2019 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2019, la baisse de la production en valeur hors subventions est révisée par rapport à la version provisoire du compte à - 0,4 % contre - 1,6 %. La production végétale a été rehaussée (+ 1,7 points).

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la hausse à + 3,4 % (+ 2,2 points). Du fait de l'intégration des données du RICA et de la mise à jour d'autres données sur les intrants, un certain nombre de postes sont révisés : les dépenses d'engrais et amendement, d'entretien des bâtiments, de services des travaux agricoles sont rehaussées.

Les révisions sur la production et les consommations intermédiaires se compensant, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est quasi inchangée (- 0,1 point) à - 4,7 %. Du fait de la révision à la hausse de la rémunération des salariés, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est abaissée de 0,7 point, de - 5,6 % à - 6,3 %.

La baisse de l'emploi agricole total a été revue à - 0,8 % au lieu de - 1,5 % du fait de la révision de l'emploi salarié à la hausse (de - 0,4 % à + 1,4 %).

L'évolution du prix du PIB passe de + 1,2 % à + 1,3 %.

Dans le compte semi-définitif 2019, compte tenu des révisions sur l'emploi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est estimée à

– 5,1 % au lieu de – 4,3 %, celle du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est abaissée à – 5,4 % au lieu de – 4,7 %.

Le compte 2020 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2020, la baisse de production hors subventions a été légèrement revue, à – 1,9 %, contre – 2,1 % dans le compte prévisionnel (Tableau).

Tableau : révisions entre le compte prévisionnel et le compte provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute

	Valeur en millions d'€	Compte provisoire			Compte prévisionnel		
		Évolutions en %			Évolutions en %		
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production hors subvention	75 494	– 2,9	1,0	– 1,9	– 2,6	0,5	– 2,1
Production au prix de base	76 615	– 2,9	1,0	– 1,9	– 2,6	0,6	– 2,0
Consommations intermédiaires	45 476	– 0,6	– 1,4	– 2,0	– 0,1	0,4	0,3
Valeur ajoutée brute	31 139	– 6,3	4,7	– 1,8	– 6,2	0,8	– 5,4

En revanche, l'évolution des consommations intermédiaires a été abaissée de + 0,3 % à – 2,0 % du fait des postes énergies et lubrifiants et engrais et amendements .

Compte tenu de ces modifications, l'évolution 2020 de la valeur ajoutée brute est rehaussée de 3,6 points à – 1,8 %.

Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de + 2,8 points, à – 2,6 %.

L'évolution des effectifs totaux a été abaissée à – 1,7 % au provisoire (– 0,8 % au prévisionnel) du fait de la baisse prévue de l'emploi salarié (–1,0 % contre 0,0 % au prévisionnel).

L'évolution du prix du PIB est revue de + 2,0 % à + 2,5 %.

Par conséquent, la baisse de la valeur ajoutée au coût des facteurs par actif agricole en termes réels est atténuée, à – 3,3 % (contre – 6,5 %).

Du fait de la révision à la baisse sur l'emploi salarié et les rémunérations, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est rehaussée de 5,0 points à – 2,9 %. Par actif non salarié en termes réels, il est prévu de baisser de 3,3 % au lieu de 8,5 %.

Bilan des révisions des comptes

Tableau A11 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels

	2018		2019		2020	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	+ 6,7	+ 9,8	– 5,9	– 7,8	– 6,5	– 7,6
Provisoire	+ 7,0	+ 9,4	– 4,3	– 6,4	– 3,3	– 5,0
Semi-définitif	+ 10,6	+ 13,8	– 5,1	– 7,4		
Définitif	+ 9,6	+ 12,8				

Tableau A12 : Évolution du résultat de la branche agricole par actif non salarié en termes réels

	2018		2019		2020	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	+ 10,8	+ 18,3	– 6,6	– 10,6	– 8,5	– 11,8
Provisoire	+ 10,9	+ 17,0	– 4,7	– 8,6	– 3,3	– 6,2
Semi-définitif	+ 16,0	+ 25,0	– 5,4	– 10,1		
Définitif	+15,0	+ 23,5				

Fiche : La production agricole depuis 2000

En 2020, la production agricole hors subventions en valeur s'élève à 75,5 milliards d'euros (Md€), légèrement au-dessus de sa moyenne 2015-2019 (74,1 Md€). La production végétale qui en constitue presque 60 % se situe à 44,3 Md€, la production animale est moindre, à 26,3 Md€ (Graphique 1). Enfin la production de services s'élève à 4,9 Md€. La production végétale se situe un peu au-dessus de sa moyenne 2015-2019 (43,6 Md€), de même que la production animale (26,3 Md€) et la production de services (4,9 Md€).

La production végétale est heurtée du fait des aléas climatiques. Certaines tendances peuvent cependant être dégagées. Elle est stable de 2000 à 2005, à environ 32 Md€. Elle croît fortement de 2006 à 2012 où elle atteint 45,6 Md€, malgré un net décrochage en 2009. De 2013 à 2020, la production varie peu et sa valeur en 2020 dépasse celle de 2013 de 1,8 Md€, les inondations en 2016 ayant nettement pénalisé la production de céréales.

Le profil de la production animale est régulier : située à 22,8 Md€ en 2000, elle est à peine au-dessus en 2010 (22,9 Md€) et progresse plus dynamiquement depuis (26,3 Md€ en 2020).

La production végétale tend à occuper une part croissante. Elle représentait 55,3 % de la production totale sur 2001-2005, contre 59,0 % en moyenne sur 2011-2020. La part de la production animale a quant à elle un peu reculé, de 36,5 % sur 2001-2005 à 34,7 % sur 2016-2020. La part des services croît légèrement (5,6 % en 2001-2005, 6,5 % en 2016-2020).

Les productions animales et végétales ont tendance à baisser en volume (Graphique 2). Après s'être globalement repliée de 2000 à 2006, la production animale est relativement stable depuis 2007, 5 points de pourcentage en deçà de son niveau de 2000. En 2020, la production végétale est également 5 points de pourcentage en deçà de son niveau de 2000. Les aléas climatiques sur les récoltes s'enchaînent depuis 2014, affectant notamment les céréales et le vin. La production de services croît régulièrement depuis 2000, cette activité étant moins tributaire des conditions météorologiques.

Les prix des productions animales et végétales présentent des tendances à la hausse, même si le profil est heurté (Graphique 3). Lorsqu'on corrige ces évolutions pour raisonner en termes réels en déflatant par le prix du PIB, les tendances sont alors baissières avec des prix réels qui ont diminué de 2000 jusqu'en 2009. En 2020, les prix corrigés de la production animale et de la production végétales seraient quasiment à leur niveau de 2010.

Les effets volumes-prix sont marqués côté production végétale, une mauvaise récolte pouvant être rattrapée par le renchérissement des prix. Ainsi, en 2020, la production végétale en valeur a peu varié par rapport à 2015 (+ 0,3 Md€). Le repli en volume (- 3,0 Md€) est compensé par l'accroissement des prix (+ 3,3 Md€).

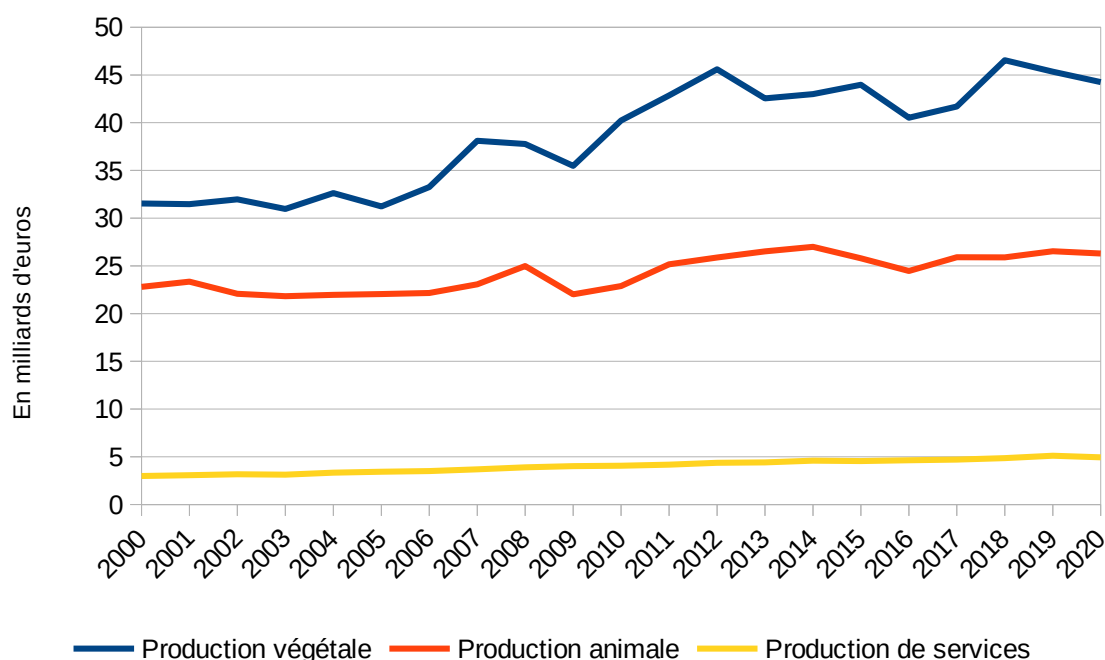
Même si la volatilité des quantités produites et des prix compliquent l'analyse de la production végétale, quelques tendances quant à sa composition peuvent émerger (Tableau). Ainsi, la part de la production de vins a été stable: elle représentait 29 % du total entre 2001-2005, pour 28 % pour 2016-2020. La production de céréales a été marquée par les inondations de 2016. Elle occupait une part croissante (20 % en 2001-2005, 28 % en 2011-2015) qui a été ramenée à 23 % en 2016-2020.

À plus court terme, la production végétale moyenne entre 2016-2020 a peu varié par rapport à 2011-2015 (+0,2 %), les productions de pommes de terre et de vins ayant compensé le repli concernant les céréales (Graphique 5). Au contraire, la production de céréales avait joué un rôle moteur dans les hausses des années 2006-2010 et 2011-2015.

Depuis 2015, la dynamique des prix devient plus favorable à la branche agricole. La valeur ajoutée brute croît ainsi en prix à un rythme moyen annuel inédit de 3,2 %. La tendance au début des années 2000 était plutôt à la baisse avant une période heurtée de 2009 à 2012. Alors que le prix des consommations intermédiaires a reculé de 2015 à 2017, celui de la production au prix de base a été stable. Depuis 2018, il augmente et cet effet l'emporte sur le renchérissement des intrants.

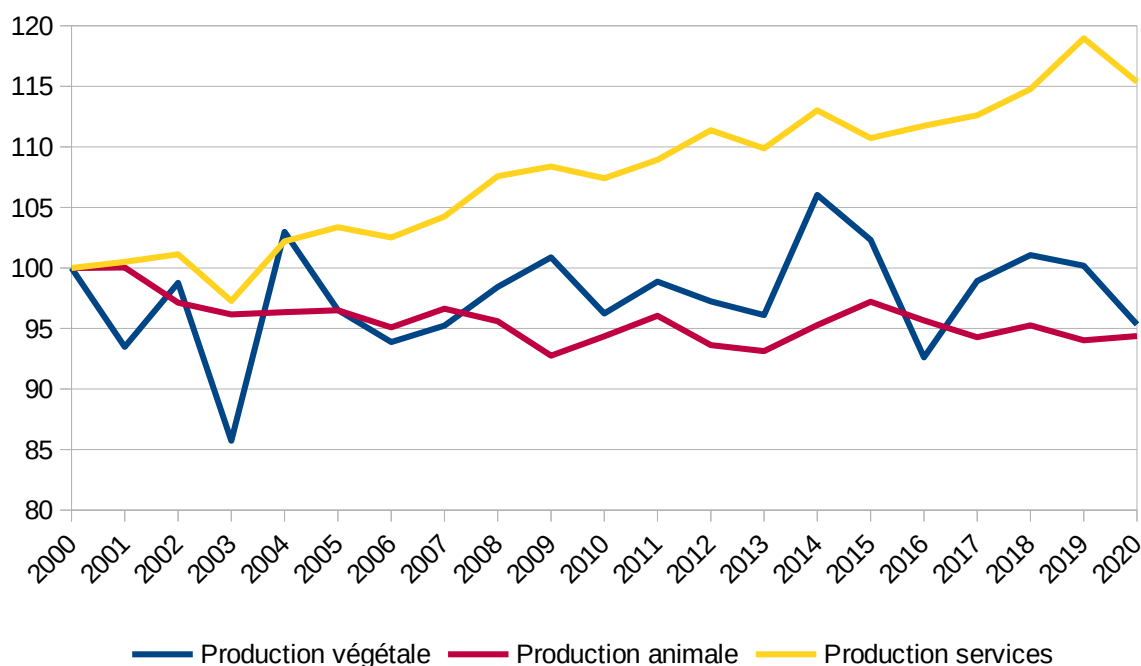
La dynamique des prix des consommations intermédiaires a ainsi nettement changé depuis 2014. En effet, ces prix avaient crû quasiment continûment des années 2000 au début des années 2010 à un rythme annuel moyen de 2,9 %, pénalisant de fait la branche agricole. Dans le même temps, ceux de la production avaient eu tendance à être stables de 2000 à 2006, puis s'étaient redressés entre 2007 et 2012 en moyenne annuelle de 2,6 %, soit un peu en deçà de la hausse des intrants. En 2006, la mise en œuvre du paiement unique et du découplage des aides, en substitution des aides directes aux surfaces et à l'élevage a pu conduire les acteurs de la branche agricole à ajuster leurs prix pour mieux répercuter les coûts.

Graphique 1 : Les composantes de la production agricole hors subventions en valeur



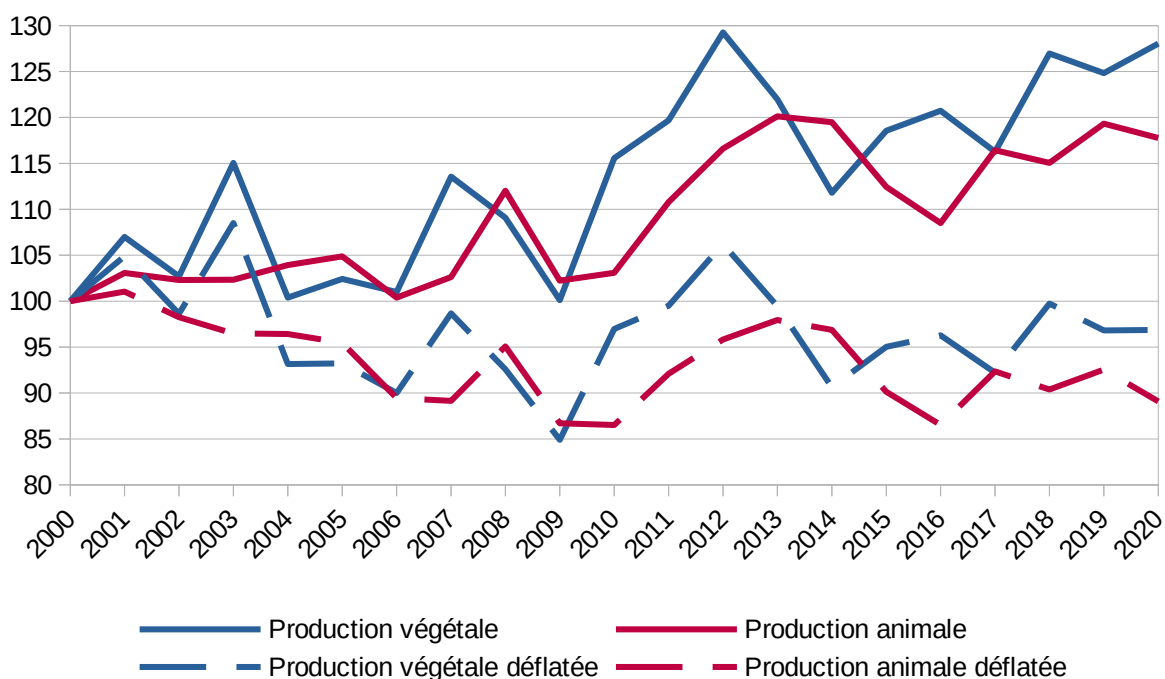
Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

Graphique 2 : Les composantes de la production agricole hors subventions en volumes chaînés (base 100 en 2000)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

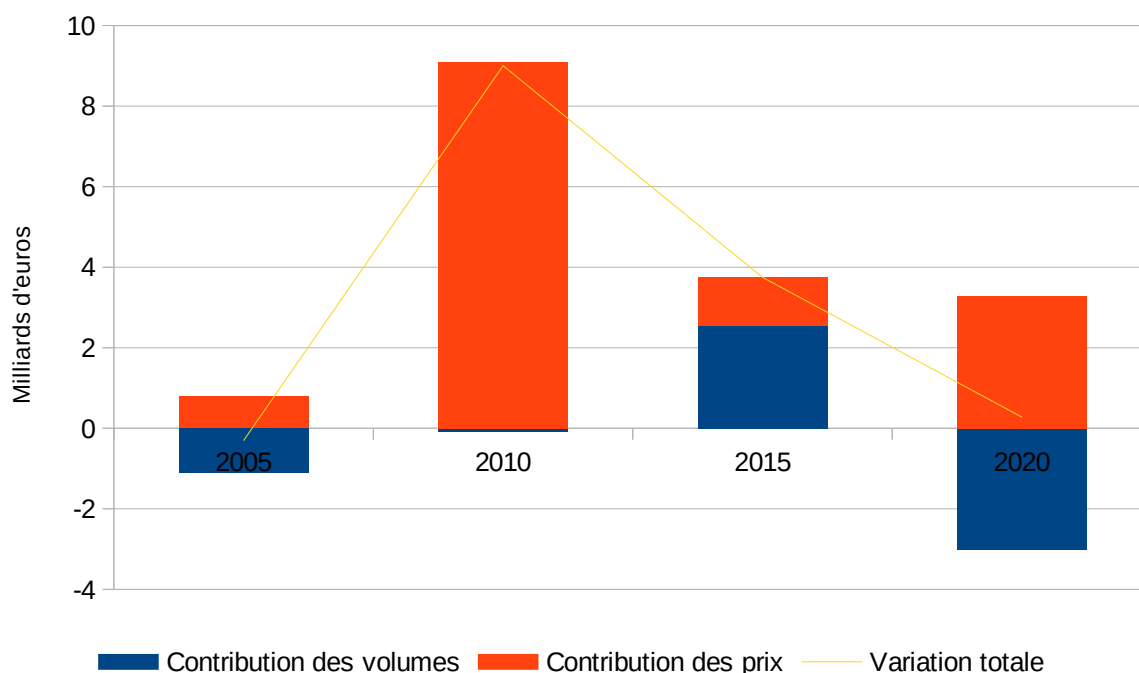
Graphique 3 : Les prix de base des productions animales et végétales (base 100 en 2000)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

Note : on obtient les séries déflatées en divisant les évolutions par celles du prix du PIB

Graphique 4 : Les contributions des volumes et des prix à la variation de la production végétale hors subventions



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

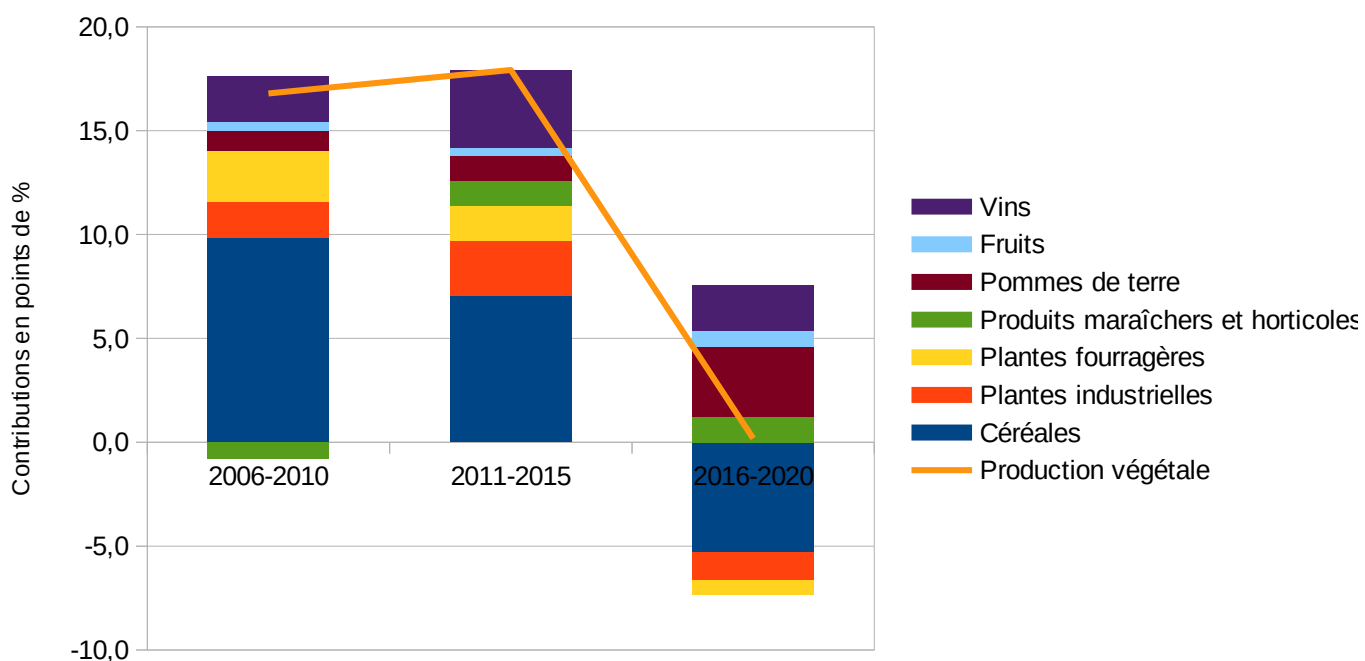
Lecture : en 2020, la production végétale a augmenté de 0,3 milliards d'euro par rapport à 2015. Le recul en volume (– 3,0 Md€) a été compensé par la hausse des prix (+ 3,3 Md€).

Tableau : les parts (%) moyennes des produits dans la production végétale hors subventions

	2001-2005	2006-2010	2011-2015	2016-2020
Céréales	20	26	28	23
Plantes industrielles	9	9	10	9
Plantes fourragères	13	14	13	12
Produits maraîchers et horticoles	17	14	13	14
Pommes de terre	3	4	4	7
Fruits	8	7	6	7
Vins	29	27	26	28
Production végétale	100	100	100	100

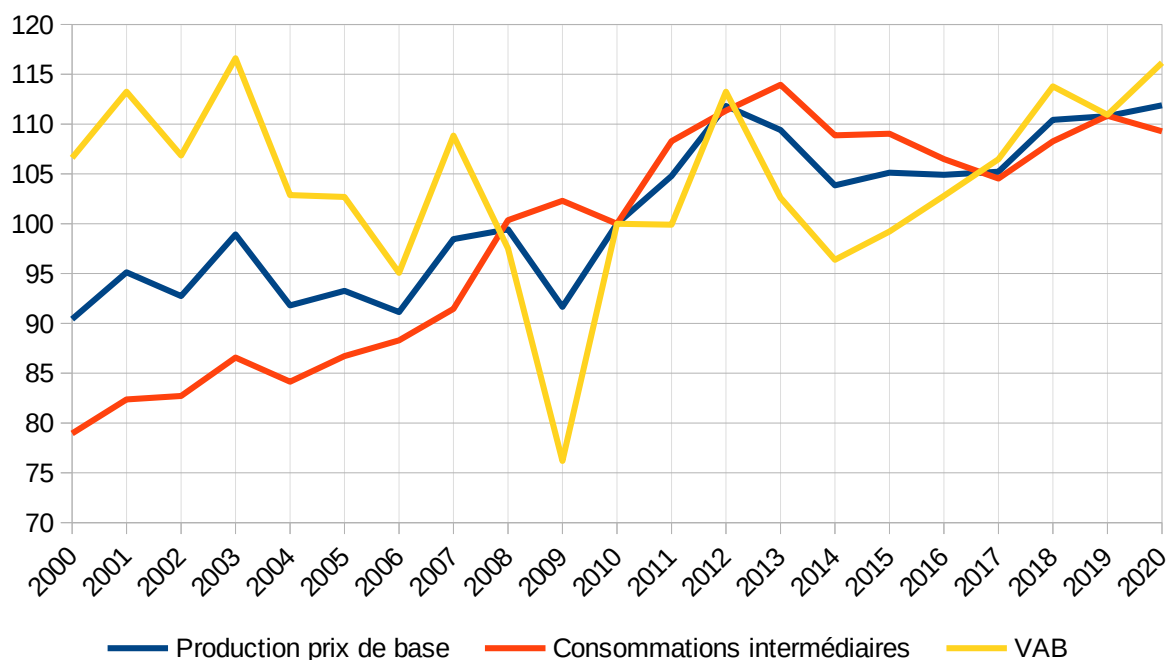
Source : Insee, *Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014*

Lecture : la production de vins représente 29 % de la production végétale totale entre 2001 et 2005

Graphique 5 : Contribution par produit à la variation de la production végétale hors subventions en valeur sur des périodes de 5 ans


Source : Insee, *Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014*

Graphique 6 : Les prix de la production au prix de base, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute (base 100 en 2010)



Source : Insee, Comptes de l'Agriculture en 2020, Comptes nationaux annuels base 2014

Fiche : La consommation des ménages en produits alimentaires en 2020

La crise sanitaire et les mesures appliquées pour lutter contre sa propagation ont modifié les comportements de consommation alimentaire en France. En 2020, l'activité de la branche hébergement restauration a ainsi reculé de 34,8 % en volume. La consommation à domicile a pris le relais dans une certaine mesure de la restauration hors domicile. L'activité des industries agro-alimentaires a certes reculé en volume (- 2,6 %) mais nettement moins que le reste de l'économie. La consommation des ménages a ainsi augmenté du fait de produits agricoles bruts comme les fruits et les légumes, de produits de l'industrie manufacturière. En revanche, la consommation de vins, et en particulier ceux associés à des occasions festives, a nettement reculé.

En 2020, la consommation des ménages en produits agricoles bruts alimentaires (tableau 1) a bondi en 2020 (+ 12,2 %), du fait des volumes (+ 5,0 %) et des prix (+6,9 %). Les légumes frais ont été les premiers contributeurs à cet accroissement de la consommation des ménages (+ 4,6 % en volume, +8,7 % en prix) devant les fruits des climats tempérés (+ 3,4 % en volume, + 10,1 % en prix). La consommation de pommes de terre a également crû en volume (+ 8,3 %) de même que celle des œufs (+ 9,1 %). Si les prix ont été dynamiques pour les légumes et les fruits, ils ont en revanche peu varié pour les œufs (+ 0,7 %) voire baisser pour les pommes de terre.

Tableau 1 : Consommation des ménages en produits agricoles bruts alimentaires en 2020, en millions d'euros

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Total	27 830	5,0	6,9	12,2	5,0	6,9
Pommes de terre	2 558	8,3	-3,0	5,1	0,8	-0,3
Légumes à cosse, légumes secs	149	21,9	-3,2	18,0	0,1	0,0
Légumes frais	11 213	4,6	8,7	13,7	1,8	3,5
Fruits tropicaux et oléagineux	2 692	4,2	4,4	8,7	0,4	0,4
Fruits des climats tempérés	9 289	3,4	10,1	13,9	1,1	3,3
Œufs	1 632	9,1	0,7	9,9	0,5	0,0
Miel	297	13,2	-0,2	13,0	0,1	0,0

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

La consommation de produits de la transformation et conservation de viandes (Tableau 2) a nettement augmenté en valeur (+ 8,5 %) du fait des volumes (+ 5,2 %) et des prix (+ 3,1 %). La consommation de viande de bœuf croît nettement en volume (+ 7,6 %) ainsi que celle de viande de porc (+ 6,0 %), de veau (+8,7 %) et de volailles (+ 9,3 %). En revanche, la consommation de viande de mouton a reculé en volume (- 2,6 %). Les prix ont augmenté de manière relativement contenue, sauf pour la viande de porc (+ 4,6 %).

Tableau 2 : Consommation des ménages en viandes en 2020, en millions d'euros

	Valeur en millions d'euros	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Transformation et conservation de viandes et préparation de produits à base de viande	37492	5,2	3,1	8,5	5,2	3,1
Boeuf	6933	7,6	1,8	9,5	1,4	0,3
Veau	1409	8,7	1,5	10,3	0,3	0,1
Mouton	1029	-2,6	1,8	-0,9	-0,1	0,0
Porc	2517	6,0	4,6	10,9	0,4	0,3
Volailles	6118	9,3	0,9	10,2	1,5	0,1

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

La consommation des ménages en vin de raisin a nettement reculé en valeur (– 9,4 %) du fait des volumes (– 10,3 %), les prix ayant peu évolué (+ 1,0 %). La consommation de Champagne a ainsi fortement baissé, de presque 1/5^e en volume en lien avec de moindres occasions festives. La diminution pour les vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure a aussi été importante (– 11,7 % en volume).

Tableau : Consommation des ménages en boissons en 2020, en millions d'euros

	<i>Valeur en millions d'euros</i>	Évolution en %			Contribution à l'évolution en %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
Fabrication de boissons	29 560	0,3	0,4	0,7	0,3	0,4
Boissons alcooliques distillées	7 860	5,3	0,7	6,1	1,3	0,2
Dont Eaux de vie	5 888	6,1	0,6	6,7	1,1	0,1
Dont Liqueurs et apéritifs	1 971	3,1	1,1	4,2	0,2	0,1
Vin (de raisin)	7 875	– 10,3	1,0	– 9,4	– 3,1	0,3
Dont Champagne et mousseux	1 542	– 19,7	1,8	– 18,3	– 1,3	0,1
Dont Vins de consommation courante	1 952	1,7	1,8	3,6	0,1	0,1
Dont Vins d'appellation d'origine contrôlée et de qualité supérieure	4 065	– 11,7	0,6	– 11,2	– 1,8	0,1
Dont Vins doux naturels	141	– 3,8	-0,1	-3,8	0,0	0,0
Cidre et vins de fruits	221	– 4,0	2,3	-1,8	0,0	0,0
Dont Cidre	146	– 6,2	2,4	-4	0,0	0,0
Autres boissons fermentées non distillées	468	– 4,6	1,7	– 2,9	– 0,1	0,0
Fabrication de bière	5 274	11,1	– 0,7	10,4	1,8	– 0,1

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2014.

Fiche : En 2020, la demande chinoise de céréales françaises bondit, celle de vins et spiritueux se contracte nettement⁹

En 2020, les exportations françaises de **céréales** vers la Chine ont été multipliées par quasiment 2,5 en valeur (Graphique). La Chine est la première destination des exportations françaises de céréales. Celles-ci s'élèvent à 853 M€, soit 12,5 % du total des exportations céréalières françaises, devant la Belgique (832 M€) et l'Algérie (809 M€). Les flux et la part de la Chine est cependant variable : huitième débouché en 2019 (343 M€), troisième en 2015 (786 M€).

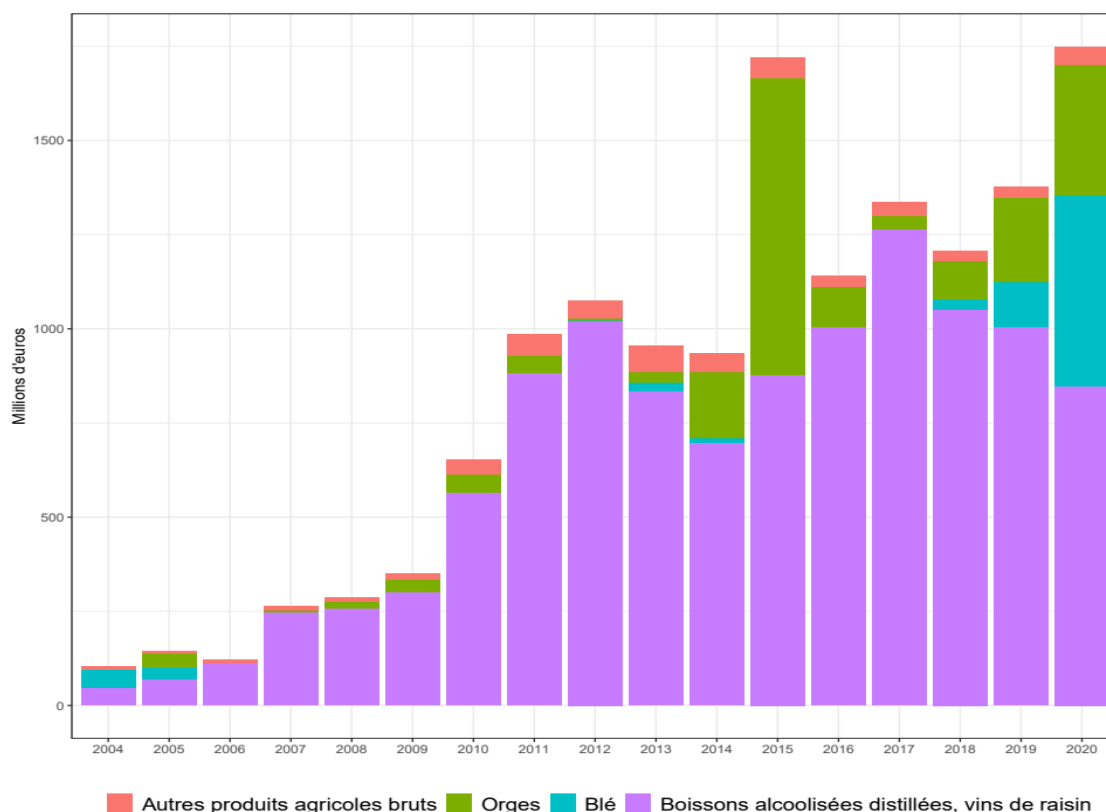
En particulier, les exportations françaises de **blé** vers la Chine ont bondi en 2020. Elles ont plus que quadruplé par rapport à 2019 (+ 323,6 %), en hausse de 389 M€ pour atteindre 509 M€. Les ventes d'**orge** ont elles aussi été très dynamiques (+ 55,3 % par rapport à 2019) et atteignent 343 M€. La Chine se classe en deuxième position pour les exportations de blé (soit 12,8 % des exportations françaises de blé), derrière l'Algérie (777 M€) et devant la Belgique (375 M€) alors qu'elle se classait neuvième en 2019 (120 M€). La Chine est la première destination pour l'orge (343 M€), destinataire de 28,8 % des exportations françaises d'orge, devant la Belgique (280 M€). En 2019, elle était déjà au deuxième rang (221 M€). La reconstitution du cheptel porcin et la constitution de stocks de sécurité ont accru la demande chinoise, notamment d'origine française. En outre, des tensions diplomatiques avec l'Australie ont conduit la Chine à s'orienter vers d'autres producteurs et notamment la France.

Au contraire, les exportations françaises de **vins et spiritueux** ont largement reculé en 2020 (- 15,8 %) à 847 M€. Après avoir atteint un point haut en 2017, elles diminuent depuis. La crise sanitaire, les stocks accumulés sur le marché chinois du fait de l'annulation des fêtes du Nouvel An et la concurrence de vins d'autres pays expliquent le repli des ventes françaises.

En 2020, la Chine se situe au 7^e rang pour le total des ventes françaises de produits agricoles bruts (902 M€) et de vins et spiritueux (847 M€) et absorbe 6,4 % de l'ensemble des exportations françaises de produits bruts agricoles et de vins et spiritueux. L'augmentation est dynamique malgré des coups : cette part représentait 4,4 % en 2018 et 3 % en 2010.

Graphique :

Exportations françaises vers la Chine de produits agricoles bruts et de boissons alcoolisées distillées et vins de raisin.



Source : DGDDI

⁹ Vins et spiritueux : 11.01 et 11.02 de la Classification Française des Produits (CPF rév 2.1)

Fiche : Le blé, pilier de l'excédent commercial agricole français

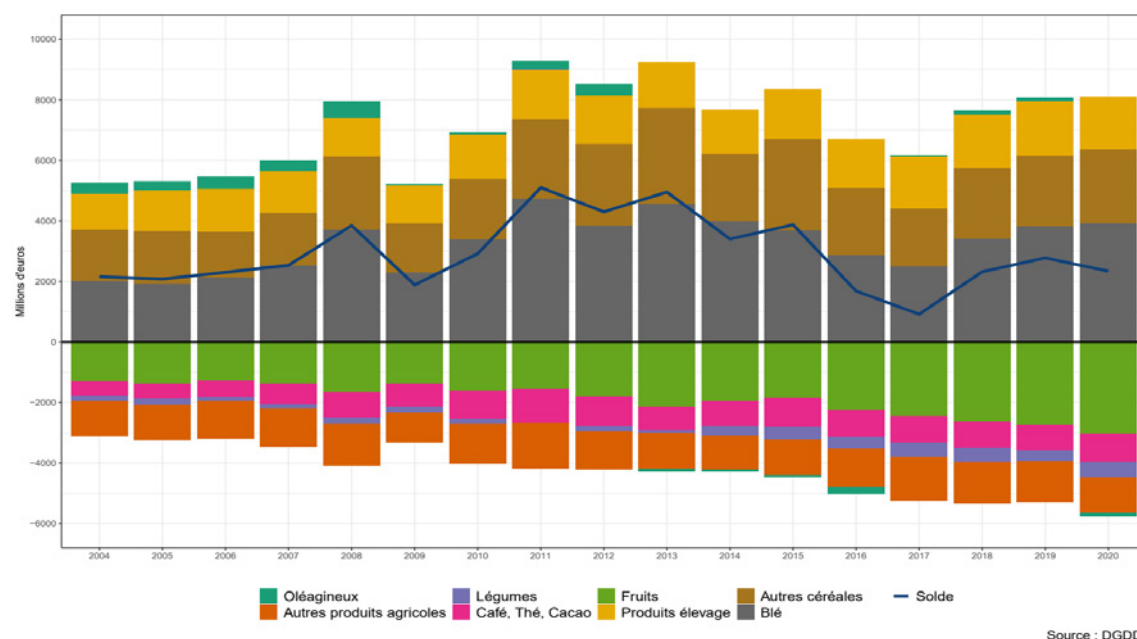
Les **céréales** et en particulier le **blé** sont structurellement les principaux contributeurs au solde commercial français des produits agricoles bruts (Graphique 1). En 2020, l'excédent total s'élève à 2 339 millions d'euros (M€) et celui du blé à 3 911 M€, ce dernier étant au plus haut depuis 2015. En particulier, les exportations de blé augmentent pour la troisième année consécutive (+ 2,3 %, + 88 M€) et s'élèvent à 3 979 M€ mais ralentissent nettement après deux années de fort rebond consécutives aux années difficiles du fait d'inondations 2016 et 2017 (+ 31,7 % en 2018 et + 11,4 % en 2019) (Graphique 2). En 2020, la hausse des exportations est avant tout le fait de celle des prix (+ 3,1 %) alors que les quantités diminuent un peu (- 0,8 %). Le fait marquant est le bond des exportations vers la Chine (Graphique 3). En quantité, elles ont ainsi quadruplé vers la Chine, à un niveau inédit, alors qu'elles diminuent vers certains débouchés historiques : l'Algérie (- 11,1 %), l'Espagne (- 17,8 %), l'Italie (- 25,2 %), les Pays-Bas (- 18,1 %). Les quantités exportées augmentent cependant vers le Maroc (+ 4,7 %) et sont quasiment stables vers l'Égypte. Dès lors, la Chine devient en 2020 le deuxième débouché pour le blé français et est destinataire de 12,8 % des exportations françaises en quantité, après l'Algérie (19,6 % en quantité).

Au niveau européen, la France est toujours le premier exportateur avec 32,9 % du total des exportations de froment et méteil de l'UE à 27, mais son poids relatif diminue (Graphique 4). En effet, les ventes françaises ont augmenté de 13,2 % entre 2010 et 2020, alors qu'elles ont crû de moitié pour l'ensemble de l'UE à 27 sous l'effet de la dynamique des exportations des Nouveaux États Membres (+ 167 %, à 5,2 Md€).

Au niveau mondial, la France demeure l'un des principaux pays exportateurs de blé et méteil, 4^e en 2019 (Graphique 5) avec 11 % des parts de marché. Entre 2010 et 2019, les exportations mondiales de blé et de méteil ont augmenté presque 1/4, à environ 40 milliards de \$. Les ventes françaises ont perdu 4 points de parts de marché sur la période. Ces résultats pour 2019 ne sont cependant pas généralisables car tributaires de la volatilité des cours du fait d'un marché concentré sur quelques producteurs.

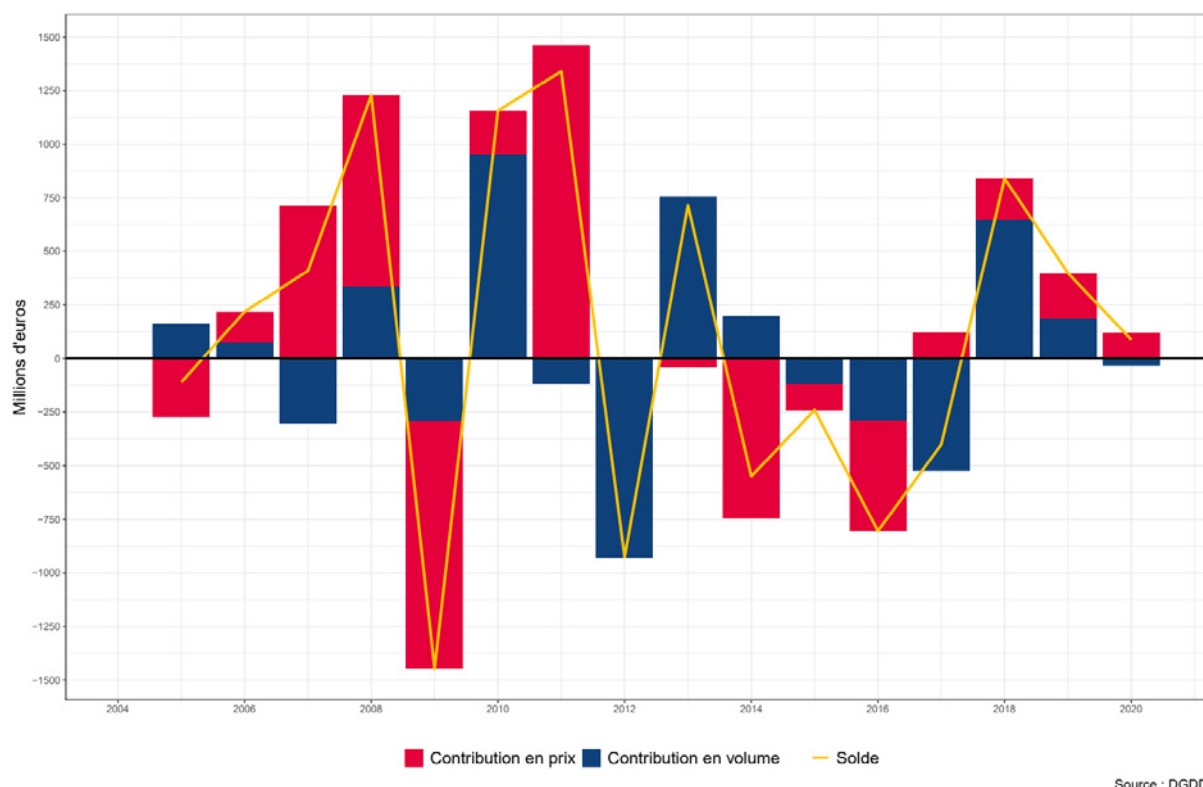
Au niveau européen, la France demeure le premier producteur mais le paysage s'est quelque peu modifié avec l'intégration des nouveaux états membres (NEM). En effet, la production en valeur des NEM a crû rapidement entre 2010 et 2020 (+ 51,7 %) (Graphique 6) et excède la production française depuis 2015. L'écart se creuse depuis. La production française a de son côté perdu 27,9 % sur la période.

Graphique 1 : Décomposition du solde commercial des produits agricoles bruts



Lecture : En 2020, le solde commercial français des produits agricoles bruts se replie de 437 M€, à 2 339 M€. Celui du blé augmente de 102 M€, à 3 911 M€.

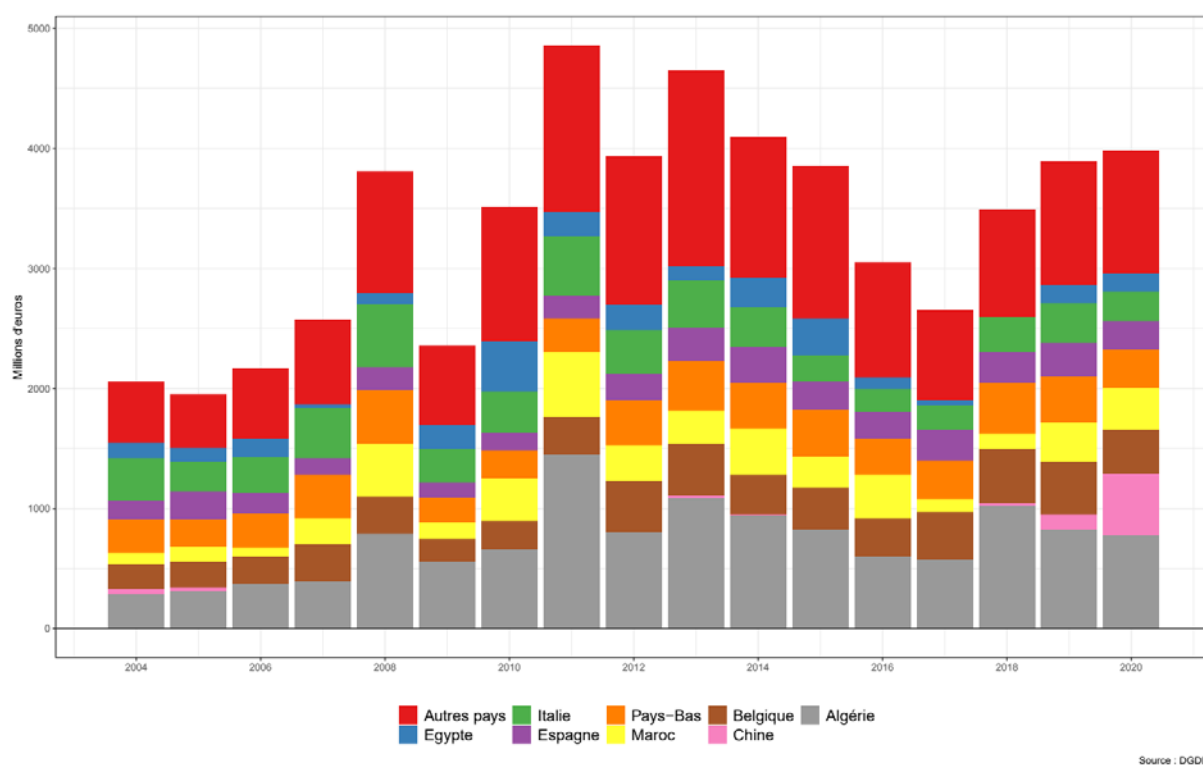
Graphique 2 : Variations annuelles des exportations françaises de blé



Lecture : En 2020, en valeur, les exportations françaises de blé augmentent pour la troisième année d'affilée mais ralentissent. Les prix contribuent positivement à l'augmentation alors que les volumes contribuent légèrement à la baisse.

Graphique 3 : Exportations françaises de blé en valeur : principales destinations

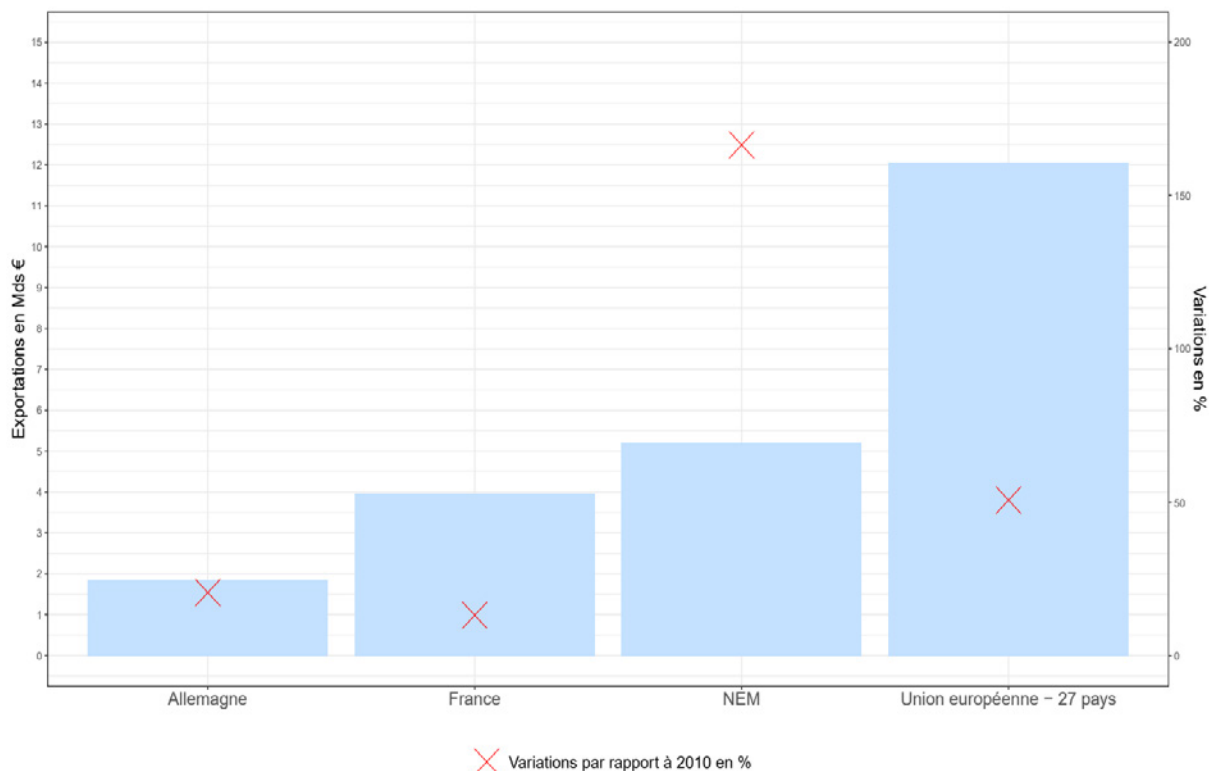
Exportations françaises de blé en valeur : principales destinations



Lecture : En 2020, les exportations en valeur de blé vers la Chine ont quadruplé.

Graphique 4 : Exportations en 2020 de froment et méteil : Allemagne, France, NEM

Niveaux en milliards d'euros et évolutions en % par rapport à 2010

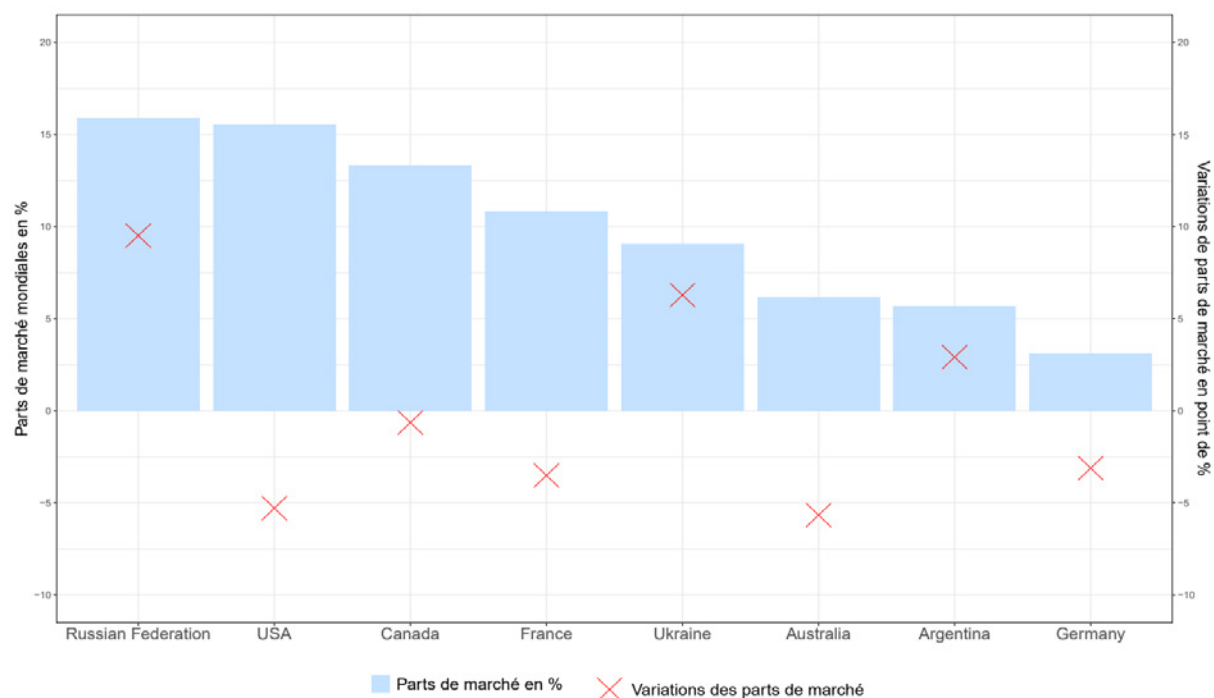


Source : Eurostat

Lecture : En 2020, les exportations de froment et méteil des NEM s'élèvent à 5,2 Md€ et ont augmenté de 167 % depuis 2010.

Note : Les nouveaux états membres (NEM) : Chypre, Bulgarie, Hongrie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Estonie, Lettonie, Slovénie, Croatie, Slovaquie, Malte, Tchéquie

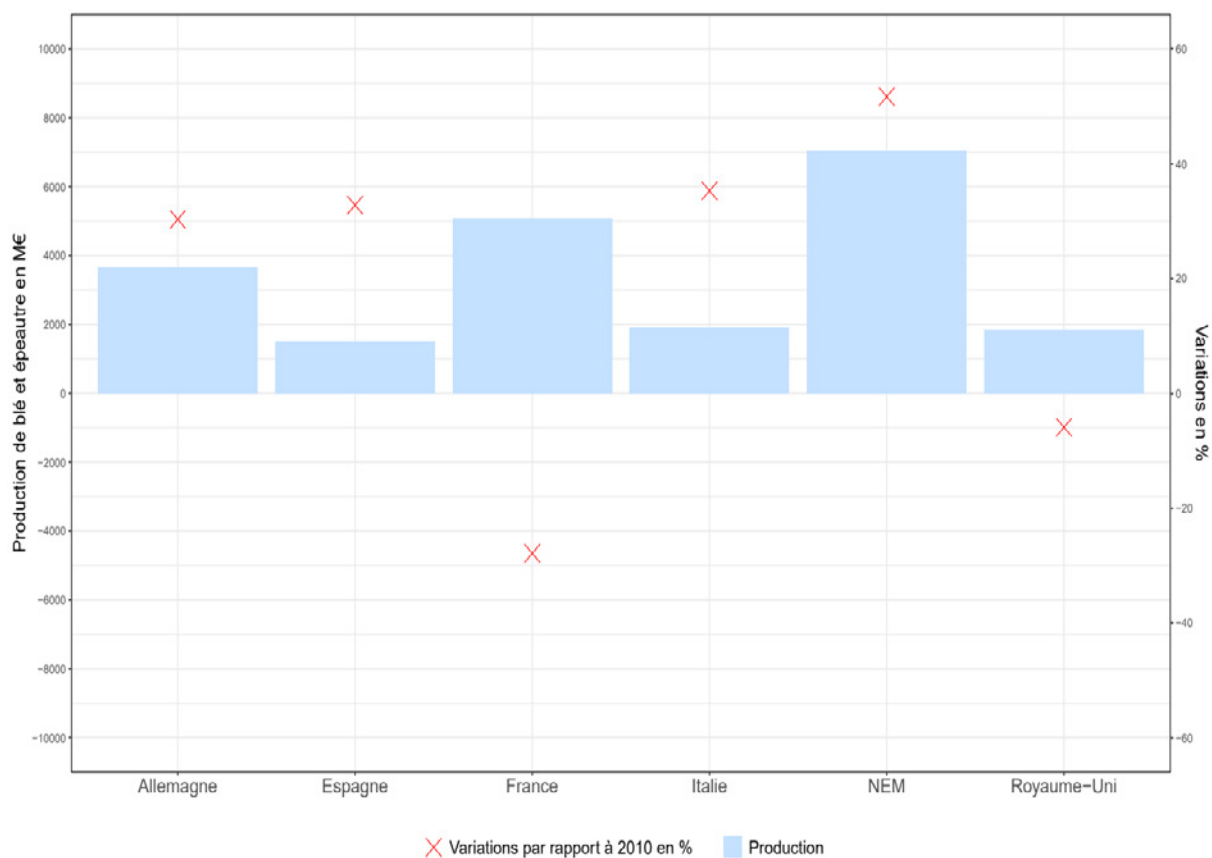
Graphique 5 : En 2019, parts de marché mondiales et variations des parts de marché depuis 2010



Source : Comtrade (ONU)

Lecture : Les exportations russes représentent 16 % des exportations mondiales, en hausse de 10 points de % par rapport à 2010.

Graphique 6 : En 2020, production de blé et épeautre de quelques pays européens et variations par rapport à 2010



Lecture : En 2020, la production de blé et épeautre des NEM s'élèvent à 7 milliards d'euros, en augmentation de plus de 50 % par rapport à 2010

Fiche : En 2020, les exportations de vins et spiritueux se replient de 13,5 % en valeur.

Les exportations de **vins et spiritueux** (11.01 et 11.02 de la Classification Française des Produits) sont en net recul en 2020 (– 13,5 %) et s'élèvent à 12 715 M€ (Tableau 1). Cette baisse interrompt brutalement cinq années consécutives de hausse (Graphique 1). Les ventes pâtissent d'une part de la crise sanitaire qui du fait de mesures de confinement ou de fermetures de lieux de consommation a fortement réduit la demande et d'autre part des taxes mises en place par les États-Unis depuis la mi-octobre 2019 sur les vins tranquilles en bouteille. Ce repli, général à toutes les destinations, est cependant d'intensité variable. Particulièrement important pour les ventes vers les États-Unis (– 17,8 %), il est plus contenu vers l'UE à 27 (– 6,9 %) et le Royaume-Uni (– 6,3 %). De même, les produits sont diversement affectés : les ventes de boissons alcoolisées distillées (– 19 %) reculent plus nettement que celles des vins de raisins (– 10,8 %). Les importations américaines de spiritueux reculent de 12,3 %, celles de l'UE à 27 de 18,3 %. Les ventes de vins de raisins vers l'UE à 27 se contractent (– 3,9 %) mais résistent bien mieux que d'autres destinations.

Enfin, les exportations de **Champagne** se contractent de 20,4 % à 2 468 M€ (Graphique 2). Elles se replient de 30 % vers les États-Unis, de 21,6 % vers la Grande-Bretagne et de 13 % vers l'UE à 27. Ce recul est à la fois le fait de la baisse des quantités vendues mais aussi du recul des prix.

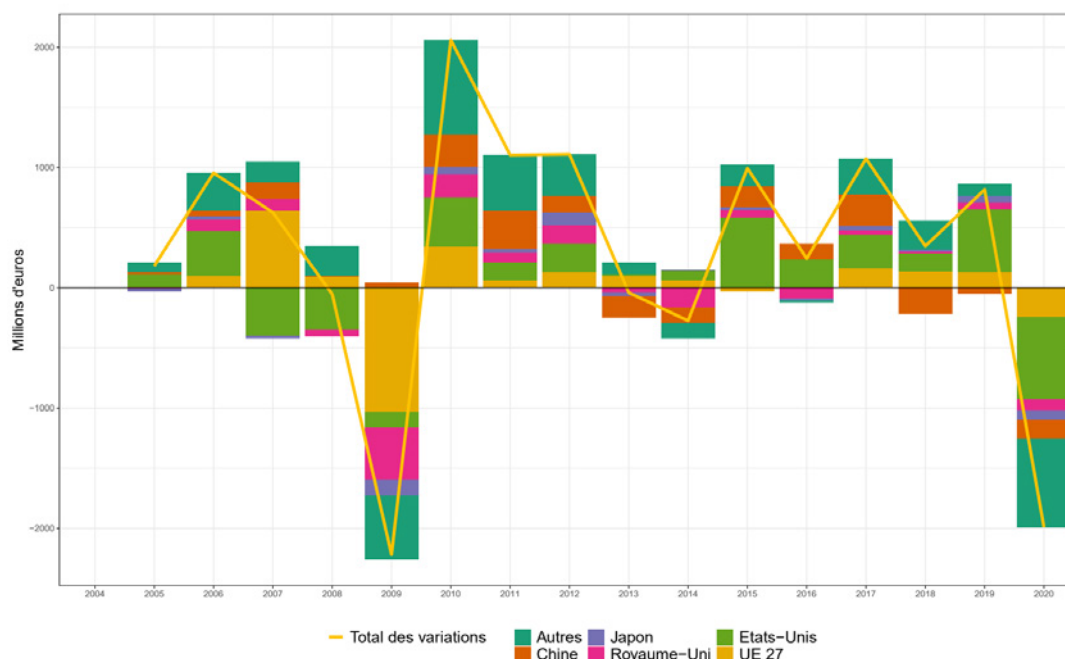
Tableau 1 : Les exportations de boissons alcoolisées distillées et de vins de raisins en 2020 (en M€)

	Exportations en niveau (M€)			Évolutions par rapport à 2019 en %		
	Total	Spiritueux	Vins	Total	Spiritueux	Vins
Toutes destinations	12 715	3 973	8 742	– 13,5	– 19	– 10,8
UE à 27	3 351	607	2 744	– 6,9	– 18,3	– 3,9
États-Unis	3 131	1 691	1 439	– 17,8	– 12,3	– 23,5
Royaume-Uni	1 349	178	1 171	– 6,3	– 6,2	– 6,3

Lecture : Les exportations françaises de vins et spiritueux baissent de 13,5 % en 2020, à 12 715 M€. Les ventes de vins vers l'UE à 27 reculent de 3,9 %.

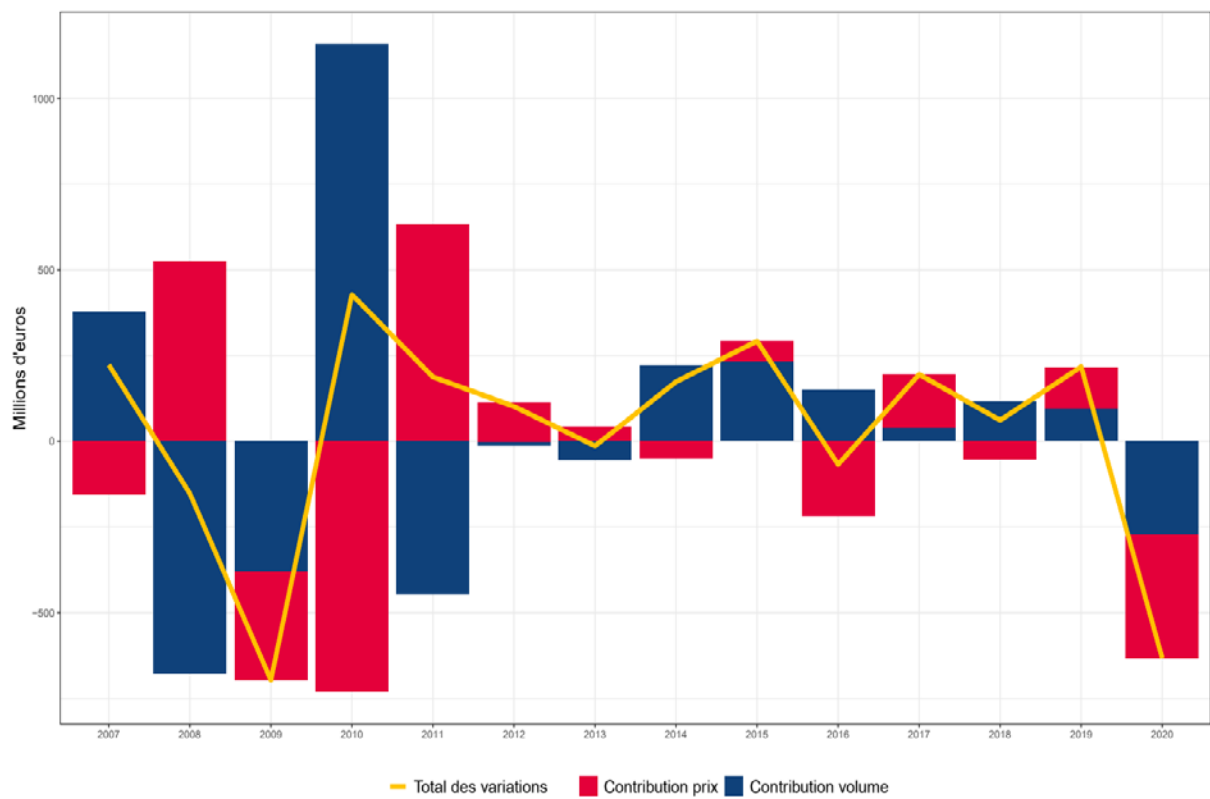
Source : Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects

Graphique 1 : Variations en valeur des exportations de boissons alcoolisées distillées et de vins de raisin



Source : DGDDI

Graphique 2 : Variations en valeur des exportations de Champagne



Fiche : Le déficit commercial structurel des fruits s'accroît en 2020

En 2020, après trois années de quasi-stabilité, les importations de fruits ont augmenté de 343 millions d'euros (M€) par rapport à 2019, soit + 8,6 %, et se situent à 4,3 milliards d'euros (Md€) (Tableau), leur plus haut niveau historique. La France dépend structurellement de ses importations, la production française ne subvenant pas à la consommation intérieure.

Entre 2012 et 2020, les importations totales de fruits ont quasiment crû de moitié en valeur, + 47,6 %, soit +1 388 M€ (Graphique 1). Celles en provenance de l'UE à 27 ont augmenté de 34,7 % (+ 600 M€) et s'élèvent à 2 327 M€ en 2020. Les achats en provenance de pays tiers ont été encore plus dynamiques (+ 66,5 %, + 788 M€), soit 1 974 M€ en 2020. Ainsi, les importations en provenance de l'UE représentent 54,1 % des importations totales de fruits, en recul de 5,2 points de pourcentage par rapport à 2012.

La croissance des importations en valeur en provenance de l'UE à 27 depuis 2012 est essentiellement le fait du renchérissement du prix moyen (+ 34 %) alors que l'effet volume est nul (Graphique 2). Cette croissance se fonde en particulier sur les agrumes. En effet, leur prix a augmenté de plus de 40 % sur la période tandis que les volumes ont reculé de 8 %. Au final, les achats d'agrumes contribuent pour près du tiers à la croissance des importations fruitières, soit 12,1 points de pourcentage (Graphique 3). Les importations de fruits en provenance d'Espagne se sont largement développées sur la période (+ 32,8 %), contribuant aux 2/3 de la hausse des importations en provenance de l'UE (Graphique 4). Ainsi, en 2020, elles représentent presque 70 % des achats à l'UE.

Concernant les achats de fruits de pays tiers, la hausse est à la fois le fait des volumes (+ 31,3 %) et des prix (+ 26,8 %). En particulier, les fruits tropicaux et subtropicaux ont crû en valeur de 82,3 % (+ 31,7 % en volume, + 38,4 % en prix) et contribuent à 39,5 points de pourcentage de la croissance des importations fruitières en provenance des pays tiers. Le Maroc et la Côte d'Ivoire ont largement contribué à la hausse (respectivement 12,6 et 10,5 points de pourcentage). Les importations en provenance du Maroc représentent 13,3 % des importations de pays tiers, celles de Côte d'Ivoire 10,9 %.

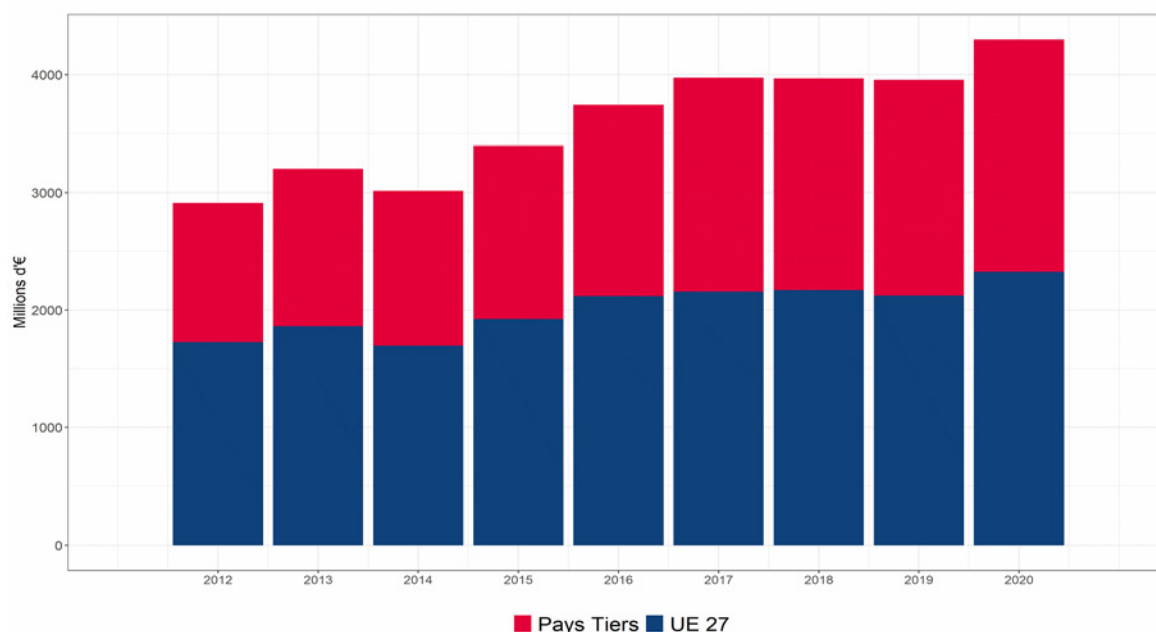
Tableau : Importations de fruits en 2020, en millions d'euros

	UE à 27	Pays Tiers	Ensemble
Melons	193	127	321
Raisin	158	34	192
Fruits tropicaux et subtropicaux	315	1037	1352
Agrumes	857	332	1189
Fruits à pépins et à noyaux	384	123	507
Cultures d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	413	302	715
Culture de fruits oléagineux	8	17	25
Total	2 327	1 974	4 301

Source : DGDDI

Graphique 1

Importations françaises de fruits en valeur entre 2012 et 2020

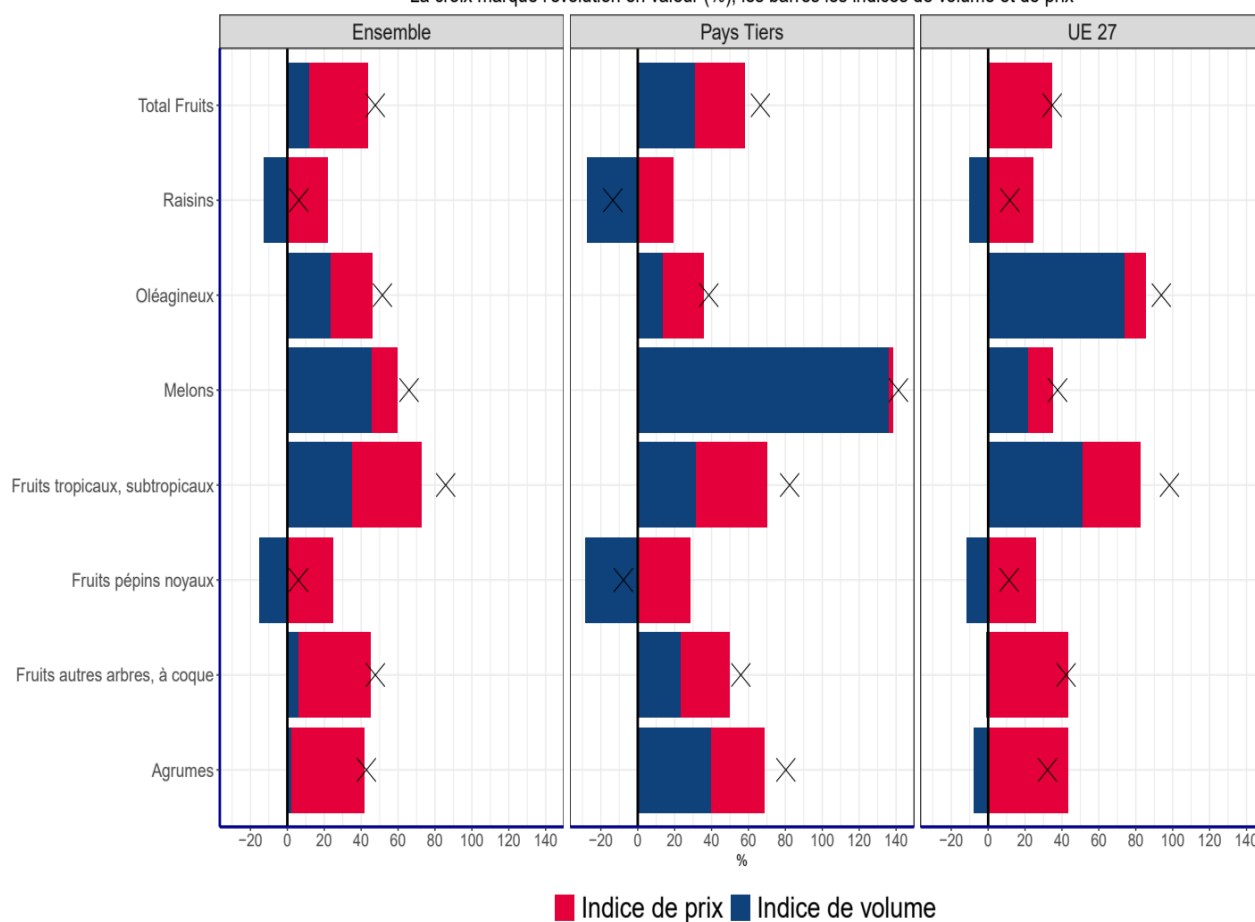


Source : DGDDI

Graphique 2

Importations de fruits : indices d'évolution des prix et des volumes des importations françaises selon la provenance et les espèces, entre 2012 et 2020

La croix marque l'évolution en valeur (%), les barres les indices de volume et de prix

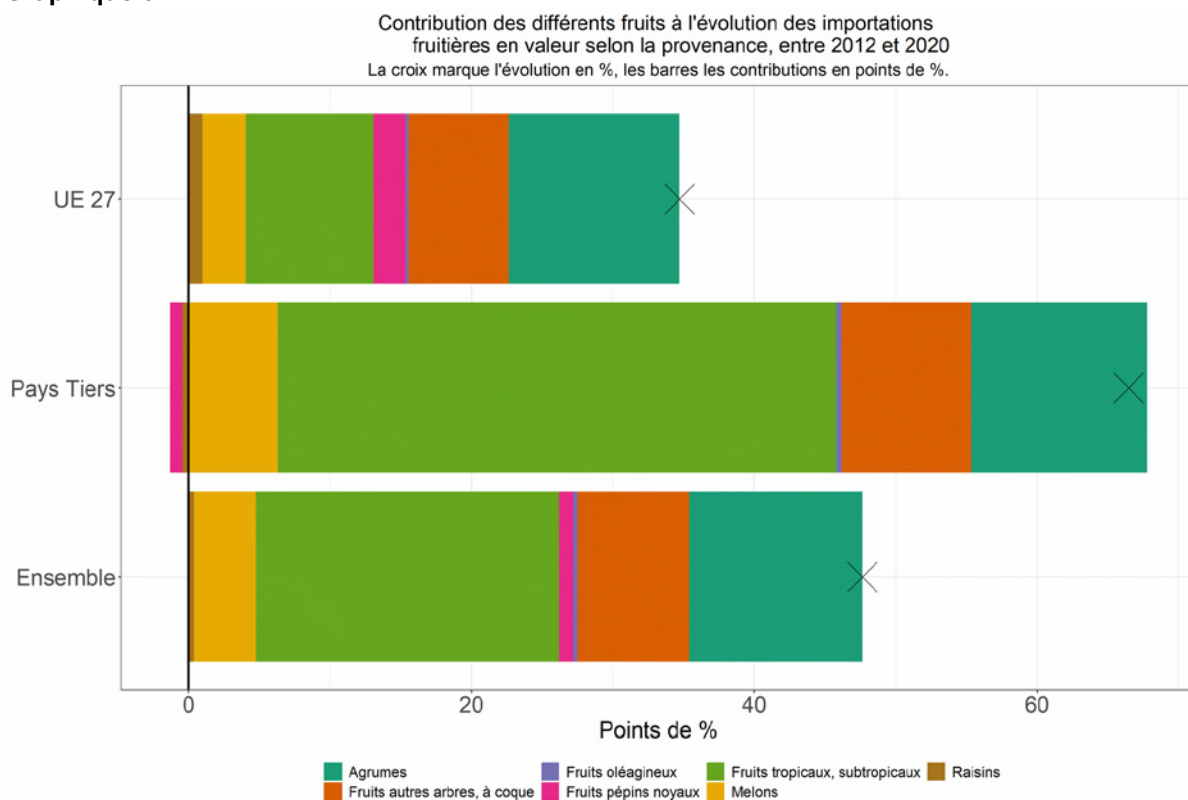


Source : DGDDI

Lecture : Entre 2012 et 2020, le total des importations (Pays Tiers + UE à 27) a augmenté en volume de 12 %, en prix de 31,8 %, soit en valeur de 47 %.

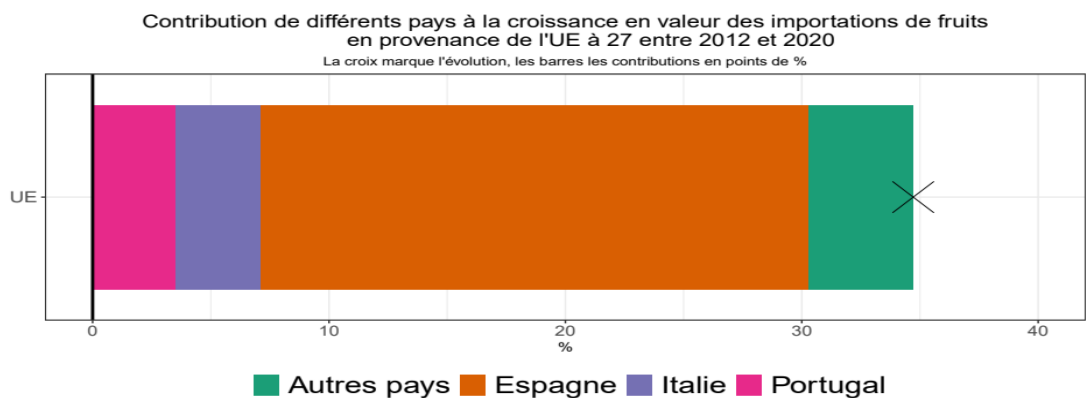
Entre 2012 et 2020, le total des importations d'agrumes en provenance de l'UE à 27 a baissé en volume de 7,7 %, augmenté prix de 43,3 % soit en valeur 32,2 %

Graphique 3

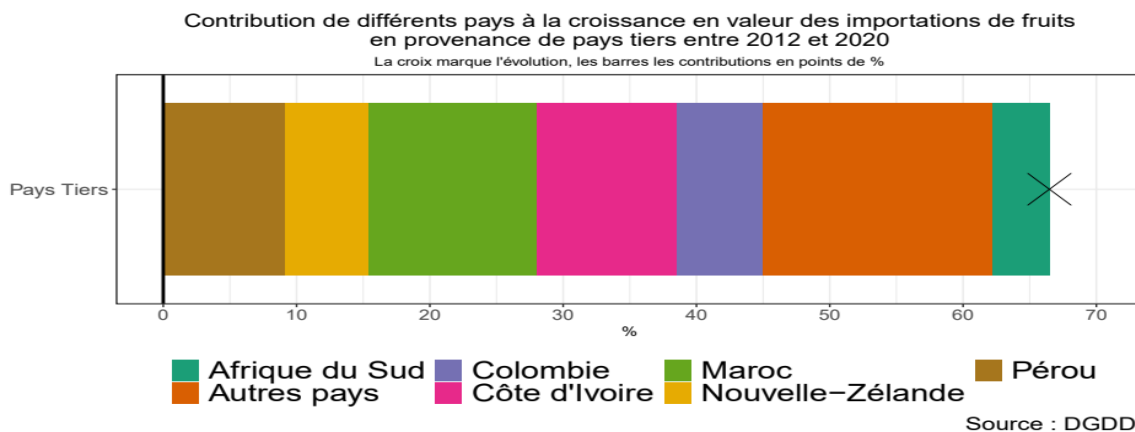


Lecture : Les importations de fruits tropicaux et subtropicaux ont contribué pour 39,5 points de % à la croissance des importations en provenance de pays tiers entre 2012 et 2020.

Graphique 4



Lecture : Les importations de fruits d'Espagne ont contribué aux 2/3 de la hausse des importations en provenance de l'UE entre 2012 et 2020

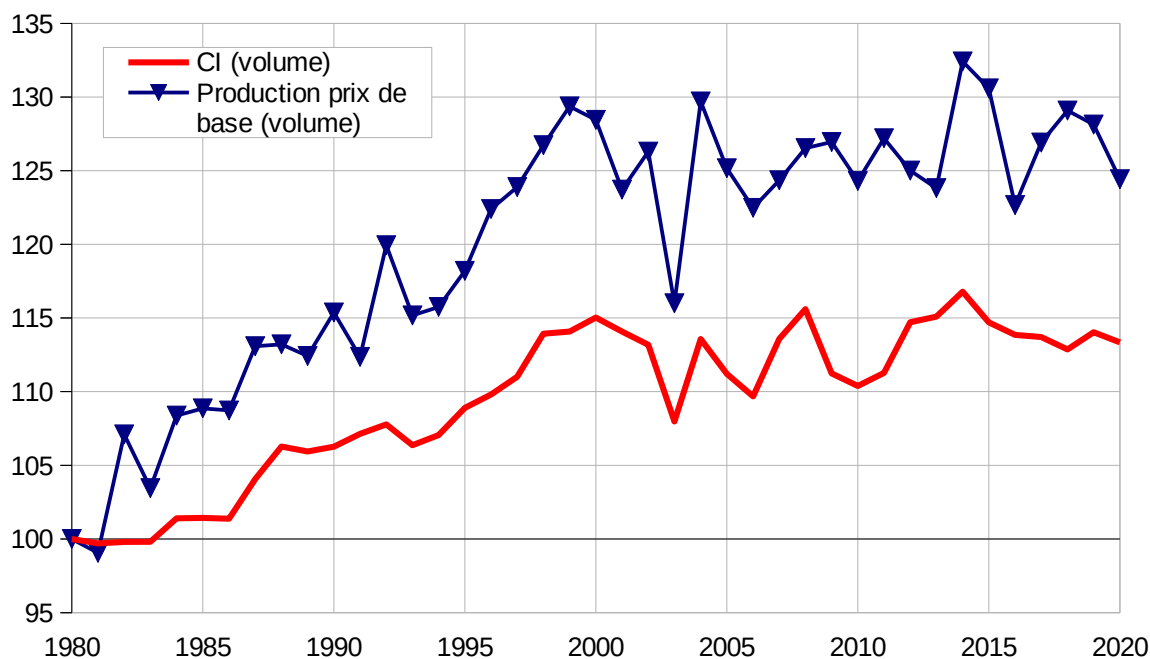


Nomenclature de produits française (CPF rév. 2.1)

Produits agricoles bruts	01.1 Cultures non permanentes 01.2 Cultures permanentes 01.3 Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules et rhizomes, boutures et greffons ; blanc de champignon 01.4 Produits de l'élevage
Céréales	01.11.1 Blé 01.11.2 Maïs 01.11.3 Orge, seigle et avoine 01.11.4 Sorgho, millet et autres céréales 01.11.5 Paille et balles de céréales 01.12 Riz, non décortiqué
Oléagineux	01.11.8 Fèves de soja et arachides 01.11.9 Autres oléagineux 01.11.6 Légumes à cosse, verts 01.11.7 Légumes à cosse, secs 01.13.1 Légumes à feuilles ou à tiges 01.13.3 Autres légumes à fruits 01.13.4 Légumes à racine, à bulbe ou à tubercules
Légumes	01.13.5 Racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles 01.13.6 Plants et semences potagers, à l'exclusion des semences de betteraves 01.13.8 Champignons et truffes 01.13.9 Légumes frais n.c.a.
Fruits	01.13.2 Melon 01.21 Raisin 01.22 Fruits tropicaux et subtropicaux 01.23 Agrumes 01.24 Fruits à pépins et à noyau 01.25 Autres fruits d'arbres ou d'arbustes et fruits à coque 01.26 Fruits oléagineux
Produits animaux	01.4 Produits de l'élevage
Café, thé, cacao	01.27 Plantes à boisson
Autres	01.30.10 Plants : plants de pépinière, bulbes, tubercules e 01.13.71 Betteraves à sucre 01.13.72 Semences de betteraves à sucre 01.14 Cannes à sucre 01.15 Tabac brut etc

Graphiques sur longue période

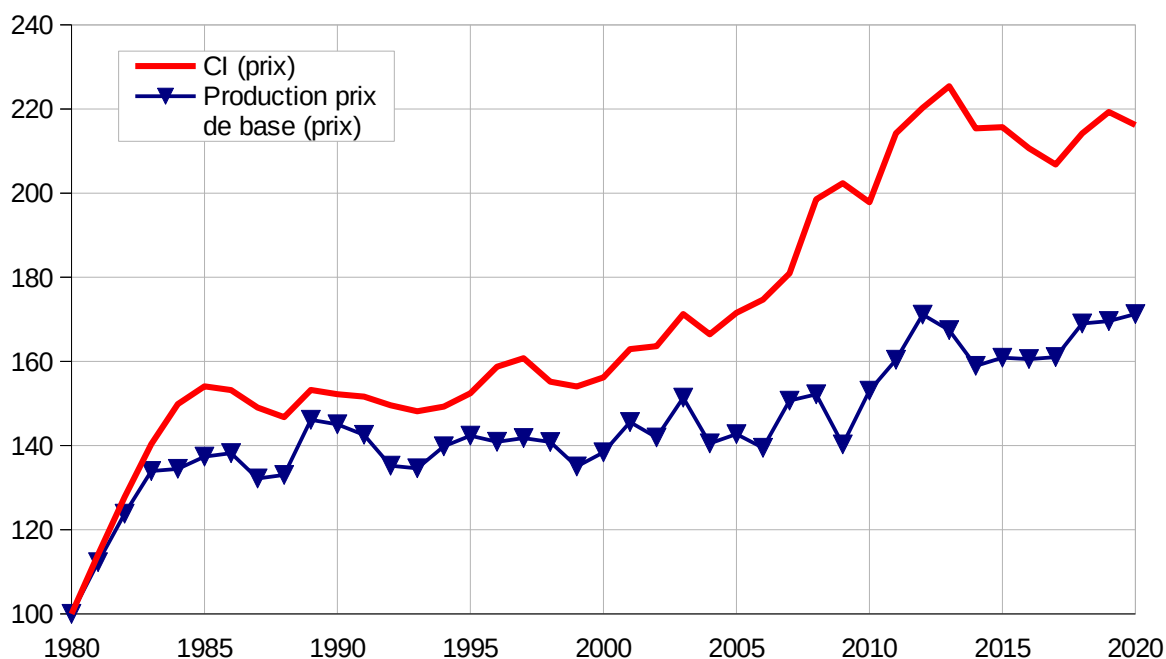
Graphique 1 : Production agricole (prix de base) et consommations intermédiaires, en volume



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Base 100 : 1980

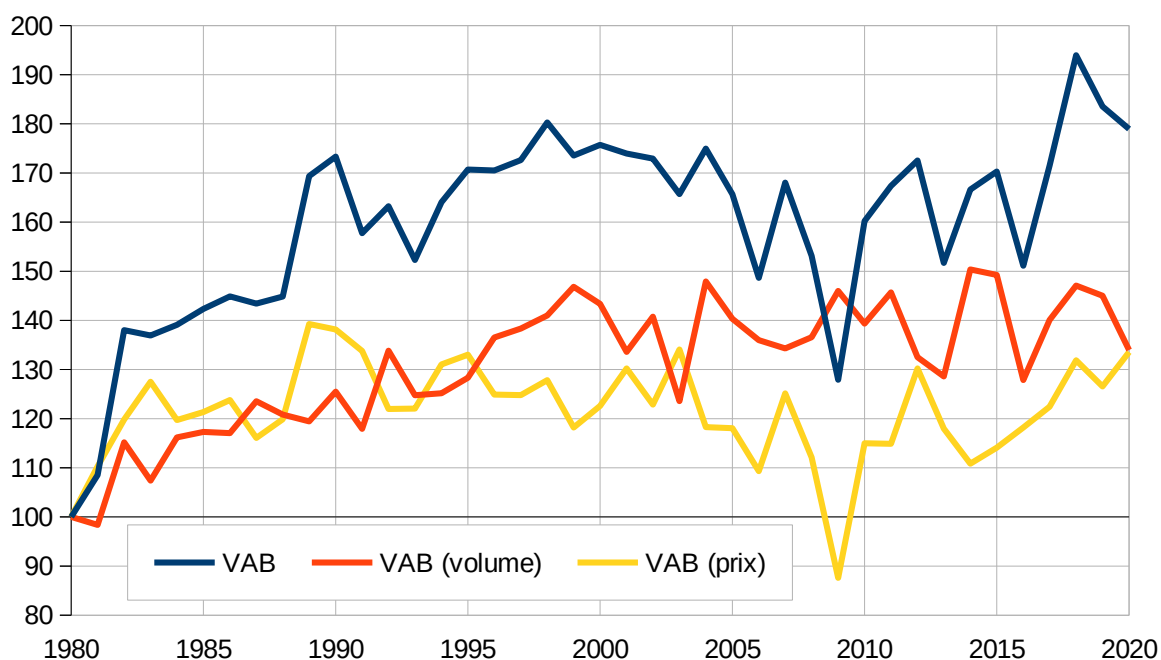
Graphique 2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Base 100 en 1980

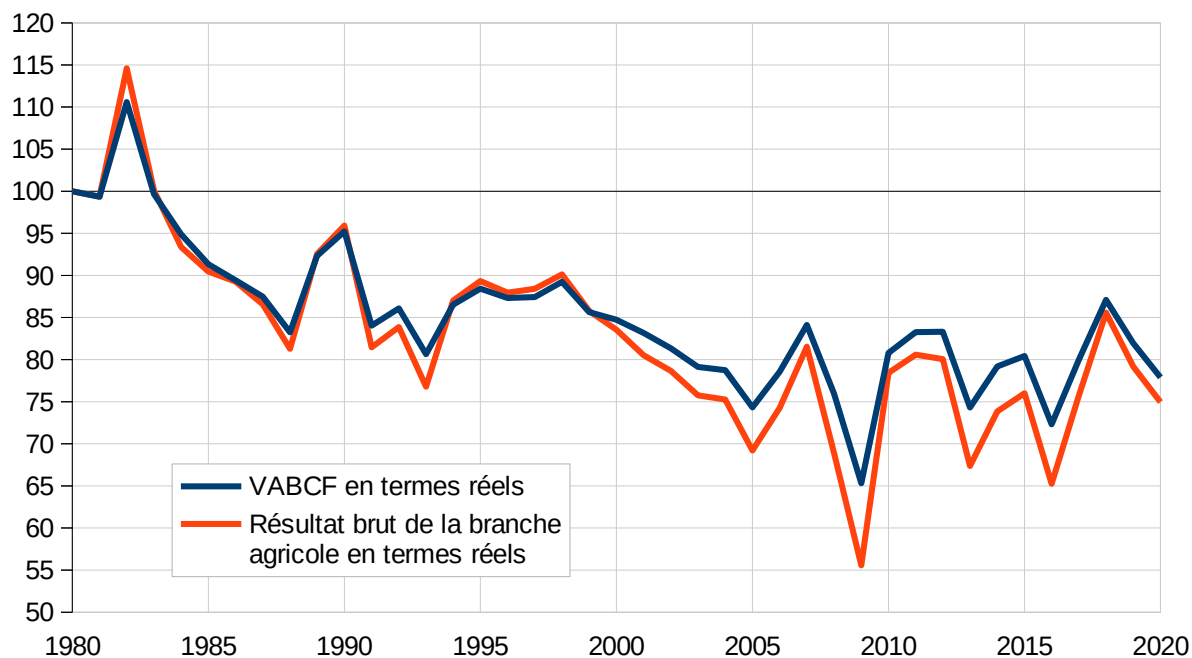
Graphique 3 : Valeur ajoutée brute de la branche agricole



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Base 100 en 1980

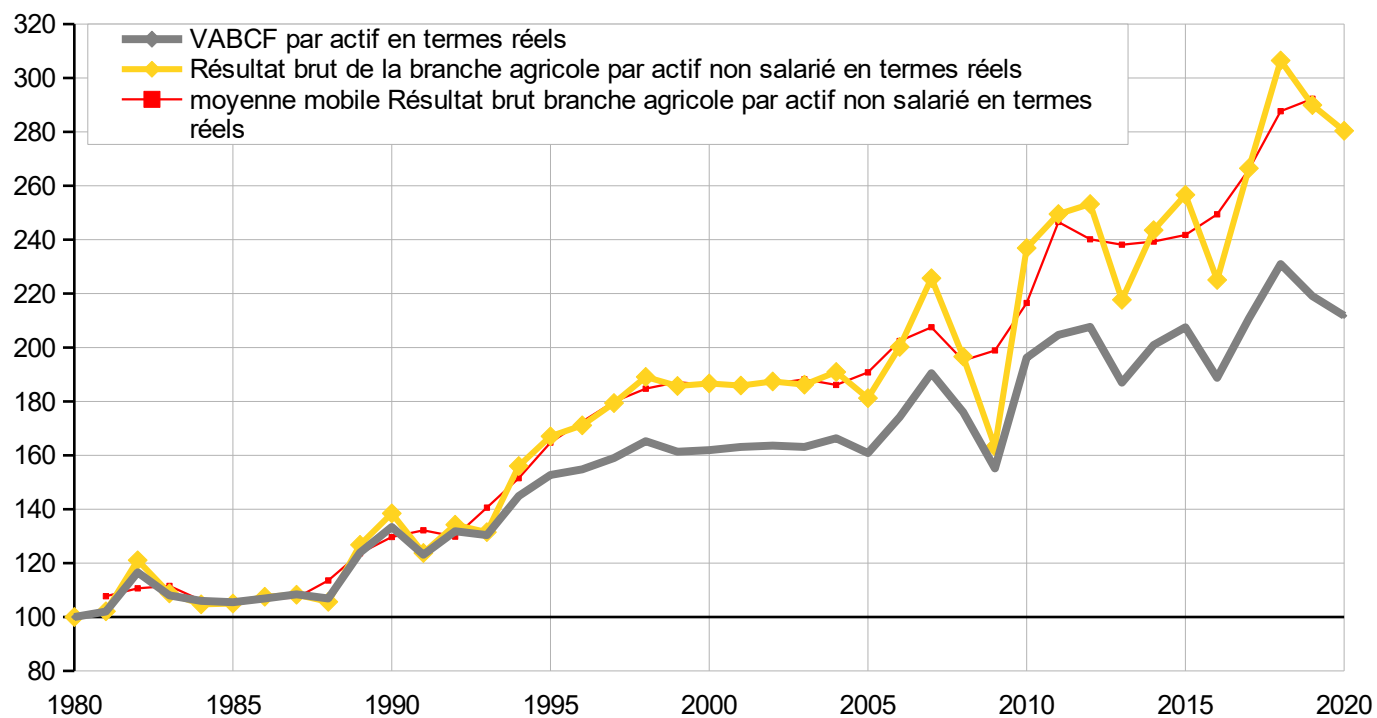
Graphique 4 : VABCF et du résultat brut de la branche agricole



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Base 100 en 1980

Graphique 5 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 4 juin 2021

Base 100 en 1980

Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. Elle **exclut donc la sylviculture et la pêche**.
- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en **subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.
- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. **L'estimation de ce poste est délicate**, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***
- La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte impôts sur la production et subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**. L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein). Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
- Le **résultat de la branche agricole** est calculé comme la valeur ajoutée – salaires – cotisations sociales sur les salaires – intérêts versés – charges locatives. Il peut être rapporté au nombre d'unités de travail annuel des non-salariés (ou équivalents temps plein). Ce ratio est aussi appelé revenu net de la branche agricole par actif non salarié (RNBA/UTANS). Il est aussi présenté en termes réels.
- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

Comptes de la branche agricole

Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	Production au prix de base¹
Valeur ajoutée (brute/nette)²	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production – Impôts fonciers – Autres	Valeur ajoutée (brute/nette) Subventions d'exploitation (y c. bonifications d'intérêts)
Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés – Salaires bruts – Cotisations sociales à la charge des employeurs	Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs
Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/ net)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Intérêts (y c. bonifications) hors SIFIM Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage)	Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)
Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

<i>Evolution du nombre d'UTA³ totales</i>	(3)
<i>Evolution du nombre d'UTA³ non salariées</i>	(4)
<i>Evolution du prix du PIB</i>	(5)

Indicateurs de résultat bruts (évolution en %)

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs	(1)	(1) / (5)
par actif	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
Résultat de la branche agricole	(2)	(2) / (5)
par actif non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

Indicateurs de résultat nets (évolution en %)

	En valeur	En termes réels ⁴
Valeur ajoutée au coût des facteurs		
par actif		(A)
Résultat de la branche agricole		(C)
par actif non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par actif ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par actif non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole ») (indicateur C).

1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.

3 UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

Liens vers Internet

Le contexte européen

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data>

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database>

Compte national de l'Agriculture, *chiffres détaillés*

<https://insee.fr/fr/statistiques/4996790?sommaire=4996819>

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=Compte+de+l%27agriculture+en+2020&debut=0>

Méthodologie des comptes nationaux en base 2014

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030/>

Comptes nationaux annuels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=33&geo=FRANCE-1>

Comptes nationaux trimestriels

<https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=32&geo=FRANCE-1>

CHAPITRE 2

Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2020

7 juillet 2021

Les comptes régionaux macro-économiques	87
Résumé	88
Production	89
Consommations intermédiaires	95
Subventions	97
Indicateurs de résultats	99
Définitions	101
Annexes	102

Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national, qui lui-même reprend des informations provenant des comptes régionaux pour l'évaluation de certains postes, notamment les fruits, les légumes et les vins.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et Outre-mer). Le total « France » comprend les DOM et correspond au compte national. Un total « France métropolitaine » est également calculé et sert de calage pour les comptes des régions en métropole. Dans leur version provisoire tel que présentée dans ce document, les comptes des DOM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/?searchurl/a0a5cb86-d5f4-4163-900a-344e268a8694/search/>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'INSEE aux adresses suivantes :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?q=comptes+de+l%27agriculture&debut=0>

<https://insee.fr/fr/statistiques/4996790?sommaire=4996819>

Résumé

En 2020, la production agricole en valeur diminue fortement, dans un peu plus de la moitié des régions. Elle diminue légèrement en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur et augmente nettement en Bourgogne-Franche-Comté et en Corse. Les évolutions contrastées entre régions sont de causes diverses mais s'expliquent pour une grande partie par l'évolution des productions végétales. Sur une période de cinq ans, de 2016 à 2020, le niveau de la production correspond pour six régions (Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes) à celui d'une année médiane située entre deux années de fortes productions et deux années de production plus modestes. Pour Grand Est, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine, seule une année affichait des résultats plus médiocres sur la période (2016 pour Grand Est et l'Île-de-France, 2017 pour la Nouvelle-Aquitaine). Pour les autres régions (Bretagne, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) l'année 2020 est l'une des deux meilleures années de la période.

Les évolutions des productions animales sont dans l'ensemble moins volatiles et plus homogènes entre régions. Des disparités plus fortes existent selon les différentes productions animales, mais les évolutions annuelles restent globalement de plus faible ampleur. Parmi les années de 2016 à 2020, avec très peu d'écarts par rapport aux autres années hautes de la période, 2020 est l'année de plus forte production en valeur pour cinq régions et la deuxième année de plus forte production en valeur pour quatre autres régions. Dans les quatre dernières régions où l'année n'est pas l'une des deux meilleures du cycle, l'écart avec le niveau maximal atteint sur la période reste toujours contenu (inférieur à 4 %).

Les consommations intermédiaires sont en baisse dans la grande majorité des régions sous l'effet d'une baisse du prix de l'énergie et d'une moindre consommation en engrais et amendements.

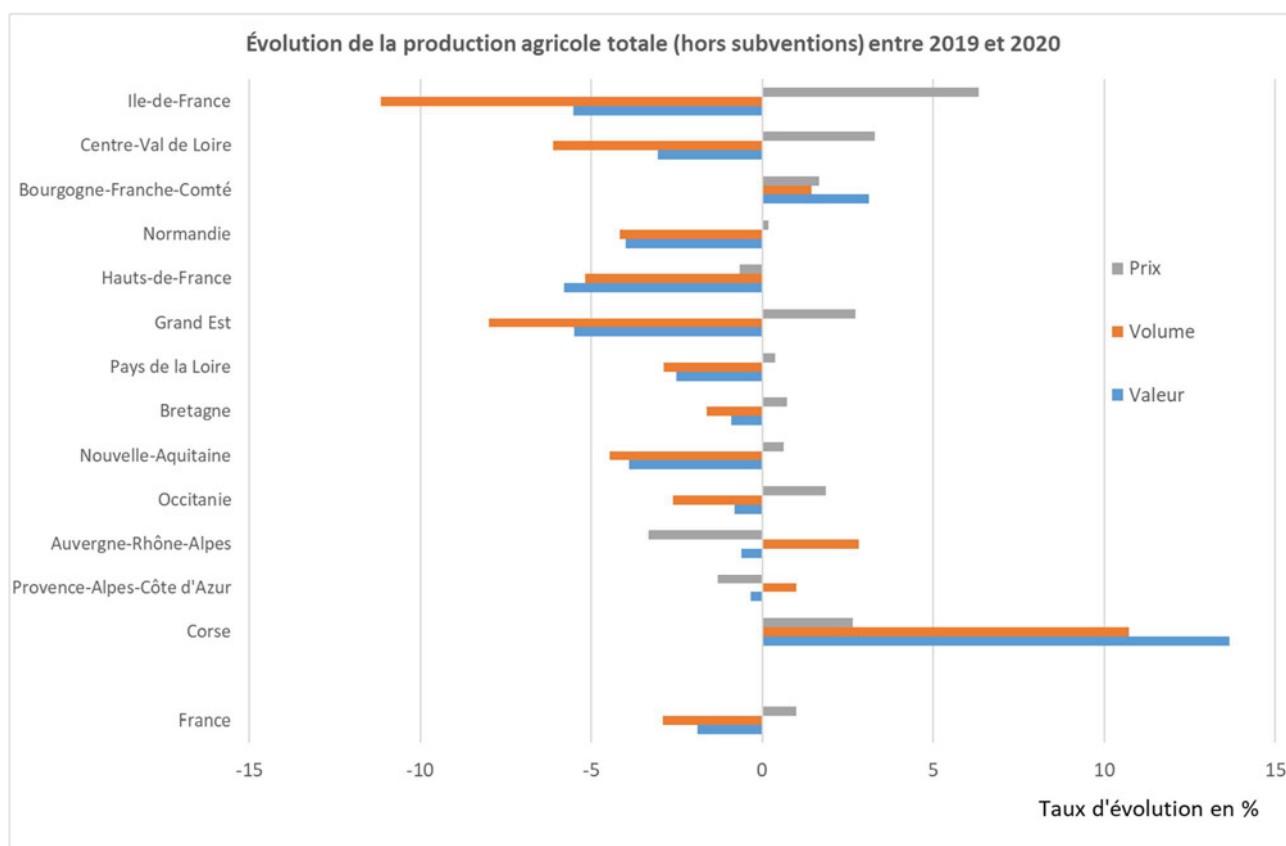
Les subventions d'exploitation évoluent peu. L'année 2020 marquant la fin de la période de convergence des paiements de base de la PAC opérée entre 2015 et 2019, qui s'est traduite par un transfert progressif des régions du nord de la France au profit des régions plus méridionales.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (calculée comme la somme de la valeur ajoutée et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production) diminue dans une majorité de régions en 2020 en lien avec la baisse en valeur des productions végétales. Sur une période de 5 ans, de 2016 à 2020, l'année 2020 est celle où la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est la plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes après 3 années consécutives de baisse. Dans cinq régions, Île-de-France, Normandie, Grand Est, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, une seule année est plus mauvaise sur la période : l'année 2017 pour la Nouvelle-Aquitaine (influenza aviaire et mauvaise année viticole) et l'année 2016 pour les quatre autres régions (année très difficile pour les grandes cultures). En Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Occitanie, les résultats de l'année 2020 apparaissent médians dans le cycle. En Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'année 2020 est la deuxième meilleure année du cycle. En Corse, il faut remonter à 2016 pour retrouver une valeur ajoutée brute au coût des facteurs de même niveau.

Production : baisse de la production dans la majorité des régions

En 2020, pour la deuxième année consécutive, la production agricole hors subventions diminue au niveau national (- 1,9 % en valeur), sous l'effet combiné d'une baisse importante de la production végétale en valeur (- 2,4 %) et d'une diminution plus contenue des productions animales (- 0,9 % en valeur). La baisse de la production de céréales en volume ainsi qu'une mauvaise année viticole en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur expliquent en partie les résultats sur les productions végétales. Onze régions métropolitaines sur treize sont concernées par cette évolution négative : les deux exceptions sont la Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 très défavorable et la Corse portée par un rebond sensible des productions de vins et de fruits (clémentines). La baisse de la production totale est plus prononcée (baisses supérieures à 4 %) dans les régions les plus au nord (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie et Île-de-France) et plus contenue (baisses inférieures à 1 %) en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie.

Pour des raisons diverses, pour quatre régions, 2020 est la 4^e plus mauvaise année des cinq années 2016 à 2020 : Île-de-France, Grand Est, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine. Pour cinq régions, la production totale en 2020 correspond à une valeur médiane sur la période 2016-2020, c'est-à-dire que deux années sont plus favorables et deux années sont moins favorables (avec un point 2016 souvent bas) : Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Pour les autres régions (Bretagne, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), l'année 2020 est l'une des deux années de plus forte production sur la période.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Une forte baisse en volume de la production végétale, notamment au nord de la Loire

La baisse de la production végétale en valeur (- 2,4 %) en 2020 résulte d'une forte baisse de la production en volume (- 4,8 %) compensée pour moitié par un rebond des prix (+ 2,5 %) après une année 2019 pendant laquelle ces derniers avaient diminué. Les baisses en volume sont relativement fortes (baisses supérieures à 8 %) en Île-de-France, Grand Est, Normandie et Centre-Val de Loire ; elles sont comprises entre 5 et 8 % en Hauts-de-France et dans les régions du littoral Atlantique : Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine ; les évolutions en volume sont plus modérées en Occitanie, Bourgogne-Franche Comté et Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont nettement en hausse en Corse et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les conditions météorologiques de l'année 2020, marquées par un hiver pluvieux sans gel qui occasionne un retard des semis et le développement de certains parasites (pucerons) et un printemps très sec et l'un des plus chauds depuis 120 ans, expliquent une nouvelle année contrastée et difficile pour certaines cultures (céréales, betteraves, vin) et dans certaines régions. Les prix ont évolué plus favorablement, avec un impact significatif de la modification de la demande intérieure liée à la crise sanitaire : consommation intérieure à domicile plus forte pour les fruits et légumes, mais commercialisation difficile de certains produits en raison de la fermeture des restaurants (vins).

Sur la période de cinq ans de 2016 à 2020, pour 6 régions (Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Hauts-de-France, Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes), le niveau de la production en valeur en 2020 correspond à celui d'une année médiane (située entre deux années de fortes productions et deux années de productions plus modestes). Pour Grand Est, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine seule une année affichait des résultats plus médiocres sur la période (2016 pour Grand Est et l'Île-de-France, 2017 pour la Nouvelle-Aquitaine). Pour les autres régions (Bretagne, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) l'année 2020 est une l'une des deux meilleures années de la période.

La production de céréales a diminué de presque 20 % en moyenne en France en volume ; la baisse concerne toutes les régions. Elle est un peu moins prononcée (entre 10 et 12 %) dans les deux premières régions céréalières en 2020 : Grand Est et Hauts-de-France. Elle est en revanche supérieure à 20 % dans les deux autres grosses régions céréalières, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans les Pays de la Loire, en Occitanie ou en Bourgogne-Franche-Comté. Dans toutes les régions, les prix des céréales sont orientés à la hausse grâce, en particulier, à une demande chinoise soutenue. Ils permettent de compenser en partie la perte de récolte en volume, l'évolution en valeur étant par exemple neutre en Grand Est et de l'ordre de - 6 % en Hauts-de-France.

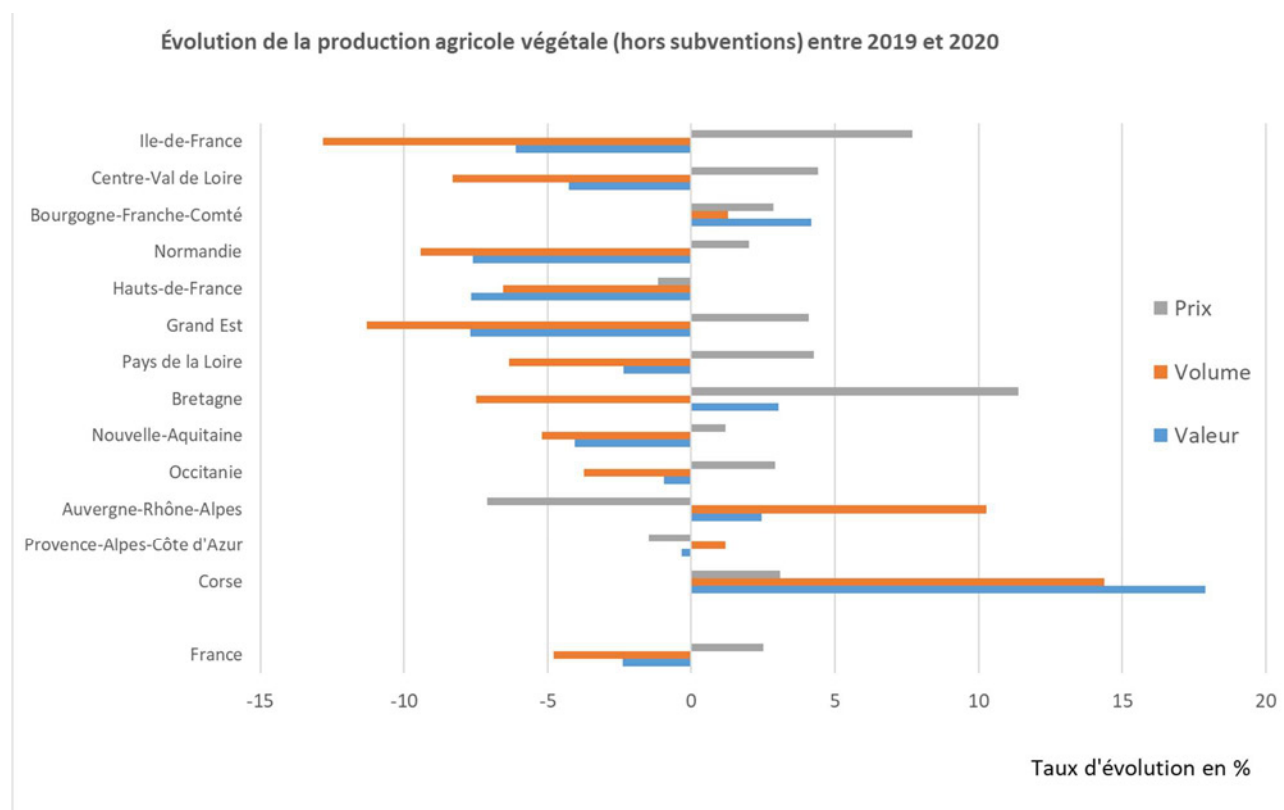
Les prix de la pomme de terre peuvent être très fluctuants d'une année sur l'autre avec un phénomène traditionnellement observé de compensation du volume (baisse des prix en cas d'augmentation de la production et inversement hausse des prix en cas de production orientée à la baisse). En 2020, sous l'effet essentiellement d'une hausse des surfaces, la production de pommes de terre a augmenté de 3 % en volume, avec des prix en baisse. Celle-ci reste toutefois contenue par rapport aux hausses récentes, et notamment une vive augmentation en 2019. Dans le détail, la production en volume est stable dans les Hauts-de-France et en Bretagne, respectivement 1^{ère} et 5^e régions productrices ; elle est en hausse modérée en Centre-Val de

Loire (+4,2 %), 2^e région productrice ; elle est en hausse soutenue (plus de 10 %) en Normandie et Grand Est, respectivement 3^e et 4^e régions productrices. À elles cinq, ces régions concentrent près de 90% de la production de pommes de terre. Les prix en baisse dans les Hauts-de-France et le Grand Est influencent fortement le prix au niveau national. Néanmoins, les prix étant orientés à la hausse dans les autres régions métropolitaines, le prix global baisse modérément.

La production de betteraves est encore plus concentrée géographiquement, les deux premières régions Hauts-de-France et Grand Est concentrant 75 % de la production, et les cinq premières (Île-de-France, Centre-Val de Loire et Normandie en plus des deux premières) 98%. En 2020, dans un contexte de fermeture de quatre sucreries en France, les surfaces diminuent de 6 % par rapport à 2019. L'absence de gel en hiver et les températures élevées du printemps ont, par la suite, favorisé l'arrivée précoce de pucerons, vecteurs des virus de la jaunisse. La pression du virus, conjuguée à un été particulièrement sec, a sensiblement affecté le potentiel des cultures. La production en volume a fortement chuté, d'environ 25% en Hauts-de-France, de 20 % en Grand Est et de près de 50 % dans les autres régions. La hausse des prix, comprise entre 10 et 15 % pour quatre de ces régions, n'est pas de nature à empêcher une baisse en valeur significative dans toutes les régions.

En moyenne en France la production d'oléagineux est stable en volume (+ 1,7 %) et augmente fortement en prix (+ 12,2 %). Concernant cette production qui regroupe essentiellement deux cultures, le tournesol et le colza, soumises à une conjoncture très différente, les évolutions régionales sont contrastées. En Centre-Val de Loire (1^{ère} région productrice), Nouvelle-Aquitaine (3^e), Pays de la Loire (8^e), et Île-de-France (9^e), la production en volume est orientée à la hausse. Dans les autres régions où la production est significative, la production en volume est en léger recul. La hausse des prix concerne toutes les régions : proche de la moyenne nationale en Centre-Val de Loire et en Grand Est (2^e région productrice) elle est un peu plus marquée (21,6 %) en Occitanie (4^e).

Après une année viticole 2019 particulièrement difficile, la production en volume est orientée à la hausse en 2020 à l'exception notable du Champagne. Dans le détail, le rebond est important en Bourgogne-Franche-Comté (+22,5 %, 3^e région viticole française) et dans Les Pays de la Loire (+40 %) mais ne compense pas la baisse très importante subie en 2019. En Nouvelle-Aquitaine (1^{ère} région viticole française), en Centre-Val de Loire ou en Auvergne-Rhône-Alpes, la hausse est plus modérée (de l'ordre de 6 %) tout comme l'avait été la diminution l'année précédente. En Occitanie ou en Provence-Alpes Côte d'Azur, la production en volume est stable après une année 2019 d'évolution déjà peu marquée. La situation est plus favorable en Corse avec une progression de la production en volume de 14,8 % qui fait plus que compenser la faible baisse de 2019. La Corse est doublement en situation d'exception car il s'agit de la seule région viticole où la contribution des prix à l'évolution de la valeur est positive. Dans toutes les autres régions viticoles les prix sont orientés à la baisse en lien notamment avec les difficultés de commercialisation consécutives à la crise sanitaire et à la fermeture des restaurants.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

La crise sanitaire a également eu une influence sur la commercialisation des fruits et légumes avec un changement de nature de la demande : plus forte consommation à domicile pendant la période de confinement et ralentissement des échanges internationaux.

La production de fruits est stable en Provence-Alpes-Côte d'Azur et orientée à la baisse en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine ; à elles trois, ces régions concentrent plus de 70 % de la production de fruits en métropole. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les baisses observées sur les abricots, les pêches, les cerises et les fraises, sont compensées par des évolutions plus favorables pour les pommes et les poires. En Occitanie les baisses sur les abricots, les pêches, les cerises et les pommes sont compensées en partie par les productions orientées à la hausse de melons, kiwis et poires. En Nouvelle-Aquitaine la baisse prononcée concerne de nombreux fruits (le melon, les noix, les pommes et les prunes pour les valeurs les plus importantes). Ce repli est plus modéré en Auvergne-Rhône-Alpes (4^e région productrice avec environ 10 % de la production métropolitaine) et contrasté dans la vallée de la Loire (baisse en Pays de la Loire et légère hausse en Centre-Val de Loire). Le rebond de la production d'agrumes permet à la Corse (7^e région productrice) d'afficher la plus forte évolution de la production de fruits en volume (+ 23,2 %). Avec des prix des fruits d'été en hausse, à l'exception notable de la cerise, la contribution des prix à l'évolution de la production en valeur est positive dans toutes les régions.

Les évolutions de la production en volume de légumes sont peu dispersées autour de la moyenne nationale (-3,2 %) avec des variations toutes comprises entre - 7,9 % en Bretagne, 2^e région productrice derrière les

Hauts-de-France (+ 2,2 %), et + 6,4 % en Grand Est (9^e région productrice). La hausse de la consommation à domicile des légumes, en lien avec le premier confinement, contribue à la bonne tenue des prix qui bénéficie à de nombreux légumes et à l'ensemble des régions à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3^e région productrice, affectée par la forte baisse du prix des laitues, forte production de la région qui assure plus d'un tiers de la production nationale.

Des fluctuations plus faibles pour la production animale

En 2020, la production animale diminue de 0,9 % sous l'effet d'une baisse des prix (- 1,3 %) plus forte que la faible hausse des volumes (+ 0,4 %). Les évolutions d'ensemble des différentes régions métropolitaines sont contrastées avec des variations des volumes comprises entre - 3,4 % en Nouvelle-Aquitaine et + 3,4 % en Grand Est et accompagnées d'une variation des prix comprise entre - 2,7 % en Bretagne, 1^{ère} région productrice qui assure à elle seule 23 % de la production métropolitaine, et + 2,5 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, très peu orientée sur les productions animales, ou + 0,9 % dans les Hauts-de-France (9^e régions productrice).

Sur cinq ans, entre 2016 et 2020, avec très peu d'écarts par rapport aux autres années hautes de la période, 2020 est l'année de plus forte production en valeur pour cinq régions (Île-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et la deuxième année de plus forte production en valeur pour quatre autres régions (Normandie, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse). En revanche, 2020 n'est pas l'une des deux premières années pour les quatre régions Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, l'écart avec le niveau maximal de production n'atteignant pas plus de 3,7 % sur la période. Ces quatre régions rassemblent 55 % de la production animale métropolitaine.

L'évolution de la production de bovins et l'impact lié aux évolutions de prix et de volumes sont sensiblement différents selon les races et les régions. En Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{ère} région productrice, la forte baisse de la production en valeur résulte d'une diminution en volume (- 7,9 %) et d'une contribution faible des prix (- 0,5 %). En Nouvelle-Aquitaine et Bourgogne-Franche-Comté, les volumes et les prix sont à peu près stables tout comme en Occitanie, en Bretagne et en Grand Est, respectivement 6^e, 7^e et 8^e régions productrices. En Pays de la Loire et en Normandie, la production en valeur baisse d'environ 5 %, la baisse étant portée par les volumes en Pays de la Loire et à parts égales entre volumes et prix en Normandie.

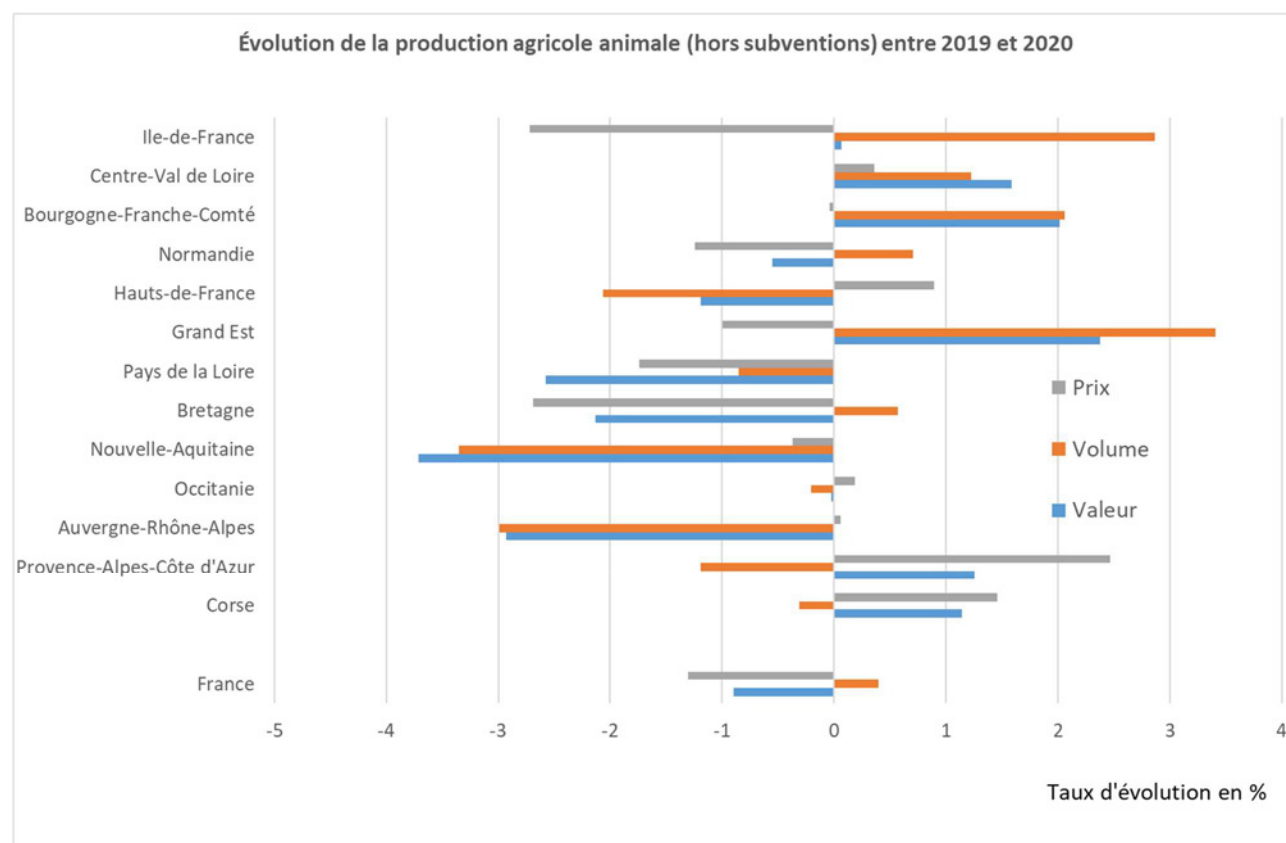
Après une forte hausse des prix (plus de 20 %) en 2019, la conjoncture de la filière porcine est un peu différente en 2020. La production en volume est stable et les prix sont en baisse relativement modérée pour le secteur (- 4,8 %). Les résultats d'ensemble sont très proches de ceux de la Bretagne qui assure plus de la moitié de la production métropolitaine et, dans l'ensemble, les évolutions régionales sont assez homogènes à l'exception d'une faible baisse en volume en Auvergne-Rhône-Alpes et d'une hausse en Corse, avec un maintien des prix qui profite de débouchés différents (charcuterie traditionnelle).

La production de volailles est orientée à la baisse dans une majorité de régions avec toutefois une différence entre la Nouvelle-Aquitaine, où la baisse en volume est prononcée (- 10,8 %) en raison notamment de

difficultés spécifiques sur la filière des palmipèdes à foie gras pendant la crise sanitaire, et les autres régions, où la baisse est modérée (comprise entre 0 et 4 % dans huit régions). La production de volailles est en hausse sensible (+ 9,2 %) en Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 déjà favorable. La contribution de la variation des prix à l'évolution de la production en valeur est très faible en 2020.

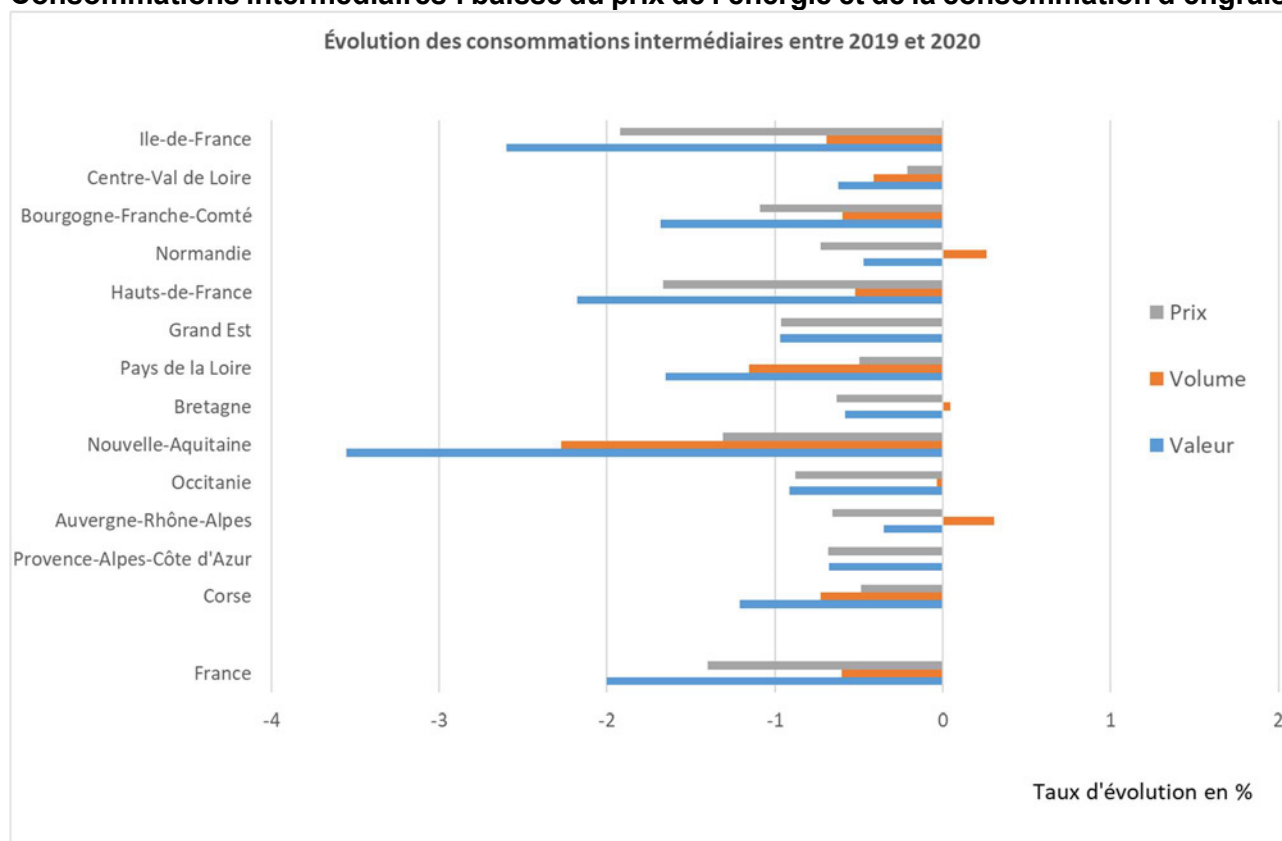
La production d'œufs en France est confrontée à d'importantes transformations avec une part croissante des œufs bio, de poules élevées en plein air ou au sol. Cette amélioration de la qualité se traduit par une augmentation des volumes car les prix mesurent les variations des prix à structure de production constante. En 2020, la production d'œufs augmente de 2,5 % en volume et les prix diminuent de 6,8 %. Seule la Nouvelle-Aquitaine et la Corse subissent des baisses en volume, la contribution des prix étant assez homogène.

Après une bonne année 2019, les évolutions de la production de lait et produits laitiers en valeur sont plus contrastées avec une hausse en valeur en Auvergne-Rhône-Alpes (+ 1,8 %, 4^e région productrice), Grand Est (3,8 %, 5^e) et Centre-Val de Loire (+2,0 %, 10^e), une baisse modérée (entre 1 et 1,5 %) en Bretagne et Pays de la Loire, 1^{ère} et 2^e régions productrices, une stabilité en Normandie et Bourgogne-Franche-Comté et une baisse plus marquée (entre 2,8 % et 4,6 %) en Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La faible baisse des prix est générale, les différences entre régions sont davantage la résultante de différences dans l'évolution des volumes.

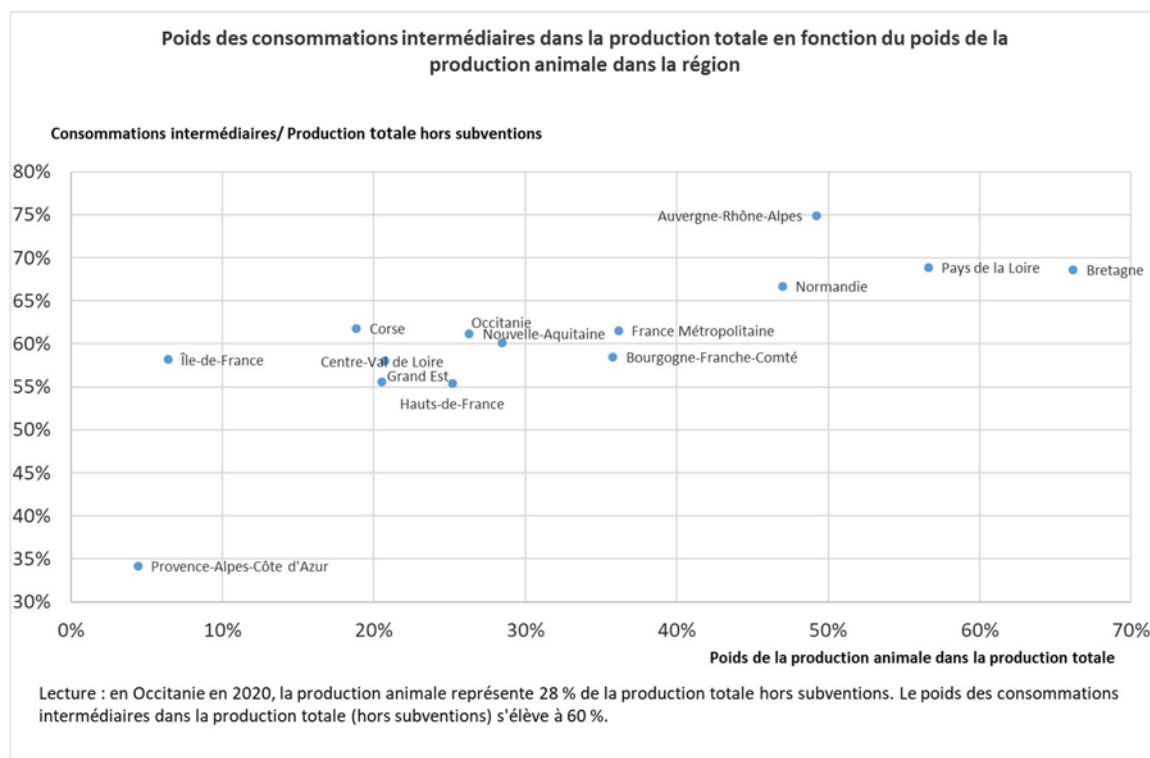


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

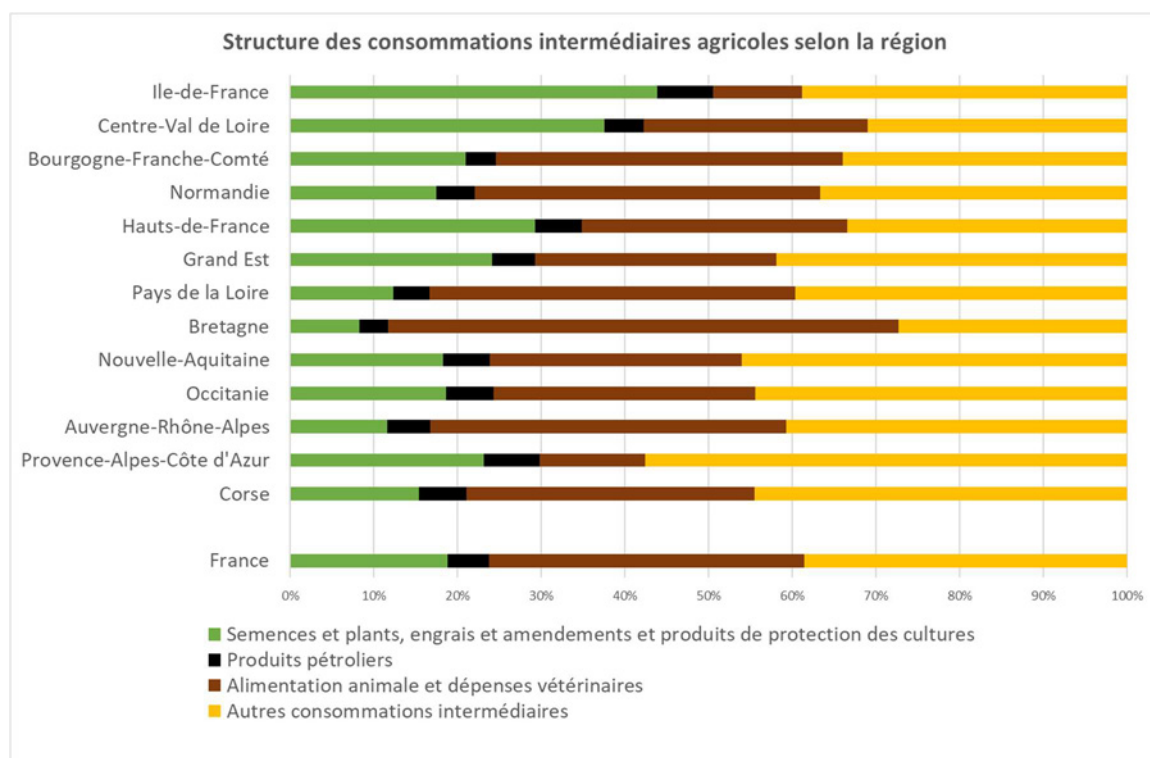
Consommations intermédiaires : baisse du prix de l'énergie et de la consommation d'engrais.



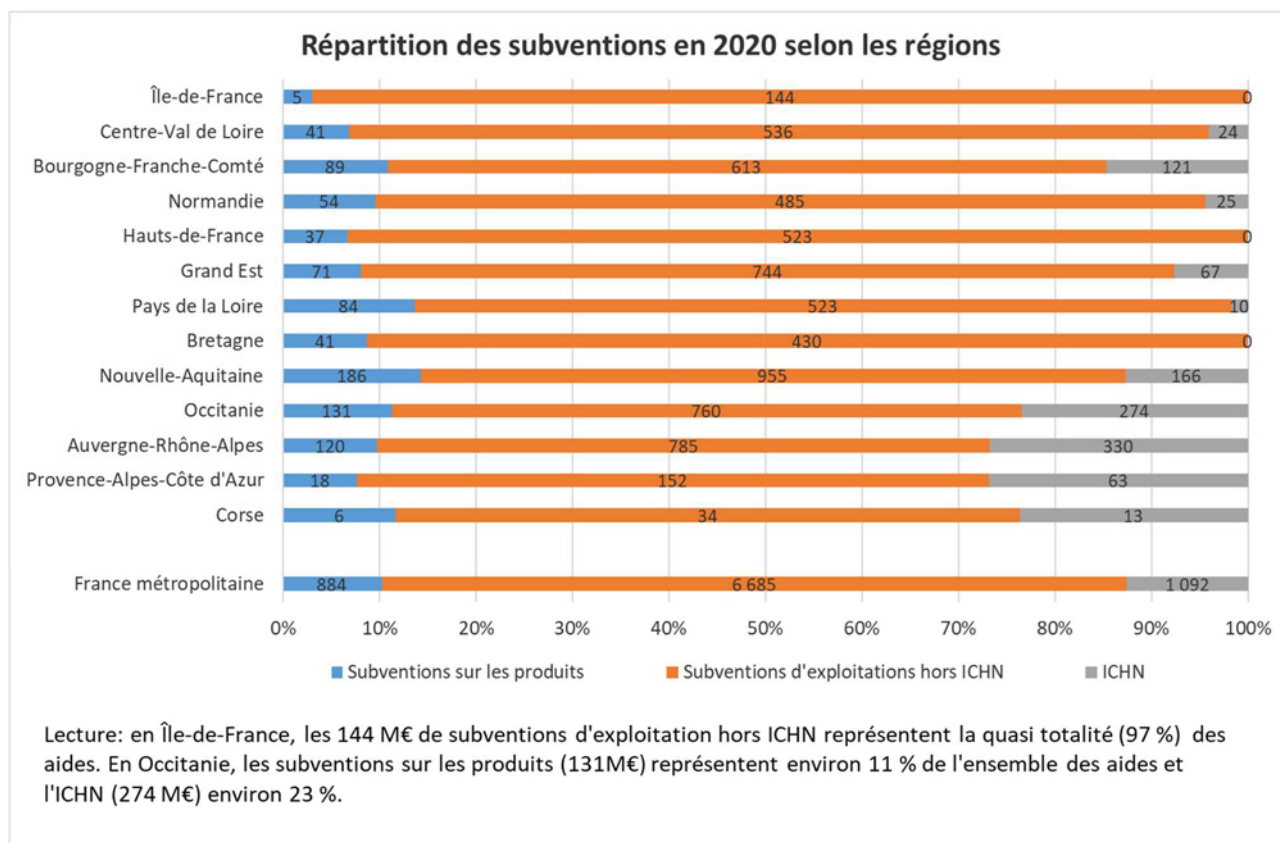
Les consommations intermédiaires diminuent en valeur dans toutes les régions essentiellement sous l'effet de deux facteurs : la baisse du prix de l'énergie et la diminution en volume des consommations d'engrais et amendements. Les résultats régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations locales n'étant connues que plus tard, au moment de l'élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences de structures de consommations intermédiaires très fortes entre régions. Les régions d'élevage se distinguent par un niveau supérieur de consommations intermédiaires en raison de dépenses conséquentes liées à l'alimentation animale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

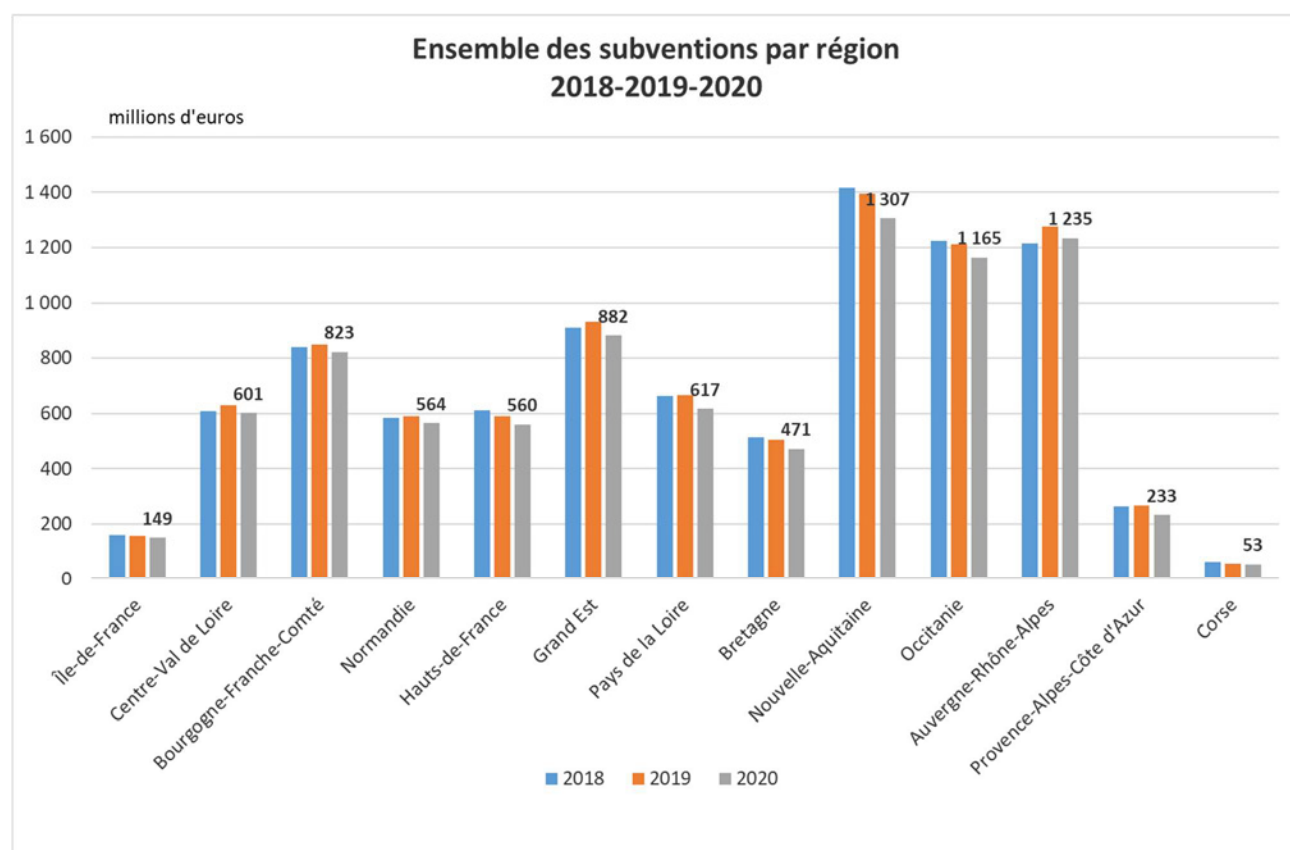


Subventions : peu de changement en année de transition de la PAC



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

En France métropolitaine, en 2020, les subventions aux exploitations agricoles (8,660 Md€) sont constituées pour 10,2 % de subventions sur les produits (essentiellement composées des aides couplées de la PAC et en premier lieu des aides aux bovins), pour 12,6 % de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), et pour plus des trois quarts des autres subventions d'exploitation (essentiellement les aides directes découplées de la PAC). La répartition des aides est naturellement très variable suivant les régions, en lien avec leur spécialisation productive. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20,0 et 30,0 % en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Dans ces régions (Île-de-France, Bretagne, Hauts-de-France notamment), les subventions d'exploitation hors ICHN représentent plus de 90 % des aides. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions mais est relativement plus élevée dans les Pays de la Loire et en Nouvelle-Aquitaine, régions d'élevage.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

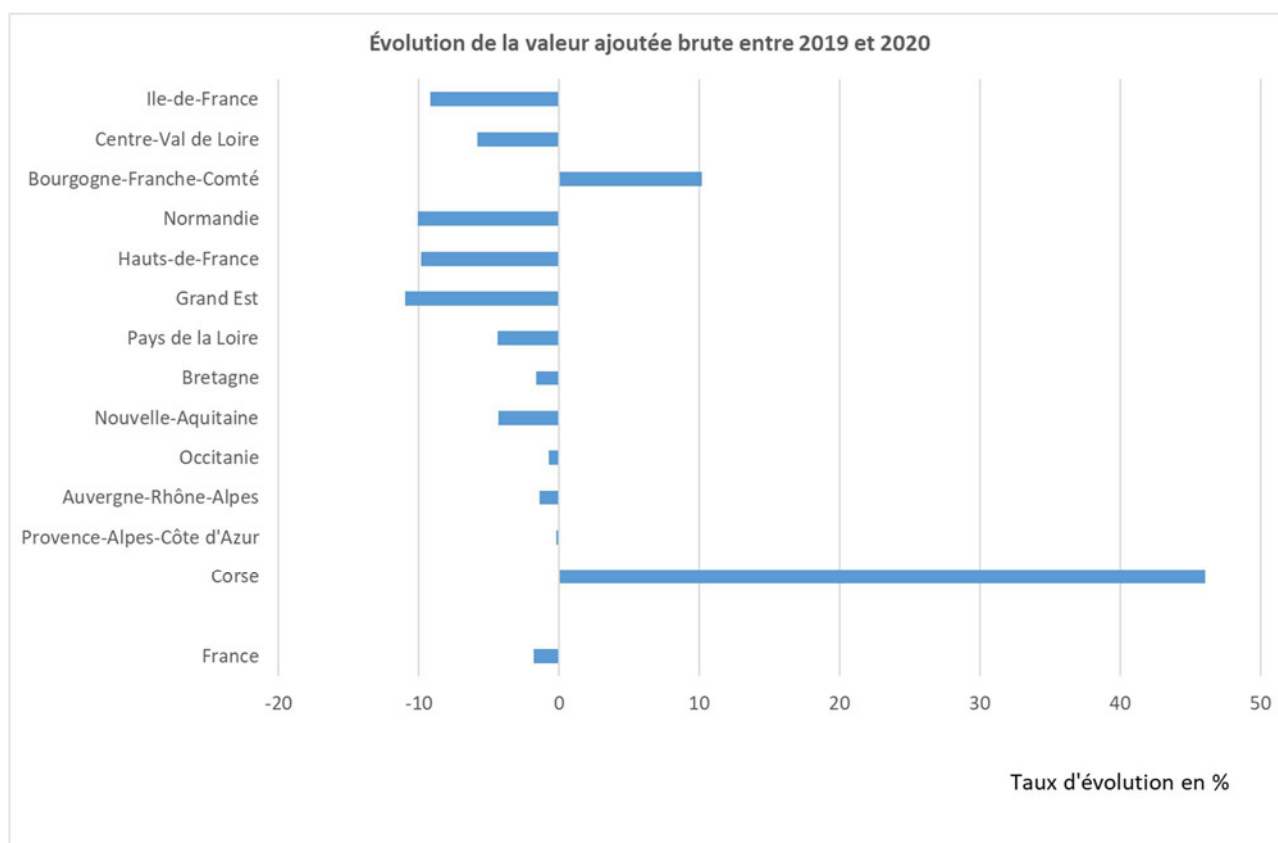
Entre 2019 et 2020, la part allouée à chacune des enveloppes des aides du 1^{er} pilier est restée stable. En particulier, la part allouée au paiement redistributif, favorable aux régions aux plus petites exploitations, est restée fixée à 10 % de l'enveloppe. Le mouvement de convergence interne programmé entre 2015 et 2019 est terminé et on n'observe plus de transfert des régions à dominante céréalière de la moitié nord de la France, qui avaient historiquement des aides à l'hectare plus élevées, vers les régions méridionales.

Les évolutions régionales sur un an sont globalement contenues et reflètent surtout la fin du CICE comptabilisé comme une subvention d'exploitation, à la différence des allègements de charges pérennes qui le remplacent. L'évolution est perceptible dans les régions utilisatrices de main d'œuvre salariée, en Provence-Alpes-Côte d'Azur notamment. Les indemnités de calamités agricoles liées notamment à la sécheresse du printemps devraient être élevées mais sont encore mal connues à ce stade de l'instruction de ces aides.

Indicateurs de résultat : valeur ajoutée brute et valeur ajoutée au coût des facteurs par actif

En 2020, la valeur ajoutée brute chute de 1,8 % en valeur au niveau national. Cette baisse est la conséquence d'une diminution de la production au prix de base, y compris subventions sur les produits (- 2,5 %), en partie compensée par une baisse des consommations intermédiaires en valeur (- 2,0 %).

Cette baisse de la valeur ajoutée brute s'observe dans une majorité de régions (11 sur 13) mais de manière plus ou moins prononcée. Les évolutions négatives les plus importantes de l'ordre de 10 % s'observent dans les régions du nord durement touchées par la sécheresse au printemps (Normandie, Hauts-de-France, Grand Est et Île-de-France). La valeur ajoutée brute diminue de 5 à 7 % en Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Elle est quasiment stable dans les autres régions (légère baisse en Bretagne), à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté après une année 2019 difficile, et de la Corse grâce aux bons résultats de la viticulture et des agrumes.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production (qui pèsent peu en volume) (voir *Définitions*). Son évolution, par actif, s'écarte de façon plus ou moins marquée de celle de la valeur ajoutée brute selon le poids et l'évolution des subventions d'exploitation et, dans une moindre mesure, selon l'évolution de l'emploi total (en équivalent temps plein). Entre 2019 et 2020, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent la même hiérarchie des régions.

Sur la période de 2016 à 2020, l'année 2020 est celle où la valeur ajoutée brute au coût des facteurs est la plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes après 3 années consécutives de baisse. Dans cinq régions, Île-de-France, Normandie, Grand Est, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, seule une année est plus mauvaise sur la période, l'année 2017 pour la Nouvelle Aquitaine (influenza aviaire et mauvaise année viticole) et l'année 2016 pour les quatre autres régions (année très difficile pour les grandes cultures).

En Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Occitanie, les résultats de l'année 2020 apparaissent médians sur la période avec toutefois un faible écart par rapport aux meilleures années (moins de 2 % par rapport au maximum en Occitanie). En Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2020 est la deuxième meilleure année de la période, très proche du niveau le plus élevé atteint en 2019 en Bretagne et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et avec un écart plus important encore par rapport au pic de 2018 en Bourgogne-Franche-Comté. En Corse, il faut remonter à 2016 pour retrouver une valeur ajoutée brute au coût des facteurs de même niveau.

Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2018/2017 (en %)	2019/2018 (en %)	2020/2019 (en %)
Île-de-France	-1,8	-3,7	-9,0
Centre-Val de Loire	18,0	-0,6	-6,4
Bourgogne-Franche-Comté	10,8	-14,0	5,0
Normandie	3,4	2,9	-10,7
Hauts-de-France	14,6	1,4	-10,7
Grand Est	13,7	-8,4	-11,5
Pays de la Loire	-1,1	-1,2	-6,8
Bretagne	-5,4	11,6	-4,3
Nouvelle-Aquitaine	22,7	-12,4	-6,6
Occitanie	11,9	-1,0	-3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	0,3	-4,5	-3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,0	1,9	-4,2
Corse	9,3	-16,9	23,1
France	9,6	-5,1	-3,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le SEC 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

□ La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

□ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

□ Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

□ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...)

□ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

□ La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie.

*Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***

□ La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

ANNEXE n° 1 - Tableaux détaillés

Évolution 2020/2019 (%)

Valeur	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
France	-1,9	-2,0	-1,8
Ile-de-France	-5,5	-2,6	-9,2
Centre-Val-de-Loire	-3,0	-0,6	-5,8
Bourgogne-Franche-Comté	3,1	-1,7	10,2
Normandie	-4,0	-0,5	-10,1
Hauts-de-France	-5,8	-2,2	-9,8
Grand-Est	-5,5	-1,0	-11,0
Pays-de-la-Loire	-2,5	-1,6	-4,4
Bretagne	-0,9	-0,6	-1,6
Nouvelle-Aquitaine	-3,9	-3,6	-4,3
Occitanie	-0,8	-0,9	-0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	-0,6	-0,4	-1,4
PACA	-0,3	-0,7	-0,2
Corse	13,7	-1,2	46,1

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Évolution 2020/2019 (%)

	Produits végétaux			Produits animaux			Production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
France	-2,4	-4,8	2,5	-0,9	0,4	-1,3	-1,9	-2,9	1
Ile-de-France	-6,1	-12,8	7,7	0,1	2,9	-2,7	-5,5	-11,1	6,3
Centre-Val-de-Loire	-4,3	-8,3	4,4	1,6	1,2	0,4	-3,0	-6,1	3,3
Bourgogne-Franche-Comté	4,2	1,3	2,9	2,0	2,1	0,0	3,1	1,4	1,7
Normandie	-7,6	-9,4	2,0	-0,5	0,7	-1,2	-4,0	-4,2	0,2
Hauts-de-France	-7,7	-6,6	-1,2	-1,2	-2,1	0,9	-5,8	-5,2	-0,7
Grand-Est	-7,7	-11,3	4,1	2,4	3,4	-1,0	-5,5	-8,0	2,7
Pays-de-la-Loire	-2,4	-6,3	4,3	-2,6	-0,8	-1,7	-2,5	-2,9	0,4
Bretagne	3,0	-7,5	11,4	-2,1	0,6	-2,7	-0,9	-1,6	0,7
Nouvelle-Aquitaine	-4,1	-5,2	1,2	-3,7	-3,4	-0,4	-3,9	-4,5	0,6
Occitanie	-0,9	-3,7	2,9	0,0	-0,2	0,2	-0,8	-2,6	1,9
Auvergne-Rhône-Alpes	2,4	10,3	-7,1	-2,9	-3,0	0,1	-0,6	2,8	-3,3
PACA	-0,3	1,2	-1,5	1,3	-1,2	2,5	-0,3	1,0	-1,3
Corse	17,9	14,4	3,1	1,1	-0,3	1,5	13,7	10,7	2,6

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Répartition des aides en 2020

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	4,5	144,3	0,0
Centre-Val de Loire	41,0	535,6	24,4
Bourgogne-Franche-Comté	89,2	612,8	120,7
Normandie	53,9	485,0	24,8
Hauts-de-France	37,4	522,9	0,0
Grand Est	71,2	743,9	66,9
Pays de la Loire	84,0	523,0	10,3
Bretagne	41,0	430,3	0,2
Nouvelle-Aquitaine	186,5	955,0	165,8
Occitanie	130,9	760,1	273,5
Auvergne-Rhône-Alpes	120,2	784,8	330,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	17,8	152,4	62,6
Corse	6,2	34,5	12,6
France	1101,0	6801,0	1092,0

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2018/2017 (en %)	2019/2018 (en %)	2020/2019 (en %)
Île-de-France	-1,9	-6,3	-11,2
Centre-Val de Loire	27,4	2,9	-7,2
Bourgogne-Franche-Comté	15,5	-20,5	10,0
Normandie	5,1	3,1	-13,7
Hauts-de-France	22,5	4,6	-12,7
Grand Est	21,6	-14,8	-14,3
Pays de la Loire	-3,5	-2,1	-8,3
Bretagne	-9,3	17,9	-4,2
Nouvelle-Aquitaine	29,2	-16,0	-7,6
Occitanie	14,6	0,0	-2,6
Auvergne-Rhône-Alpes	-3,2	-9,1	-3,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,0	4,5	-4,1
Corse	12,1	-20,9	46,6
France	12,8	-7,4	-5,0

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2020 provisoire

Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

Production totale hors subventions

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	886,4	1 106,6	1 108,4	1 092,3	1 032,0
Centre-Val de Loire	3 722,5	4 271,8	4 705,9	4 590,3	4 450,5
Bourgogne-Franche-Comté	4 581,5	5 349,4	5 696,0	5 118,3	5 277,4
Normandie	4 866,2	5 275,6	5 479,4	5 621,7	5 397,3
Hauts-de-France	5 638,3	6 003,7	6 614,5	6 876,6	6 477,4
Grand Est	7 522,8	8 086,7	9 015,8	8 458,4	7 992,5
Pays de la Loire	6 710,6	7 045,0	7 081,3	7 213,3	7 031,3
Bretagne	8 137,9	8 646,1	8 502,5	8 986,4	8 904,5
Nouvelle-Aquitaine	11 107,6	10 072,9	11 513,1	11 105,4	10 673,9
Occitanie	6 703,4	6 438,4	6 832,9	6 920,7	6 865,2
Auvergne-Rhône-Alpes	5 752,9	5 843,6	6 095,1	6 077,1	6 040,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 006,4	3 073,2	3 392,0	3 488,0	3 476,5
Corse	255,6	244,1	265,8	256,1	291,0
France Métropolitaine	68 892,1	71 457,2	76 302,6	75 804,6	73 909,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Remarque : La production totale hors subventions comprend les productions végétales et animales hors subventions ainsi que les activités principales de travaux agricoles et secondaires de services.

Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	765,2	977,1	974,2	954,1	895,8
Centre-Val de Loire	2 661,0	3 190,4	3 601,4	3 472,8	3 324,9
Bourgogne-Franche-Comté	2 641,4	3 384,6	3 681,9	3 059,3	3 187,1
Normandie	2 158,4	2 376,4	2 585,0	2 588,1	2 391,6
Hauts-de-France	3 809,9	4 013,7	4 621,2	4 797,1	4 430,1
Grand Est	5 592,5	6 058,6	6 966,6	6 400,1	5 908,5
Pays de la Loire	2 360,7	2 475,2	2 540,1	2 565,2	2 504,8
Bretagne	2 085,8	2 040,7	2 129,1	2 221,6	2 289,3
Nouvelle-Aquitaine	7 510,9	6 513,4	7 839,9	7 413,5	7 112,4
Occitanie	4 440,2	4 120,4	4 445,1	4 529,4	4 486,7
Auvergne-Rhône-Alpes	2 715,2	2 589,7	2 760,0	2 625,0	2 689,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 770,1	2 832,6	3 142,4	3 232,5	3 221,7
Corse	192,2	182,6	203,4	193,3	227,8
France Métropolitaine	39 703,5	40 755,2	45 490,4	44 051,8	42 669,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	53,4	61,0	63,5	66,0	66,1
Centre-Val de Loire	857,8	875,6	892,0	900,4	914,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 745,6	1 768,4	1 811,0	1 851,4	1 888,8
Normandie	2 254,9	2 441,5	2 421,0	2 550,0	2 536,0
Hauts-de-France	1 427,0	1 584,5	1 573,5	1 650,4	1 630,7
Grand Est	1 490,8	1 584,1	1 606,6	1 616,9	1 655,3
Pays de la Loire	3 824,7	4 039,3	3 990,6	4 085,4	3 980,2
Bretagne	5 356,2	5 902,4	5 646,0	6 021,5	5 893,4
Nouvelle-Aquitaine	2 870,1	2 825,5	2 914,5	2 916,7	2 808,5
Occitanie	1 852,4	1 902,9	1 959,9	1 954,0	1 953,6
Auvergne-Rhône-Alpes	2 673,6	2 886,0	2 955,5	3 064,3	2 974,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	138,2	141,4	148,3	152,3	154,2
Corse	55,2	53,3	53,8	54,2	54,8
France Métropolitaine	24 599,9	26 065,7	26 036,1	26 883,4	26 510,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	3,6	3,4	3,6	4,2	4,5
Centre-Val de Loire	41,0	41,2	40,5	41,9	41,0
Bourgogne-Franche-Comté	91,5	90,8	88,2	89,9	89,2
Normandie	55,1	55,7	54,4	54,3	53,9
Hauts-de-France	38,5	37,5	36,6	37,0	37,4
Grand Est	71,1	69,7	67,9	71,8	71,2
Pays de la Loire	92,7	92,3	88,1	87,3	84,0
Bretagne	42,6	43,1	42,0	41,8	41,0
Nouvelle-Aquitaine	197,0	197,1	191,3	190,3	186,5
Occitanie	136,4	136,8	133,3	133,6	130,9
Auvergne-Rhône-Alpes	125,4	125,9	122,7	122,6	120,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18,4	18,3	18,4	18,0	17,8
Corse	7,2	7,1	6,5	6,4	6,2
France Métropolitaine	920,5	918,9	893,4	899,1	883,9

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits végétaux

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	2,5	2,3	2,6	3,3	3,6
Centre-Val de Loire	5,7	6,3	7,0	8,6	8,3
Bourgogne-Franche-Comté	4,3	4,5	5,4	7,1	7,8
Normandie	3,5	3,5	3,8	3,2	3,5
Hauts-de-France	5,7	4,7	5,2	5,5	6,0
Grand Est	13,9	12,7	13,5	16,7	17,1
Pays de la Loire	3,1	3,4	4,0	4,2	3,9
Bretagne	1,1	1,2	1,5	1,6	1,4
Nouvelle-Aquitaine	17,2	18,7	20,3	21,3	21,3
Occitanie	12,2	12,9	12,9	13,3	12,5
Auvergne-Rhône-Alpes	2,1	2,1	2,3	2,3	2,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3,1	3,2	2,9	2,7	2,5
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France Métropolitaine	74,2	75,4	81,4	89,8	90,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions produits animaux

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	1,1	1,1	1,0	1,0	0,9
Centre-Val de Loire	35,3	34,9	33,5	33,3	32,7
Bourgogne-Franche-Comté	87,3	86,3	82,8	82,8	81,4
Normandie	51,5	52,2	50,6	51,1	50,4
Hauts-de-France	32,9	32,9	31,4	31,5	31,5
Grand Est	57,3	57,0	54,4	55,2	54,2
Pays de la Loire	89,7	89,0	84,2	83,0	80,1
Bretagne	41,5	41,9	40,5	40,1	39,5
Nouvelle-Aquitaine	179,8	178,4	171,0	169,0	165,2
Occitanie	124,2	123,8	120,3	120,3	118,4
Auvergne-Rhône-Alpes	123,3	123,8	120,4	120,3	118,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,4	15,1	15,5	15,3	15,3
Corse	7,2	7,1	6,5	6,4	6,2
France Métropolitaine	846,4	843,5	812,0	809,3	793,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Consommations intermédiaires

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	590,1	590,1	606,3	616,5	600,4
Centre-Val de Loire	2 655,1	2 577,2	2 621,6	2 489,7	2 474,2
Bourgogne-Franche-Comté	3 115,2	3 183,9	3 257,5	3 137,3	3 084,6
Normandie	3 480,1	3 432,9	3 517,1	3 616,4	3 599,4
Hauts-de-France	3 454,4	3 411,2	3 535,1	3 669,6	3 589,7
Grand Est	4 550,5	4 414,6	4 631,8	4 684,9	4 639,6
Pays de la Loire	4 649,4	4 693,8	4 748,4	4 926,1	4 844,9
Bretagne	5 884,7	5 955,9	5 988,4	6 143,7	6 107,9
Nouvelle-Aquitaine	6 273,2	6 160,7	6 441,3	6 768,5	6 528,1
Occitanie	4 074,6	4 106,1	4 111,2	4 166,4	4 128,4
Auvergne-Rhône-Alpes	4 029,2	4 073,0	4 348,6	4 540,7	4 524,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 111,9	1 167,8	1 197,0	1 196,6	1 188,5
Corse	153,7	175,2	180,8	182,1	179,8
France Métropolitaine	44 022,1	43 942,4	45 185,3	46 138,5	45 490,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	300,0	519,9	505,6	480,1	436,1
Centre-Val de Loire	1 108,3	1 735,8	2 124,8	2 142,5	2 017,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 557,8	2 256,3	2 526,7	2 070,9	2 282,0
Normandie	1 441,2	1 898,4	2 016,7	2 059,6	1 851,9
Hauts-de-France	2 222,5	2 630,0	3 115,9	3 243,9	2 925,2
Grand Est	3 043,5	3 741,8	4 451,9	3 845,3	3 424,1
Pays de la Loire	2 154,0	2 443,5	2 421,0	2 374,4	2 270,4
Bretagne	2 295,7	2 733,3	2 556,1	2 884,5	2 837,6
Nouvelle-Aquitaine	5 031,3	4 109,3	5 263,1	4 527,3	4 332,2
Occitanie	2 765,2	2 469,0	2 854,9	2 887,9	2 867,7
Auvergne-Rhône-Alpes	1 849,1	1 896,5	1 869,3	1 658,9	1 635,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 913,0	1 923,7	2 213,4	2 309,5	2 305,8
Corse	109,1	76,0	91,4	80,4	117,4
France Métropolitaine	25 790,6	28 433,7	32 010,7	30 565,2	29 303,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	155,2	160,3	154,0	152,0	144,3
Centre-Val de Loire	586,3	589,9	569,3	587,3	560,0
Bourgogne-Franche-Comté	680,7	709,3	751,8	760,5	733,6
Normandie	554,7	557,7	531,0	535,8	509,8
Hauts-de-France	616,7	612,7	575,9	554,0	522,9
Grand Est	860,0	862,5	841,7	859,5	810,7
Pays de la Loire	597,6	605,3	575,5	577,2	533,3
Bretagne	501,4	498,0	473,2	463,3	430,5
Nouvelle-Aquitaine	1 214,5	1 248,0	1 224,0	1 206,3	1 120,8
Occitanie	1 034,9	1 085,0	1 089,5	1 077,6	1 033,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 008,0	1 063,3	1 089,2	1 152,4	1 114,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	215,1	246,9	243,2	249,3	215,0
Corse	54,1	56,5	53,6	48,3	47,1
France Métropolitaine	8 079,0	8 295,3	8 171,6	8 223,4	7 776,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	436,8	646,9	627,2	598,9	554,2
Centre-Val de Loire	1 627,0	2 236,6	2 603,8	2 639,8	2 506,2
Bourgogne-Franche-Comté	2 156,1	2 866,8	3 189,8	2 738,5	2 927,8
Normandie	1 880,9	2 330,9	2 423,1	2 472,3	2 242,2
Hauts-de-France	2 751,0	3 124,7	3 574,7	3 681,2	3 357,8
Grand Est	3 783,3	4 460,2	5 152,8	4 568,8	4 095,7
Pays de la Loire	2 644,2	2 934,4	2 880,1	2 836,9	2 690,0
Bretagne	2 693,2	3 127,7	2 923,0	3 240,2	3 158,1
Nouvelle-Aquitaine	6 009,6	5 118,6	6 246,2	5 484,4	5 206,0
Occitanie	3 546,2	3 314,9	3 708,7	3 708,4	3 658,1
Auvergne-Rhône-Alpes	2 667,9	2 747,4	2 740,1	2 601,6	2 537,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 049,7	2 092,7	2 374,8	2 476,1	2 436,2
Corse	147,2	115,8	129,3	113,1	146,4
France Métropolitaine	32 393,2	35 117,6	38 573,5	37 160,1	35 516,5

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	52,4	78,6	78,0	76,0	71,0
Centre-Val de Loire	46,4	65,4	77,9	78,4	75,2
Bourgogne-Franche-Comté	47,2	62,9	70,4	61,3	66,0
Normandie	44,9	56,3	58,9	61,3	56,1
Hauts-de-France	65,2	74,2	85,9	88,1	80,6
Grand Est	53,4	63,8	73,3	67,9	61,6
Pays de la Loire	44,7	49,5	49,4	49,4	47,3
Bretagne	50,4	58,3	55,7	62,9	61,7
Nouvelle-Aquitaine	50,1	43,3	53,6	47,6	45,5
Occitanie	37,0	35,2	39,8	39,8	39,6
Auvergne-Rhône-Alpes	32,2	33,3	33,7	32,6	32,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	54,2	56,0	63,9	65,9	64,7
Corse	34,0	26,1	28,8	24,2	30,6
France Métropolitaine	46,5	50,8	56,5	55,1	53,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Montants en indice	2016	2017	2018	2019	2020
Île-de-France	70,0	149,3	98,2	96,3	91,0
Centre-Val de Loire	81,6	140,1	118,0	99,4	93,6
Bourgogne-Franche-Comté	77,3	132,7	110,8	86,0	105,0
Normandie	85,5	124,9	103,4	102,9	89,3
Hauts-de-France	81,4	113,3	114,6	101,4	89,3
Grand Est	83,7	119,0	113,7	91,6	88,5
Pays de la Loire	91,3	110,2	98,9	98,8	93,2
Bretagne	100,9	115,2	94,6	111,6	95,7
Nouvelle-Aquitaine	99,3	85,9	122,7	87,6	93,4
Occitanie	98,3	94,5	111,9	99,0	96,9
Auvergne-Rhône-Alpes	98,9	102,9	100,3	95,5	96,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	105,8	102,7	113,0	101,9	95,8
Corse	104,3	76,4	109,3	83,1	123,1
France Métropolitaine	91,2	108,8	110,0	96,4	93,9

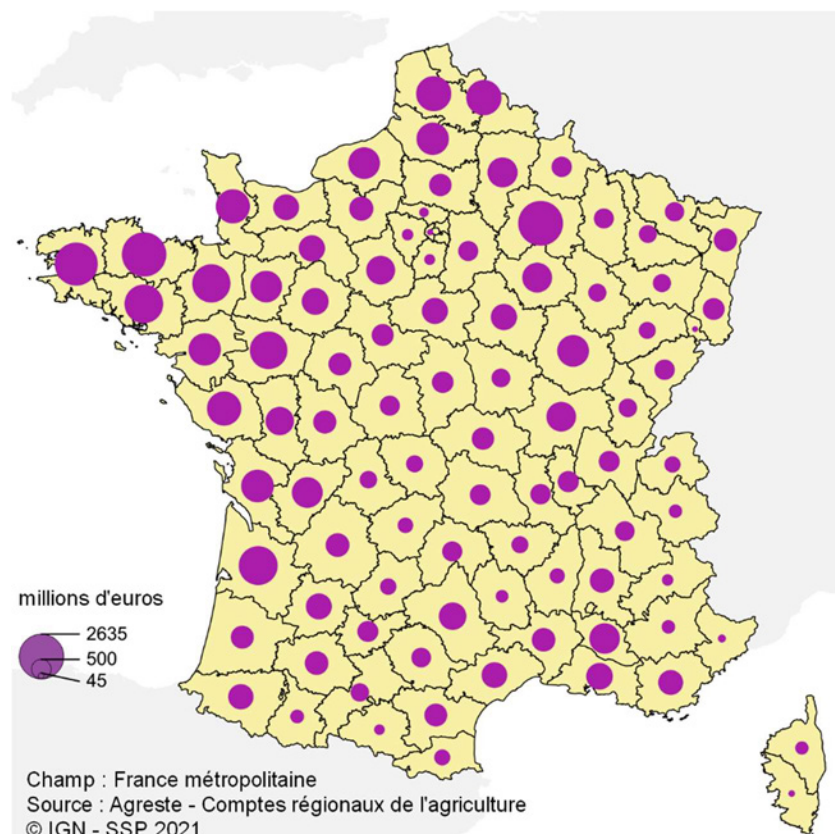
Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	100,50	100,50	101,00	101,20	102,52

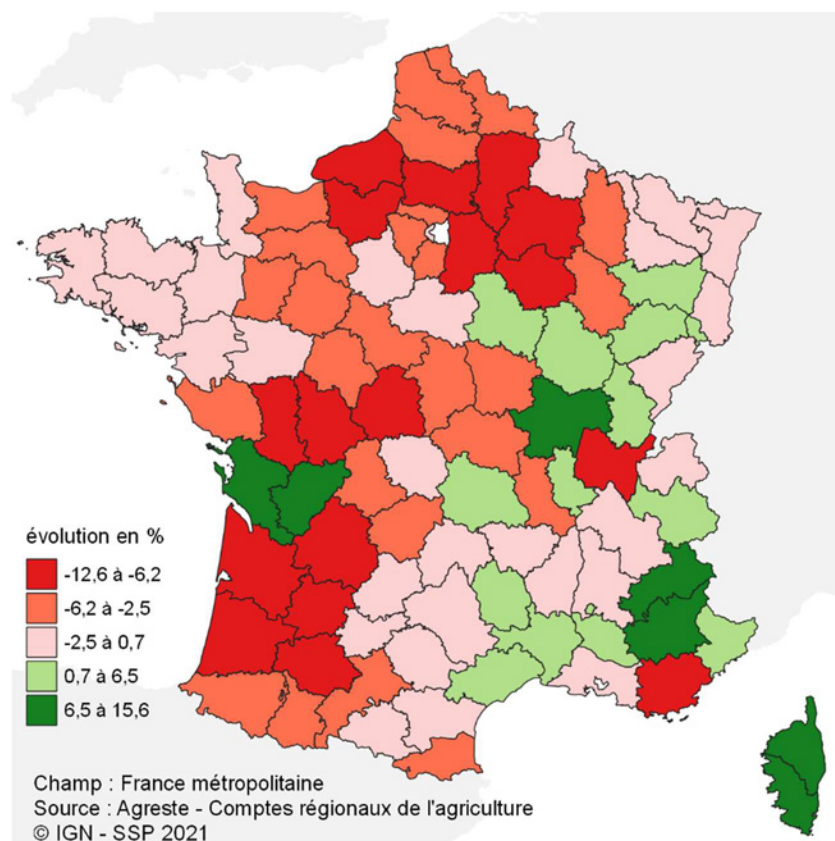
Source : INSEE

Annexe n° 3 - Productions départementales 2020 et évolutions entre 2019 et 2020

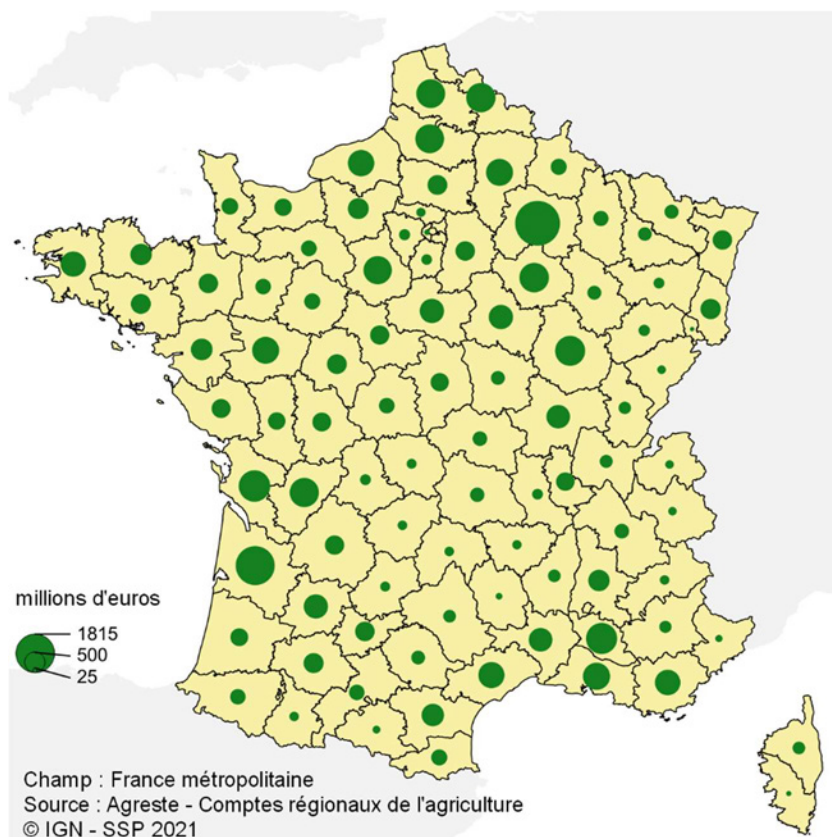
Carte 1 : Production agricole par département en 2020



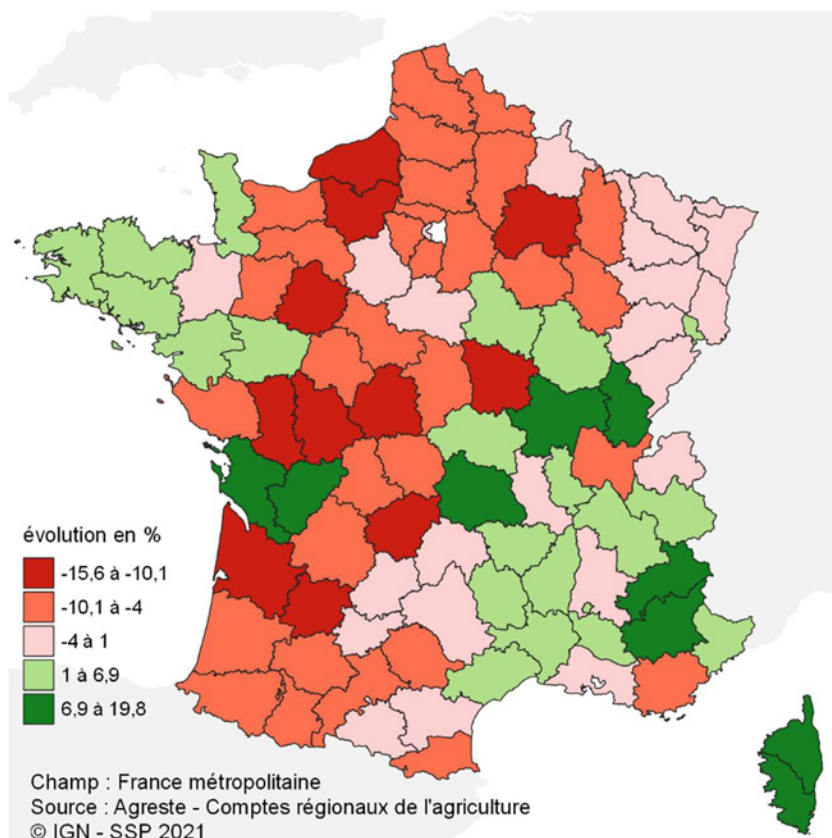
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2019 et 2020



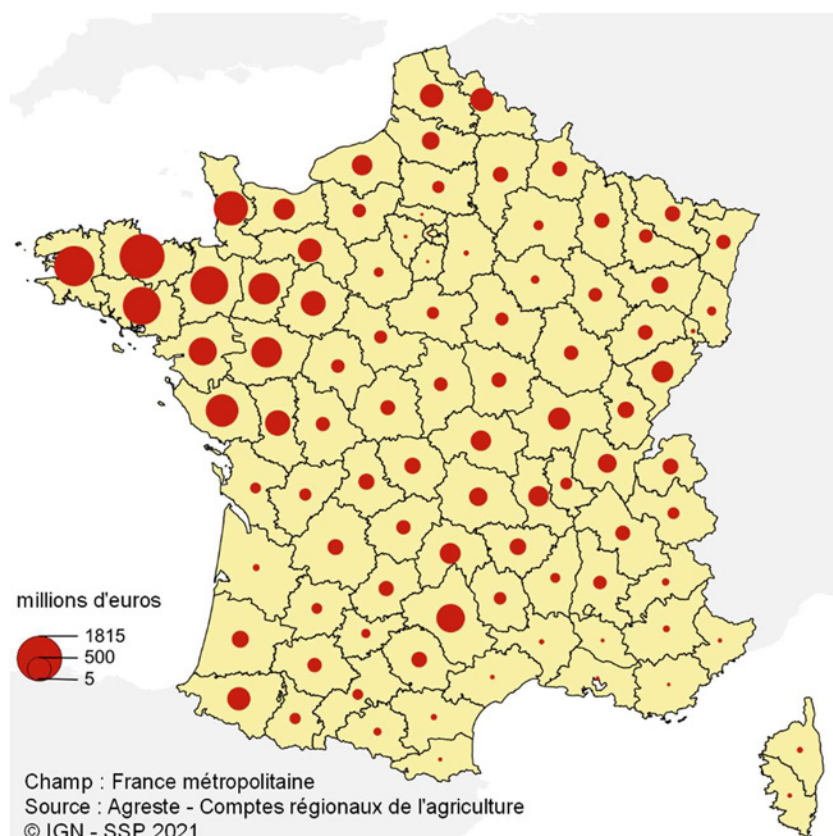
Carte 3 : Production végétale par département en 2020



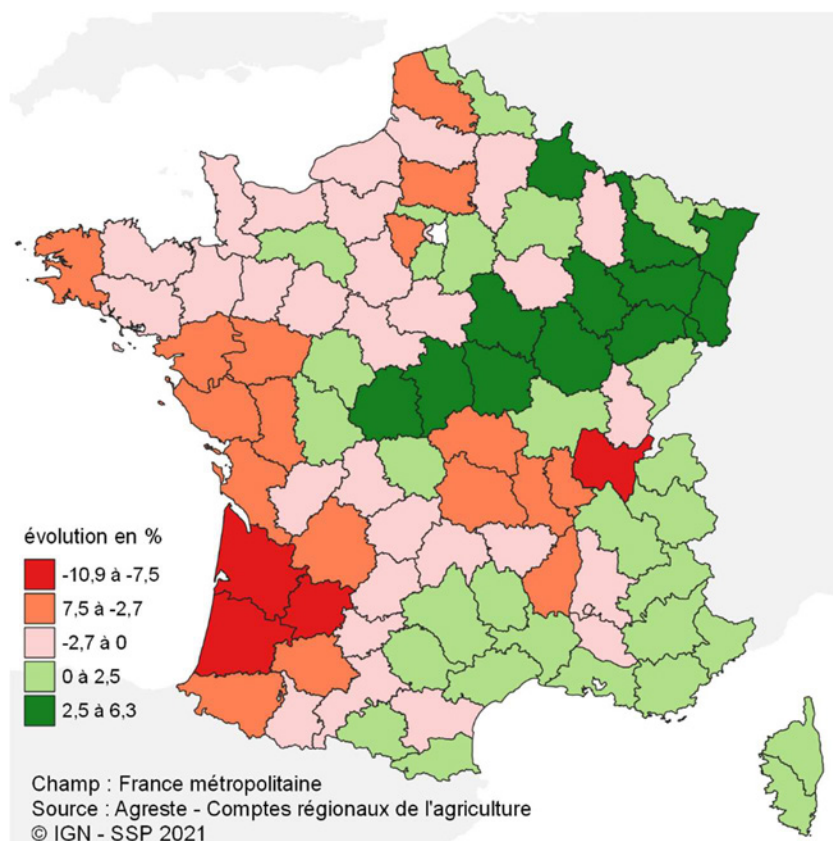
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2019 et 2020



Carte 5 : Production animale par département en 2020



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2019 et 2020



Annexe n° 4 - Comptes des départements d'Outre-mer

Compte tenu du contexte sanitaire, les comptes régionaux provisoires n'ont pas pu être établis en Guyane et à Mayotte.

1 - Productions végétales et animales hors subventions

Guadeloupe

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Total produits végétaux	135,2	144,9	124,3	115,5	129,5	137,1
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,9	22,4	30,1	27,8	27,7	26,1
Légumes frais et tubercules	28,6	31,1	33,0	31,4	31,1	34,5
Fleurs et plantes y c. plantations	18,5	24,1	16,9	20,9	19,9	19,2
Fruits	60,7	66,9	43,8	35,0	50,3	56,9
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total produits animaux	28,3	29,4	32,0	31,6	30,7	29,0
Bovins	7,6	7,2	7,0	6,6	7,4	7,6
Porcins	4,7	5,3	5,7	5,6	4,9	3,1
Autres animaux	1,3	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5
Produits avicoles	14,0	14,6	17,7	17,9	17,0	17,0
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,8	1,5	0,9	0,9	0,9	0,9

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Martinique

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Total produits végétaux	136,2	130,4	91,3	116,1	117,9	112,0
Céréales	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	17,2	18,7	16,7	17,1	19,5	28,2
Légumes frais et tubercules	13,8	12,4	12,2	11,9	15,2	14,2
Fleurs et plantes y c. plantations	2,6	2,8	2,3	2,3	2,6	2,6
Fruits	100,5	95,5	59,1	83,8	79,5	66,0
Autres produits végétaux	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total produits animaux	36,1	36,0	36,8	35,9	37,7	38,5
Bovins	7,1	6,8	6,2	6,2	8,5	8,5
Porcins	5,8	5,9	6,4	6,5	6,8	7,5
Autres animaux	1,0	0,9	0,6	0,6	0,5	0,7
Produits avicoles	21,2	21,5	22,7	21,7	20,9	21,0
Lait et produits laitiers	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1
Autres produits animaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	0,8

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Total produits végétaux	244,8	242,2	250,7	237,4	247,8	242,6
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	99,8	100,2	104,7	80,6	96,1	89,1
Légumes frais et tubercules	68,7	69,1	72,3	78,2	74,0	76,5
Fleurs et plantes y c. plantations	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8	22,8
Fruits	51,4	48,0	48,8	53,8	52,9	52,1
Autres produits végétaux	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Total produits animaux	108,4	112,7	111,8	113,8	122,8	129,0
Bovins	8,3	8,7	8,8	8,3	9,2	9,6
Porcins	27,3	32,4	31,5	30,0	31,0	31,1
Autres animaux	1,6	1,4	1,5	1,8	1,8	1,5
Produits avicoles	59,4	58,5	58,2	62,0	68,0	74,5
Lait et produits laitiers	9,4	9,2	9,4	9,1	8,9	8,5
Autres produits animaux	2,4	2,5	2,4	2,5	3,9	3,7

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

2 - Résultat net

Guadeloupe

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Production végétale hors subventions	135,2	144,9	124,3	115,5	129,5	137,1
Production animale hors subventions	28,3	29,4	32,0	31,6	30,7	29,0
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Subventions sur les produits agricoles	64,2	63,9	67,3	66,5	61,7	61,0
Production totale	233,4	243,8	229,3	219,3	227,5	232,9
Autres subventions *	2,2	2,1	3,0	7,8	4,9	2,7
Total des ressources ou emplois	235,6	245,9	232,3	227,0	232,4	235,5
Consommations intermédiaires	115,1	112,1	106,5	107,8	109,7	113,3
Impôts fonciers	6,9	6,4	6,4	6,4	6,6	6,8
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Revenu des facteurs	109,6	123,6	115,5	109,0	112,2	111,5

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Martinique

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Production végétale hors subventions	136,2	130,4	91,3	116,1	117,9	112,0
Production animale hors subventions	36,1	36,0	36,8	35,9	37,6	38,4
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Subventions sur les produits agricoles	107,4	106,8	106,2	107,3	109,2	105,8
Production totale	282,5	276,0	237,2	262,0	267,4	259,1
Autres subventions *	5,3	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	287,8	288,6	249,7	274,6	280,0	271,6
Consommations intermédiaires	105,9	103,4	92,3	96,8	95,7	95,7
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Revenu des facteurs	176,6	180,1	152,3	172,7	179,2	170,8

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion

<i>million d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 p
Production végétale hors subventions	244,8	242,2	250,8	237,5	247,9	242,7
Production animale hors subventions	108,4	112,7	111,8	113,8	122,8	129,0
Services	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Subventions sur les produits agricoles	67,7	71,2	70,3	71,1	73,5	72,1
Production totale	424,9	430,1	436,8	426,3	448,2	447,8
Autres subventions *	11,4	12,2	12,7	15,4	17,1	11,2
Total des ressources ou emplois	436,3	442,3	449,5	441,7	465,3	458,9
Consommations intermédiaires	175,6	173,1	172,5	177,5	178,2	177,4
Impôts fonciers	1,9	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Revenu des facteurs	253,2	261,8	269,5	256,7	279,6	274,1

* subventions d'exploitation

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

CHAPITRE 3

Les concours publics à l'agriculture en 2020

7 juillet 2021

1 - 12 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés	120
1-1 - Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2020	120
1-2 - Des aides de marché en hausse, notamment en réaction à la crise sanitaire	121
1-3 - Hausse sensible des aides relatives aux aléas de production	121
1-4 - 1,7 Md€ d'allègements de charges fiscales et 2,1 Md€ d'allègements de charges sociales	121
2 - Les dépenses de développement rural (2 nd pilier) restent à un niveau élevé	123
2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé	123
2.2 - Plus d'un milliard d'euros pour les zones défavorisées	123
2.3 - Stabilisation du calendrier de paiement des aides agro-environnementales	123
2.4 - Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles ...	123
3 - Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales	124
Méthodologie des concours publics à l'agriculture	127
La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions	128

Les concours publics à l'agriculture en 2020

Les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché) constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture.

- Les aides de la PAC s'élèvent à près de 7 Md€, un montant équivalent à celui de 2019 en année de transition de la PAC après les changements intervenus entre 2015 et 2019 et avant la prochaine programmation (2023-2027).
- Les allègements de charges s'élèvent à 3,8 Md€, en baisse de 375 M€ après la dernière année de versement du CICE en 2019, concomitante avec la première année de mise en place des allègements de charges patronales pour le remplacer.
- Les autres postes des aides de marché et des aides aux revenus agricoles sont liés aux interventions sur les marchés, à l'organisation des filières, aux actions de promotion ou encore à la gestion des aléas de production. Ils s'élèvent à 1,1 Md€. Les hausses des dépenses pour les calamités agricoles ou les aides de crises compensent les baisses des dépenses sur les filières.

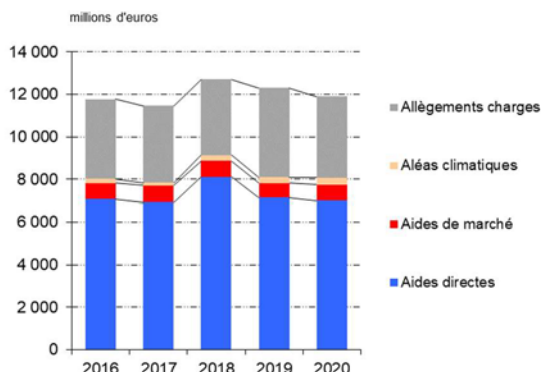
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,2 Md€ en 2020. Le montant comprend plus d'1 Md€ consacré à l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels. Après une année 2019 de fort rattrapage du retard pour le paiement des mesures agro-environnementales et climatiques et des aides à l'agriculture biologique, les montants versés en 2020, qui correspondent essentiellement à ceux de l'année 2019, sont plus proches des montants dus au titre d'une seule campagne. Les aides à l'installation, à la cessation ou à l'investissement sont les autres postes de dépenses importants en montant pour le développement rural.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élèvent à 150 M€, quasiment stables sur un an.

Au total, 14,26 Md€ de concours publics soutiennent la production agricole en 2020.

1- 12 Md€ d'aides aux revenus et aux marchés

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles.



Source : MAA/SSP.

En 2020, les montants dépensés pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1^{er} pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutien aux filières et au marché) diminuent de 3,8 %, à 11,88 Md€. Cette évolution résulte essentiellement d'une baisse des aides directes et de la fin du CICE après une dernière année 2019 pendant laquelle les agriculteurs avaient pu bénéficier à la fois du CICE au titre du remboursement des sommes engagées avant le 31/12/2018 et des allègements de charges dès 2019 compensant la suppression du CICE.

1.1- Des paiements essentiellement au titre de la campagne 2020

L'année 2020 est la dernière année de la programmation 2014-2020 de la PAC avec dans l'ensemble une forte stabilité des paiements par rapport à 2019.

En effet, après une période de réforme concentrée sur les années 2015 à 2019 - convergence des paiements de base, hausse de l'enveloppe consacrée au paiement redistributif, transfert d'une partie de l'enveloppe des aides du 1^{er} pilier vers le second pour assurer le financement des mesures sur l'ensemble de la programmation- l'année 2020 est une année de transition, comme 2021, consacrée à la définition de la nouvelle programmation.

Les paiements en 2020 essentiellement au titre de la campagne 2020

Après un retour à la normale du calendrier de paiement en 2018, qui explique des montants élevés en 2018 (paiement du solde de 2017 et des montants dus au titre de 2018) les paiements effectués en 2020 correspondent globalement aux

montants alloués au titre de la campagne 2020 comme c'était déjà le cas en 2019. La baisse entre 2019 et 2020 s'explique essentiellement par les progrès sur le calendrier de versement du paiement vert ces dernières années.

En effet, alors que pour le paiement de base et le paiement redistributif, plus de 99 % des montants dus au titre de la campagne étaient versés en fin d'année en 2018 et en 2019, ce n'était pas le cas pour le paiement vert qui nécessite parfois un temps d'instruction et de contrôle plus long.

Pour ce dernier, fin 2018, 85 % des sommes dues au titre de la campagne 2018 avaient été versées. Fin 2019, 95 % des sommes dues au titre de la campagne 2019 avaient été versées. Fin 2020, 97,5 % des sommes dues au titre de la campagne 2020 ont été versées. L'effet du retour à la normale du calendrier de paiement a donc été plus fort en 2019 (versement d'environ 15 % du montant de la campagne 2018 et de 95% du montant de la campagne 2019) qu'en 2020 (versement d'environ 5 % du montant de la campagne 2019 et 97,5 % du montant de la campagne 2020).

Les montants dus au titre de la campagne 2020 s'élèvent à 2,89 Md€ pour le paiement de base, 2,01 Md€ pour le paiement vert et 671 M€ au titre du paiement redistributif auquel est toujours consacrée 10 % de l'enveloppe du 1^{er} pilier.

Fin 2020, les versements effectués couvrent environ 98,5 % des bénéficiaires des paiements de base et du paiement redistributif. Les reliquats versés au titre de la campagne 2019 sont de 71 M€ pour le paiement de base, 18 M€ pour le paiement redistributif et 129 M€ pour le paiement vert.

Le paiement aux jeunes agriculteurs s'élève à 80 M€. Depuis trois ans, les jeunes agriculteurs bénéficient d'une revalorisation de l'aide. Le montant unitaire est porté à 102 €/ha en 2020 contre 90 €/ha en 2019, 88,15 €/ha en 2018 et 68,12 €/ha (dans la limite de 34 ha par exploitation) lors des campagnes précédentes.

Le montant des aides animales s'élève à 854 M€. Ce montant intègre des aides ovines et caprines (près de 123 M€) et des aides bovines. Le montant versé en 2020 est proche du montant versé en 2019. Les montants par campagne sont beaucoup plus stables (pour les deux principales aides bovines : environ 600 M€ pour l'aide aux bovins allaitants et 120 M€ pour l'aide aux bovins laitiers).

Le montant des aides végétales, y compris aides aux protéines végétales (285 M€), est en légère hausse sur un an après une légère baisse en 2019.

1.2- Des aides de marché en hausse, notamment en réaction à la crise sanitaire

Les aides de marchés qui « comprennent » l'organisation des filières, les dépenses de communication, la modernisation des filières, ... s'élèvent à 758 M€ et retrouvent globalement le niveau de 2018 après un creux en 2019.

Cette hausse d'ensemble cache d'importantes variations de sens opposés selon les différents postes de dépense.

En 2018, la France avait perçu de l'Union européenne 38 M€ d'aides au stockage privé et public de lait écrémé en poudre. Ce montant s'appuyait sur des prévisions de prix de vente. Compte tenu du prix réel de vente la France avait dû rembourser 20 M€ à l'Union Européenne en 2019.

L'aide à la distillation des sous-produits dans le cadre de l'OCM vitivinicole s'élève à 32 M€ en 2020 contre 36 M€ en 2019. Cependant, en raison de la perturbation majeure du marché du vin provoquée par la pandémie de COVID-19, l'Union Européenne a autorisé les États membres à prendre certaines dispositions exceptionnelles. Pour faire face au surstock dans les chais des producteurs, la France a mis en œuvre une mesure de distillation de crise. Ce régime visait à réduire les excédents de stocks des vins AOP, IGP, et VSIG dans l'objectif de réduire les perturbations sur le marché et de permettre le déroulement de la vendange 2020 dans des conditions satisfaisantes. Les producteurs ont pu contracter avec les distillateurs un engagement de distillation. Les alcools ainsi produits doivent être destinés aux usages industriels et énergétiques. Le montant de ce soutien de crise s'élève à 127 M€ en 2020.

Les aides à l'organisation des filières (355 M€) diminuent (-4,6 %) : les aides aux organisations de producteurs et aux filières passent de 141 à 128 M€ et les aides POSEI (filière sucre et régime spécial d'approvisionnement) évoluent dans le même sens, de 231 à 227 M€.

Les aides liées à la modernisation des exploitations dans le cadre des filières diminuent de 17,8 % pour atteindre 160 M€. Ces soutiens essentiellement européens, inscrits dans le cadre du programme national d'aides quinquennal de l'OCM vitivinicole, sont principalement constitués du financement des investissements vitivinicoles et du financement des dépenses de restructuration et de reconversion du vignoble, à hauteur de 155 M€ en 2020 contre 187 M€ en 2019.

Les aides consacrées à la rénovation des vergers s'élèvent à 1,8 M€, un montant en forte baisse après le pic atteint en 2019 (4,6 M€).

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique**, s'élève en 2019 à 16,2 M€. Ce montant, à peu près stable sur un an (14,9 M€ en 2019), comprend notamment les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Après une année de forte baisse, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** est en légère hausse et s'établit à 67 M€ en 2020, un niveau qui reste historiquement bas. Ce poste de dépense est toujours majoritairement constitué des aides à la promotion du vin.

1.3- Hausse sensible des aides relatives aux aléas de production

Les aides liées à la **gestion des aléas** de production représentent 332 M€ en 2019, soit une hausse sensible par rapport aux dernières années.

- Les indemnités versées au titre des calamités agricoles s'élèvent à 180 M€ contre 145 M€ versés en 2019. Ces montants concernent en très grande majorité des sinistres survenus en 2019 (gel tardif et sécheresse estivale dans les régions d'élevage du centre de la France notamment). Les indemnités pour les calamités survenues en 2020 (sécheresse printanière notamment) seront majoritairement payées en 2021.
- La prise en charge d'une partie des primes d'assurance récolte pour la campagne 2019, versées en 2020, a représenté 152 M€, un montant en hausse sensible et régulière depuis 3 ans.

1.4- 1,7 Md€ d'allègements de charges fiscales et 2,1 Md€ d'allègements de charges sociales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'Etat, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture.

Les **allègements de nature fiscale**, estimés à 1,725 Md€ en 2020, sont en baisse de 20 % sur un an avec la suppression du CICE (compensée dès 2019 par un allègement de charges sociales). Le maintien de l'avantage fiscal sur le gazole non routier se traduit par un allègement fiscal de

l'ordre de 850 M€ en 2020 comme en 2019. Par ailleurs, le coût du remboursement partiel de la taxe sur la consommation de gazole non routier, qui neutralise la contribution climat énergie, s'établit à 389 M€ en 2020 (344 M€ en 2019).

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élèvent à 89 M€ comme en 2019. Ces dégrèvements sont justifiés notamment par la sécheresse printanière. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles s'élève à 107 M€ en 2020 comme en 2019. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DOM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les jeunes agriculteurs, qui s'élèvent au total à 22 M€, sont également à quasi stables entre 2019 et 2020.

Les agriculteurs bénéficient également d'**allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles** pour un montant total de 212 M€, en baisse sensible en 2020 sous l'effet notamment de la suppression du CICE (373 M€ en 2019):

- Les déductions pour aléas (DPA) et les déductions fiscales pour investissement (DPI) n'existent plus et sont remplacées par le nouveau dispositif de déduction pour précaution (80 M€ en 2020). Instaurée par la loi de finances pour 2019, la déduction pour épargne de précaution permet chaque année aux exploitants et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu, de déduire de leur bénéfice imposable une somme proportionnelle au bénéfice agricole (BA) et de l'utiliser dans les 10 ans.
- Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un abattement sur les bénéfices (40 M€).
- Les exploitants agricoles, dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés. Il s'élève à 19 M€ en 2020.
- Le crédit d'impôt au titre des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique est estimé à 61 M€ en 2020, en hausse sensible depuis quelques années (29 M€ en 2016).

Les allègements de cotisations sociales représentent l'autre composante importante des allègements de charges (2,085 Md€ en 2020 contre 2,009 Md€ en 2019).

Les allègements de cotisations patronales s'établissent à 1,8 Md€, soit une hausse de 69 M€.

Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les **aides fiscales** comprennent :

- le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE et TICGN) ;
- le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DOM, Natura 2000...) ;
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements ...) ;
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique ...).

Les allègements de **charges sociales et financières** couvrent :

- l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux (dits « Fillon ») ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel ;
- diverses mesures introduites au titre du pacte de responsabilité ou pour accompagner les exploitants impactés par les crises économiques.

Cette augmentation s'explique par le maintien de l'emploi dans le secteur de la production agricole malgré la crise sanitaire.

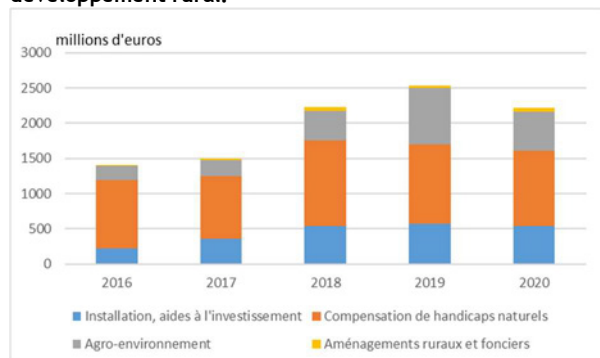
Les allègements de cotisations individuelles des exploitants sont stables. Pour rappel, seules sont prises en compte la mesure de réduction de 3,1 points de la cotisation famille - mise en œuvre dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité - et la réduction dégressive, dans la limite de 5 points, du taux de la cotisation d'assurance maladie et maternité due par les exploitants agricoles lorsque leur revenu annuel est inférieur à 110 % du plafond annuel de sécurité sociale.

Les allègements de charges financières via les fonds d'allègement des charges (FAC) mis en place suite à la crise de l'élevage de 2015 et reconduits dans le contexte de crise céréalière de 2016 avaient été particulièrement élevés en 2016 (228 M€). En forte baisse depuis, leur montant est inférieur au million d'euros en 2020 comme en 2019.

2- Les dépenses de développement rural (2nd pilier) restent à un niveau élevé

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole s'élèvent à 2,227 Md€ en 2020, un montant inférieur au montant de 2019 mais égal au montant de 2018 et sensiblement supérieur à celui des années 2015 à 2017 en raison du retour progressif à la normale du calendrier de paiement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels et des aides agroenvironnementales et climatiques.

Graphique 2 : Évolution des principaux soutiens au titre du développement rural.



Source : MAA/SSP.

2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation demeurent à un niveau élevé

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions s'élèvent à 542 M€ en 2020, un niveau relativement proche du montant 2019 (573 M€) compte tenu de la forte volatilité du montant de ces aides.

Cette relative proximité aux montants de l'année précédente est valable pour l'ensemble des postes :

- Les aides à l'investissement du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCEA) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élèvent à 346 M€ en 2020, soit un niveau supérieur à ceux du début de la période de programmation et permettant d'atteindre le montant moyen de 200 M€ par an sur la période 2014/2020 prévus dans le plan (113 M€ en 2016, 220 M€ en 2017, 331 M€ en 2018, 363 M€ en 2019).
- Les bonifications d'intérêts pour les prêts à l'installation des exploitations, aux jeunes agriculteurs ou à la modernisation, s'élèvent en 2020 à 28,5 M€, un montant inférieur à celui de 2019 (40 M€) et très en retrait par rapport aux 263 M€ payés exceptionnellement en 2015 pour solder les prêts antérieurs à 2014 et payer par anticipation les bonifications de 2015 afin de

mobiliser les crédits FEADER disponibles jusqu'au 31/12/2015.

- L'aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs s'élève à 118 M€ en 2020, contre 123 M€ en 2019.
- Le budget finançant les **retraites anticipées** continue sa baisse tendancielle. Il s'établit à 16 M€ en 2020, contre 19 M€ en 2019.

2.2- Plus d'un milliard d'euros pour les zones défavorisées

En 2020, les montants versés au titre de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) s'élèvent à 1 072 M€. Ils sont inférieurs aux montants versés en 2019 en raison de la réforme du zonage et du dispositif d'accompagnement temporaire des sortants : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 et ne la perçoivent plus à partir de 2019 en raison de la modification du zonage ont pu bénéficier en 2019 d'un montant d'aide correspondant à 80 % du montant d'aide perçu en 2018. En 2020 cette aide transitoire s'élève à 40 % du montant perçu en 2018.

2.3- stabilisation du calendrier de paiement des aides agro-environnementales

Dans le cadre des programmes de développement rural régionaux, l'instruction des demandes d'aides à la conversion ou maintien à l'agriculture biologique et des nouvelles aides agro-environnementales, notamment liées aux mesures « systèmes », ont nécessité du temps de mise en place et de contrôle.

Après une année de fort rattrapage du calendrier, les montants versés en 2020 correspondent davantage aux montants dus au titre d'une campagne. En effet, les sommes versées en 2020 au titre des aides à l'agriculture biologique et des mesures agroenvironnementales et climatiques s'élèvent à 550 M€ : 511 M€ versés au titre de l'année 2019 et 39 M€ versés au titre de l'année 2018. Le paiement des aides de la campagne 2020 aura lieu en 2021. Le montant très élevé en 2019 (796 M€) s'expliquait par le versement partiel des aides relatives à trois campagnes différentes 2016, 2017 et 2018.

2.4- Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles

Les dépenses consacrées aux **ouvrages hydrauliques agricoles ou domaniaux** restent faibles en 2020 (0,6 M€), comme les années précédentes depuis l'année 2015 : année record marquée par les dernières opérations du règlement de développement rural de la précédente programmation. La définition des

projets prend du temps et les dépenses sont concentrées en fin de programmation.

Les autres **dépenses d'aménagement consacrées à l'accès au foncier agricole, à sa gestion ou surtout aux investissements en faveur d'infrastructures agricoles** s'élèvent à 57 M€ (41 M€ en 2019).

3- Stabilité des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales

Les soutiens publics au titre de la **lutte contre les maladies des végétaux et des animaux** s'établissent à 147 M€ en 2020, un montant proche de ceux relatifs à 2018 ou 2019 et nettement inférieur à celui de 2017 (236 M€), dernière année d'épizootie d'influenza aviaire H5N1. Les sommes consacrées aux gestions des maladies animales hors encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST) sont en baisse à 49 M€ en 2020 (60 M€ en 2019). Les dépenses consacrées aux contrôles vétérinaires (12 M€) sont également en retrait (14 M€ en 2019). Les dépenses relatives à la lutte contre les zoonoses (salmonellose, ...) dans la chaîne alimentaire sont en revanche en hausse (18 M€ en 2020 versus 7 M€ en 2019), tout comme les dépenses de gestion des risques pour la santé des végétaux (29 M€ en 2020 versus 24 M€ en 2019). Par principe, dans le domaine de la production végétale, il n'y a pas d'aide ou d'indemnité aux producteurs, sauf cas exceptionnel, notamment dans le cas de la première découverte d'un organisme nuisible réglementé dont la France était jusqu'alors indemne. En 2020, la France a découvert le virus de la tomate ToBRFV (*Tomato brown rugose fruit virus*).

La subvention de l'État (MAA) pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l'Equarrissage** dans les DOM et des cas relevant de l'intérêt général en métropole s'élève à 2,9 M€. La taxe d'abattage qui finançait ce service jusqu'en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires, qui ne sont pas retracées ici.

Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et communautaire *

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2016 exécuté	2017 exécuté	2018 exécuté	2019 exécuté	2020 exécuté	Évolution 2020/2019 (en %)
Agriculture et développement rural	13 372,6	12 990,5	15 072,3	14 943,7	14 257,9	-4,6
Marchés et revenus agricoles	11 729,2	11 253,2	12 692,7	12 251,8	11 880,9	-3,0
Aides directes	7 078,0	6 926,2	8 110,0	7 151,3	6 992,3	-2,2
Régime de base et majorations	5 928,4	5 788,7	6 775,7	6 007,7	5 853,3	-2,6
Aides liées aux produits	1 149,6	1 137,5	1 334,3	1 143,6	1 138,9	-0,4
Aides de marché	735,3	776,9	761,7	661,5	757,5	14,5
Interventions sur les marchés	40,0	45,4	67,1	15,6	159,2	n.s.
Organisation des filières	373,7	412,7	396,4	372,1	354,9	-4,6
Modernisation des filières	216,5	233,6	199,4	194,7	160,1	-17,8
Appui technique, génétique ...	22,4	14,4	15,2	14,9	16,2	8,7
Promotion communication qualité	82,8	70,7	83,5	64,3	67,0	4,3
Irrégularités, apurements, litiges	-43,9	-206,1	-18,8	-26,4	-11,6	-56,0
Gestion des aléas de production	204,5	135,8	271,0	280,1	332,0	18,5
Calamités	113,5	44,3	160,7	144,8	180,0	24,4
Assurance récolte	91,0	91,6	110,3	135,3	151,9	12,3
Allègements de charges	3 755,3	3 628,9	3 569,0	4 185,2	3 810,8	-8,9
Fiscales	1 826,2	1 765,4	1 986,4	2 175,5	1 725,3	-20,7
Sociales	1 701,0	1 773,0	1 544,0	2 009,0	2 085,0	3,8
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	228,1	90,5	38,7	0,7	0,5	-33,6
Développement rural et environnement	1 415,8	1 498,3	2 230,9	2 543,6	2 227,1	-12,4
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	223,2	357,9	536,9	572,6	541,8	-5,4
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	971,5	892,7	1 216,9	1 129,0	1 072,0	-5,1
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	205,2	226,6	422,0	795,9	550,0	-30,9
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	11,5	16,7	50,7	42,0	59,0	40,5
Activités hippiques	4,4	4,3	4,4	4,0	4,3	6,8
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	227,6	239,0	148,8	148,3	150,0	1,1
Service public de l'équarrissage	4,4	2,6	3,2	3,5	2,9	-16,1
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	223,2	236,4	145,6	144,8	147,0	1,6

* les données 2016-2019 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 3 juillet 2020

Source: MAA/SSP

Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et communautaire *

Concours publics (en millions d'euros courants)	2016	2017	2018	2019	2020
Marchés et revenus agricoles	11 729,2	11 253,2	12 692,7	12 251,8	11 880,9
Paiements de base et majorations	5 928,4	5 788,7	6 775,7	6 007,7	5 853,3
<i>Paiement de base</i>	3 075,7	2 961,6	3 605,2	2 871,6	2 912,0
<i>Paiement vert</i>	2 067,4	2 007,6	2 146,7	2 281,9	2 089,7
<i>Paiement redistributif (majoration 52 1ers ha)</i>	657,0	678,0	838,1	671,5	680,0
<i>Paiement Jeunes Agriculteurs</i>	44,5	49,2	93,4	86,4	80,2
<i>Remboursement de la discipline financière</i>	83,8	92,3	92,4	96,4	91,5
Aides liées aux produits	1 149,6	1 137,5	1 334,3	1 143,6	1 138,9
<i>Aides végétales</i>	162,4	153,6	153,3	152,0	152,0
<i>Aides protéines végétales</i>	104,6	121,5	131,0	125,1	133,2
<i>Aides animales</i>	882,6	862,4	1 050,0	866,5	853,8
Interventions sur les marchés	40,0	36,9	66,9	15,6	159,2
<i>Restitutions à l'exportation</i>					
<i>Retrait</i>	2,5	1,8	0,8	-	-
<i>Distillation sous-produits</i>	33,5	32,0	28,1	35,6	158,9
<i>Stockage</i>	3,9	3,1	38,0	20,0	0,4
Maîtrise de l'offre (cessation laitière)	-	8,5	0,2	-	
Organisations des filières	373,7	412,7	396,4	372,1	354,9
<i>POSEI, sucre DOM</i>	235,2	251,8	242,3	231,0	226,8
<i>Filières (OP, OCM, fruits et légumes)</i>	138,5	161,0	154,0	141,0	128,1
Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)	216,5	233,6	199,4	194,7	160,1
Expérimentation, appui technique, génétique	22,4	14,4	15,2	14,9	16,2
Actions de promotion et qualité des produits	82,8	70,7	83,5	64,3	67,0
Irrégularités, apurements, litiges...	-	43,9	-	206,1	-
Gestion des aléas de production	204,5	135,8	271,0	280,1	332,0
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	113,5	44,3	160,7	144,8	180,0
<i>Aides à l'assurance récolte</i>	91,0	91,6	110,3	135,3	151,9
Allègements de charges	3 755,3	3 628,9	3 569,0	4 185,2	3 810,8
Fiscales	1 826,2	1 765,4	1 986,4	2 175,5	1 725,3
<i>TICPE et TICGN, taux réduit ...</i>	923,6	985,9	1 069,6	1 196,2	1 243,8
<i>Taxe foncière / propriétés non bâties</i>	330,1	178,0	223,3	217,8	218,0
<i>Impôt sur le revenu/les bénéfices (CICE, CI Bio...)**</i>	534,5	566,5	643,5	708,5	211,5
<i>Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA ...)</i>	38,0	35,0	50,0	53,0	52,0
Sociales	1 701,0	1 773,0	1 544,0	2 009,0	2 085,0
<i>Cotisations sociales employeurs</i>	1 099,0	1 173,0	1 271,0	1 733,0	1 802,0
<i>Cotisations sociales des exploitants</i>	602,0	600,0	273,0	276,0	283,0
<i>Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff...)</i>	228,1	90,5	38,7	0,7	0,5
Développement rural et Environnement	1 415,8	1 498,3	2 230,9	2 543,6	2 227,1
<i>Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)</i>	223,2	357,9	536,9	572,6	541,8
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN)</i>	971,5	892,7	1 216,9	1 129,0	1 072,0
<i>Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	205,2	226,6	422,0	795,9	550,0
<i>Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural</i>	11,5	16,7	50,7	42,0	59,0
<i>Activités hippiques</i>	4,4	4,3	4,4	4,0	4,32
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	227,6	239,0	148,8	148,3	150,0
<i>Service public de l'équarrissage</i>	4,4	2,6	3,2	3,5	2,9
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	223,2	236,4	145,6	144,8	147,02
Agriculture et développement rural	13 372,6	12 990,5	15 072,3	14 943,7	14 257,9

* les données 2016-2019 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 3 juillet 2020

** y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas, déductions pour épargne de précaution et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs

Source: MAA/SSP

Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. **A compter des dépenses relatives à l'année 2015**, le périmètre retenu est celui relatif au **secteur agricole** au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MAA), les dépenses des budgets **d'autres ministères** et des **collectivités territoriales** ou **agences** pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère de l'agriculture, les dépenses du budget de **l'Union européenne** dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère de l'agriculture en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'État sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget communautaire.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

La nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

1. Marchés et revenus agricoles

1.1. Aides directes

Paielements de base et majorations

Aides liées aux produits

1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique

Promotion et qualité des produits

1.3 Irrégularités, apurements, litiges ...

1.4. Gestion des aléas de production

1.5. Allègements de charges

2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage

Annexe 1

INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2021

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L'évolution des fermages pour 2021 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des évolutions de ces 2 facteurs entre 2019 et 2020.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de SAU (pour l'effet taille) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution « 2020/2019 » est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2016-2020 par rapport à la moyenne sur la période 2015-2019.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2019 et les années antérieures. Pour la dernière année (2020), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la branche agriculture en 2020 (- 5,9 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

Eléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2021

Sources : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2020

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI)	Dotations aux amortissements	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA)	Surface agricole utilisée (SAU)	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	en milliers d'euros	en milliers d'euros	en millier d'euros	en ha	(5)=(3)/(4)		
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)		
2011	49,9	28,2	78,2	85,3	917	796	
2012	51,3	29,7	81,1	85,7	946	812	
2013	36,3	31,5	67,8	87,8	772	815	
2014	36,2	32,6	68,8	88,9	774	854	
2015	38,5	33,4	71,9	90,2	797	841	
2016	27,1	32,0	59,1	88,4	669	792	
2017	38,4	32,2	70,5	89,6	787	760	
2018	42,0	31,9	73,9	89,6	824	770	
2019	41,8	32,7	74,5	90,7	822	780	
2020 prov.	39,4	33,2	72,6	90,7	800	780	0,07

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2019 et 2020, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2021, est de 0,07 %.

Calcul de l'indice national des fermages pour 2021

Eléments de base des calculs : RICA (RBEA = RCAI + amortissements par hectare) et prix du PIB

Données France métropolitaine

Sources : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2020

	Évolution du RBEA par ha en % (2)		Prix du PIB		Indice national des fermages arrêté (pondération 60 % indice du RBEA et 40 % indice de prix PIB) (1)	
	Indice du RBEA					
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)	Base 100 en 2009	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)
2015	-1,07	113,03	0,64	105,59	110,05	1,61
2016	-5,18	111,81	0,39	106,26	109,59	-0,42
2017	-5,52	106,02	0,66	106,67	106,28	-3,02
2018	2,28	100,16	0,79	107,37	103,05	-3,04
2019	0,07	102,45	1,23	108,22	104,76	1,66
2020	0,07	102,52	2,52	109,55	105,33	0,55
2021		102,59		112,31	106,48	1,09

(1) Pour 2015 : arrêté du 20 juillet 2015, JO n°0169 du 24 juillet 2015

(1) Pour 2016 : arrêté du 13 juillet, JO n°0170 du 23 juillet 2016

(1) Pour 2017 : arrêté du 19 juillet 2017, JO n°0170 du 22 juillet 2017

(1) Pour 2018 : arrêté du 20 juillet 2018, JO n°0169 du 25 juillet 2018

(1) Pour 2019 : arrêté du 12 juillet 2019, JO n°0165 du 18 juillet 2019

(1) Pour 2020 : arrêté du 16 juillet 2020, JO n°0176 du 19 juillet 2020

(1) Pour 2021 : JO à paraître

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages. Ils ne sont pas révisés l'année suivante suite à la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Prix du PIB : tableau 1.103 Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes

Compte-tenu de l'inflation entre 2019 et 2020 (+ 2,52 % pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2021 est de 1,09 %.**

Annexe 2

COMPTE-RENDU DES DÉBATS

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

du 7 juillet 2021

Le président, M. Pierre Muller, ouvre la séance.

La réunion comporte les présentations suivantes :

- Le compte national provisoire pour 2020 (X. Guillet, Insee)
- Les comptes régionaux provisoires pour 2020 (F. Gitton, MAA/SSP)
- Les concours publics à l'agriculture 2020 (F. Gitton, MAA/SSP)
- Exploration des raisons de la dégradation du solde commercial agricole et agroalimentaire français (P. Claquin, FAM ; V. Hébrail, MAA/SSP)
- L'indice national des fermages pour 2021 (F. Gitton, MAA/SSP)

A l'issue des présentations, le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

Comptes provisoires 2020

Pierre Muller rappelle dans un premier temps que les comptes régionaux présentés concernent les régions métropolitaines. Le compte national tient bien compte des DOM.

François Gitton (SSP) précise que le rapport comporte depuis l'an passé une annexe avec les résultats des comptes des DOM. Cependant en 2021 en raison de la crise sanitaire importante sur ces territoires, le compte provisoire n'a pu être réalisé à temps à Mayotte et en Guyane pour être repris dans les documents présentés à la CCAN.

Pierre Claquin (FAM) demande s'il existe une explication connue ou une raison agronomique à la baisse en volume des engrais et amendements.

Xavier Guillet (Insee) précise que les informations mobilisées pour calculer ce poste sont encore incomplets au moment de l'élaboration du compte provisoire. Il s'agit d'estimations raisonnées, basées en partie sur les observations passées et sur des volumes globaux commercialisés, mais le résultat pourra être affiné en fin d'année avec les résultats du RICA2020 (collecté en 2021 après la clôture des comptes). Xavier Guillet précise que la baisse globale provient de celle des volumes d'engrais composés, le volume d'engrais simples étant en hausse.

Véronique Le Floc'h (Coordination rurale) demande des précisions sur une évolution présentée dans le diaporama comme positive pour les consommations intermédiaires à l'inverse des chiffres mentionnés précédemment.

Xavier Guillet (Insee) précise qu'il s'agit d'une contribution à la valeur ajoutée. La baisse des consommations intermédiaires se traduit par une contribution positive du poste des consommations intermédiaires à la valeur ajoutée brute (ou valeur ajoutée brute au coût des facteurs).

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) salue la présentation de chiffres sur le commerce extérieur. Il suggère cependant d'une part de faire davantage de comparaisons européennes en communiquant les soldes du commerce extérieur agroalimentaire des pays de l'UE, qui permettraient de voir par

exemple que le solde allemand est inférieur au solde français. D'autre part, il souhaiterait une vision par filière, incluant les produits bruts et transformés.

Gérard Thomas (SSP) fait part de sa disponibilité pour échanger sur ces différents points avec Lucien Bourgeois.

Pierre Claquin (FAM) précise que sur cette approche par filière (incluant brut et transformés), FranceAgriMer produit un tableau de bord de l'export (incluant un calcul du solde par filière) <https://www.franceagrimer.fr/content/download/66727/document/PERF%20AGRI%20AGRO%20EXPORT%20WEB.PDF>. Le SSP inclut également une approche par filière dans sa publication Synthèse du Commerce extérieur <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/SynCex21368/consyn368202103ComExt.pdf>.

Julien Deroyon (Insee) rappelle par ailleurs que les travaux réalisés pour les comptes de l'agriculture reposent sur un cadre cohérent avec l'ensemble des comptes nationaux et la notion d'équilibre Ressources Emplois.

Alice Gremillet (DG Trésor) demande de préciser le point sur l'éventuel décalage entre récolte et prix de vente pour le vin.

François Gitton (SSP) rappelle qu'en effet le volume évolue en fonction des récoltes (de l'année civile), les prix évoluent comme les prix de commercialisation de la campagne de commercialisation qui suit la récolte (même lorsque cette commercialisation concerne des récoltes plus anciennes).

Pierre Muller précise qu'effectivement l'activité de vieillissement du vin est comptabilisée et qu'il est donc normal que les prix intègrent cette composante en tenant compte de la valorisation des différents vins de récoltes passées au moment de leur commercialisation.

Yannick Fialip (FNSEA) remercie les intervenants pour les présentations et rappelle que ces travaux constituent une base de connaissance et de comparaisons utile pour alimenter les débats sur les résultats économiques de l'agriculture et le revenu qu'elle génère pour ses acteurs. Il remarque que les comptes 2020 sont les premiers après le début de la crise sanitaire. Il rappelle que les agriculteurs ont travaillé, sans arrêt, pour nourrir la France et que les prix ne sont pas au rendez-vous et n'ont pas nécessairement permis une reconnaissance de ce travail à la hauteur de l'engagement des agriculteurs. Il rappelle par ailleurs qu'une baisse de la production en volume de 10 % peut se traduire par une importante baisse de la valeur ajoutée. Enfin il alerte sur les effets de plus en plus visibles et fréquents du changement climatique qui peut fragiliser certaines filières confrontées trop régulièrement à des difficultés de cet ordre. Sur la comparaison avec les autres pays, il s'interroge sur les raisons qui expliqueraient la hausse de la valeur ajoutée en Espagne.

Xavier Guillet (Insee) rappelle d'une part que les structures de production ne sont pas du tout les mêmes entre pays et d'autre part que le contexte réglementaire et fiscal n'est pas le même au-delà et en deçà des Pyrénées.

Pierre Claquin (FAM) rappelle l'existence des documents de synthèse sur la veille concurrentielle pour expliquer les forces et faiblesses entre la France et l'Espagne.

Par exemple sur pêche-nectarine https://www.franceagrimer.fr/content/download/65000/document/SYN-FL%20veille%20peche%20necta%202019_VF.pdf

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) rappelle l'utilité qu'il y aurait à disposer des données de subventions rapportées au nombre d'hectare, au nombre d'actifs, ... pour alimenter la réflexion au moment où les débats sur le sujet sont particulièrement d'actualité.

François Gitton (SSP) précise que la demande a été entendue et qu'une réponse partielle est déjà apportée. En effet, dans le cadre de la diffusion de données détaillées sur les comptes régionaux, le SSP a mis à disposition les données sur les subventions, en plus des agrégats sur les comptes (qui comprennent bien les dénominateurs souhaités : emploi et surfaces).

https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/COMPT0002_NRP/detail/
https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/COMPT0003_NRP/detail/

Il indique en revanche la difficulté d'intégrer ces éléments dans un rapport de synthèse réalisé dans un temps bref avec un choix du dénominateur qui dépend naturellement des subventions retenues au numérateur, ha (aides surfaces), têtes ou UGB (aides animales).

René Pouëssel (Confédération paysanne) demande si l'engouement pour les marchés locaux en raison de la crise sanitaire a un impact sur les résultats.

Corinne Prost (SSP) précise qu'il est difficile de percevoir ces effets dans le cadre de l'exercice macro-économique des comptes. Elle rappelle toutefois la baisse observée des importations pendant le 1^{er} confinement et la plus forte consommation domestique de produits nationaux pour un certain nombre de produits effectivement vendus au détail sur les marchés.

Concours publics 2020

Véronique Le Floc'h (Coordination rurale) demande si les financements des groupements de défense sanitaire sont retracés dans l'ensemble des concours publics.

François Gitton (SSP) indique devoir se renseigner. Post réunion, le financement des groupements de défense sanitaire (GDS) assuré par les cotisations des exploitants eux-mêmes n'est pas retracé puisque dans ce cas il s'agit d'une mutualisation mais pas d'un concours public à l'agriculteur. Les aides des collectivités locales aux GDS sont bien des concours publics mais font partie des dépenses des collectivités imparfaitement retracées dans le rapport. Les éventuels transferts de l'État (qui représentent une part marginale du financement des GDS) font, eux, bien partie des dépenses tracées.

Exploration des raisons de la dégradation du solde commercial agricole et agroalimentaire français

Véronique Le Floc'h (Coordination rurale) demande une précision sur la comptabilisation des investissements à leur valeur réelle ou à leur valeur d'amortissement et s'étonne de la conclusion selon laquelle les investissements sont faibles alors que les retours de terrain semblent montrer le contraire.

Vincent Hébrail (SSP) précise que la source bibliographique (étude du CEPII) qui permet de distinguer investissement matériel et immatériel porte sur l'ensemble des secteurs d'activité. Elle met en évidence des évolutions moins favorables pour les investissements matériels et plus favorables pour les investissements immatériels avec un taux d'investissement supérieur en France.

Pierre Claquin (FAM) ajoute que le taux d'investissement dans les industries agroalimentaires n'est pas si faible mais évolue peu sur la période considérée.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) indique qu'il serait utile de regarder les investissements directs étrangers pour lesquels la France est généralement bien classée. Il s'interroge sur le fait que ces IDE soient importants malgré une compétitivité en baisse.

Pierre Claquin (FAM) indique que les IDE n'ont pas été étudiés dans ce travail.

Pierre Muller rappelle la difficulté conceptuelle de mesure des investissements immatériels. C'est incontestablement un facteur de compétitivité mais la mesure est particulièrement délicate, pas complètement harmonisée au niveau international et rendant les comparaisons entre pays difficiles. De plus les données manquent sur ce point.

Véronique Le Floc'h (Coordination rurale) s'interroge sur des prix à l'import supérieurs aux prix à l'export, dans le cas des volailles par exemple. Elle demande si ces différences ne seraient pas révélatrices de pratiques de certaines industries multinationales qui pourraient délocaliser une partie de leurs activités et de leur résultat vers d'autres pays, notamment des Etats membres de l'UE.

Pierre Claquin (FAM) indique qu'il faut également tenir compte de l'équilibre carcasse. Les morceaux importés et exportés ne sont pas nécessairement les mêmes. La France est très consommatrice de filets, elle importe des filets et exporte des morceaux moins faciles à commercialiser et à plus faible prix.

Lucien Bourgeois (Académie d'agriculture) interroge sur les raisons de la dégradation du solde commercial et demande si cela ne peut pas être liée à une stratégie de production à bas coût et à une moindre stratégie de valeur ajoutée. Il souligne que la segmentation du mix-produit français vers du haut de gamme à forte valeur ajoutée semble payante, par exemple sur les vins et spiritueux.

Vincent Hébrail (SSP) rappelle qu'un des résultats repris dans le rapport mentionne l'importance de travailler sur toutes les gammes et qu'un positionnement uniquement en montée de gamme ne permet pas de répondre à l'ensemble du marché et diminue la concurrence sur l'entrée de gamme et la moyenne gamme.

Enfin Vincent Hébrail (SSP) et Pierre Claquin (FAM) rappellent qu'il y a effectivement un biais assumé dans la présentation en centrant l'étude sur les secteurs où le solde commercial s'est dégradé, pour identifier les facteurs de cette dégradation, mais que la vision globale n'est bien sûr pas uniquement celles des produits, des filières ou facteurs de compétitivité pour lesquels la France est mal positionnée.

Point divers

Après examen par la Commission, la variation de l'indice national des fermages pour 2021 est fixée à + 1,09 %.

Groupe de travail

Le Président rappelle que les travaux du groupe de travail sur les méthodes utilisées dans les comptes avaient été décalés pour mieux les inscrire dans le calendrier européen de changement de base des comptes de l'agriculture. Ces travaux n'ont pu démarrer pour le moment en raison de la crise sanitaire, cependant les premiers travaux, pour commencer uniquement entre services, devraient débuter d'ici la fin de l'année 2021.

Pierre Muller informe l'assemblée du départ de Pascale Pollet, sous directrice des synthèses et des revenus au SSP, dont il salue l'action au sein de la commission depuis de nombreuses années en ayant notamment été la rapporteure du groupe de travail en 2014-2015 et redéfini les travaux réalisés sur les comptes et présentés en commission. Pascale Pollet devient rapporteure de l'Autorité de la statistique publique. Elle sera remplacée par Fanny Mikol.

La date de la prochaine commission est fixée au **mercredi 15 décembre 2021 (matin)**.

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédactrice en chef : Catherine Fresson-Martinez
Composition : SSP
Dépot légal : À parution
ISSN : 1760-8341 (imprimé)
ISSN : 0246-1803 (en ligne)
© Agreste 2021

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

